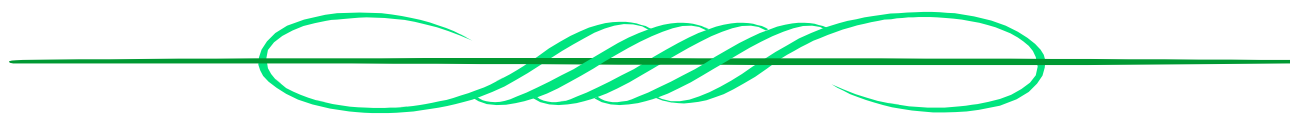




SOMMAIRE

Mot du Président, rapport moral et rapport d'activité.....	2
<i>Bernard DUPOU</i>	
1969-2019 50^{ème} anniversaire de Loir-et-Cher Nature.....	11
<i>Bernard DUPOU</i>	
Cadeaux de Noël.....Inéchangeables par Internet.....	26
<i>Sylvette LESAINT</i>	
Climatologie 2019 à Blois.....	27
<i>Jean PINSACH</i>	
Le poteau7, fatal au milan royal.....	31
<i>François BOURDIN</i>	
Le cerf élaphe.....	33
<i>Gérard FAUVET</i>	
Les chats, de trop gros prédateurs.....	37
<i>Gérard FAUVET</i>	
Ornithologie 2019 à Loir-et-Cher Nature.....	39
<i>Alain POLLET</i>	
Gobemouche noir en forêt domaniale.....	44
<i>Jacques VION</i>	
Le point sur les nichoirs à chouette effraie.....	47
<i>Jacques VION</i>	
L'étang de l'Arche.....	48
<i>Sylvette LESAINT</i>	
Crapauds alytes à Blois.....	51
<i>Sylvette LESAINT</i>	
Papillons et autres insectes.....	53
<i>Sylvette LESAINT</i>	
Les rapaces nocturnes du Loir-et-Cher.....	56
<i>Alain POLLET</i>	
ADELI 41.....	57
<i>Dimitri MULTEAU</i>	
Suivi de la population des sternes et autres Laridés sur la Loire.....	58
<i>Jacques VION</i>	
Les nichoirs de l'école.....	65
<i>Jean PINSACH</i>	
L'alarmante disparition des oiseaux.....	66
<i>Jean PINSACH</i>	
Suivi 2019 de la dynamique des populations de busards.....	70
<i>François BOURDIN</i>	
Affaires juridiques en 2019.....	82
<i>François BOURDIN</i>	



LE MOT DU PRESIDENT

Le mot du Président a surtout pour but de vous présenter le rapport moral et le rapport d'activité de Loir-et-Cher Nature pour l'année 2019. Vous trouverez dans le bulletin annuel le détail de certaines de ces activités, reflet du travail des bénévoles qui œuvrent au bon fonctionnement de notre association. Que tous en soient aujourd'hui remerciés !

1. RAPPORT MORAL 2019

Suivant la montée en puissance des questions d'environnement depuis quelques années, en 2019, la biodiversité s'est imposée comme un sujet de société, ce dont les associations comme la nôtre ne peuvent que se réjouir. Depuis de nombreuses années, évidemment avec beaucoup d'autres organismes locaux, régionaux ou nationaux, les passionnés de nature que nous sommes ont multiplié les observations sur le terrain, les identifications d'espèces, les inventaires particuliers, la publication d'études, d'atlas départementaux, souvent issus de programmes nationaux. Et évidemment, la transmission de notre émerveillement devant la beauté de la nature est restée, quoi qu'il arrive, une préoccupation de chaque instant. Les souvenirs et rappels des activités développées par la SEPN 41 devenue Loir-et-Cher Nature, entre 1969, année de sa naissance, et 2001, année de son changement de nom, que nous vous proposons de lire dans ce bulletin du cinquantenaire, montreront sans équivoque notre détermination collective en la matière.

Partout dans la société, la biodiversité devient un sujet majeur, avec également la question si cruciale du réchauffement climatique. Peut-être avez-vous été surpris, comme je l'ai été récemment, devant les innombrables livres présentés en librairie sur l'environnement, l'écologie, la sauvegarde de la planète, le jardinage naturel, les guides en tout genre, y compris les manuels de survie ! Tous ces ouvrages sont-ils achetés et lus, alors que les Français n'ont jusqu'à présent pas vraiment montré un très grand intérêt pour les questions d'environnement ? Aujourd'hui, la génération des 18 – 25 ans semble dans son ensemble très sensibilisée pour agir de manière individuelle ou collective. Mais nous savons également que c'est maintenant la peur qui motive de nombreuses personnes, la peur d'un avenir au climat totalement dérégulé, d'une atmosphère irrespirable et d'une campagne vide, sans chant d'oiseaux et sans abeilles, la peur de pénurie alimentaire...

Après la peur, pour certains l'engagement et l'action sont la suite logique. Si, même une petite proportion de cette jeunesse en action adhère aux associations qui agissent localement depuis des années pour l'environnement, les efforts qui sont réalisés pourront alors être décuplés...

Sur le plan climatique, justement, l'année 2019, n'a effectivement pas calmé les inquiétudes pour l'avenir. L'année s'est caractérisée par un soleil généreux et la prédominance de la douceur, avec deux vagues de chaleur intense durant l'été (40,3° à Blois, le 23 juillet ; 46° mesuré le 28 juin, dans l'Hérault). Une période de grave sécheresse s'est installée de juin à septembre, avec d'importantes conséquences : étiage de la Loire exceptionnellement bas, favorisant le développement des cyanobactéries, des rivières partiellement à sec, de très nombreuses mares et même des étangs de Sologne vides, toute la végétation presque entièrement sèche pendant plusieurs semaines. Les conséquences pour la faune et la flore auront sans doute été importantes. Cette période a ensuite été suivie par pratiquement 3 mois de pluie abondante. Si l'année revient alors dans les moyennes des précipitations, la répartition des pluies semble véritablement perturbée.

Comme en 2018, le printemps assez clément a permis aux sorties nature, encore très nombreuses cette année, et aux travaux de terrain de se dérouler dans de bonnes conditions. Comme vous pouvez en prendre connaissance dans le compte-rendu d'activités, les interventions, les réunions diverses ont été encore une fois nombreuses. L'association profite de ce regain d'intérêt pour les enjeux de la sauvegarde de la biodiversité, avec 12 nouveaux adhérents en 2019, permettant de maintenir et même de faire progresser le nombre d'adhérents, malgré des départs et des décès (131 adhérents – 119 en 2017).

La situation financière est bonne, grâce à une gestion rigoureuse des dépenses. Ne perdons pas de vue toutefois que les membres du CA attendent toujours de l'aide, notamment pour suivre certains dossiers administratifs (mise en œuvre de la loi sur l'eau, par exemple). Je rappelle qu'il n'est pas indispensable d'être membre du CA pour devenir membre actif et prendre en charge des dossiers ou une activité structurée.

Pour terminer dans l'évocation de cette période où la nécessité d'un engagement général pour notre environnement est rappelée presque chaque jour dans les médias et même au plus haut de l'Etat, nous sommes heureux de saluer la création, effective au 1er janvier 2020, d'un nouvel opérateur public d'importance, l'Office français de la Biodiversité (OFB), qui fusionne l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et l'ONCFS, en application de la Loi du 24 juillet 2019 de création de l'OFB. Les APN auront bien entendu à travailler avec ce nouvel opérateur qui, nous l'espérons, obtiendra la force financière et juridique nécessaire

à une forte implication au plus près des territoires (423,4 Millions d'Euros de ressources pour 2020). Avec ces 1900 agents de terrain, ses 11 directions régionales et 90 services départementaux, notamment (2700 agents au total, dont 113 pour la région Centre Val de Loire), les enjeux sont importants : la connaissance et l'expertise sur les espèces et les milieux ; la police de l'environnement ; l'appui à la mise en œuvre des politiques publiques ; la gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels ; l'appui aux acteurs et la mobilisation de la société. C'est ainsi que sont définies, par la loi, les missions de ce nouvel établissement public de l'Etat « pour protéger et reconquérir la biodiversité ».

Revenons sur l'une de ces missions qui nous intéresse en particulier : la police de l'environnement. La loi a renforcé, en même temps que la création de l'OFB, les pouvoirs des inspecteurs de l'environnement, au nombre de 1800, afin qu'ils puissent, sous le contrôle du procureur de la République, conduire plus efficacement leurs enquêtes, en véritables agents de police judiciaire. Ceci dans de nombreux domaines : les zones humides, les cours d'eau, les espèces protégées, la chasse, et également en matière de police sanitaire relative à la faune sauvage...

L'avenir dans ce domaine apparaît donc porteur d'espoir, pour aller toujours plus loin, dans la prise en compte du droit de l'environnement, du droit, pour chaque citoyen à vivre dans une nature préservée autant que possible. Après les errements des dernières décennies, il est temps de prendre soin de la nature qui nous entoure. Comme l'avaient bien compris nos prédécesseurs, il y a 50 ans, en s'engageant dans la création de notre association, c'est une nécessité vitale. Alors, entrons avec détermination dans cette nouvelle décennie qui s'ouvre maintenant.

Le président
Bernard DUPOU

2. RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Rappelons, en préambule, que ce compte-rendu d'activités est annuel, en application de nos règles statutaires. Toutefois, certaines activités ou dossiers suivis se déroulent parfois sur plusieurs années. Pour avoir une vision complète des choses, il convient donc de se référer, dans certains cas, aux documents publiés lors d'années précédentes.

ACTIVITES NATURALISTES DE TERRAIN

Les activités de terrain (suivi d'espèces sensibles, comptages ponctuels ou habituels, inventaires, etc.) demeurent la priorité de nos activités. L'année 2019 ressemble aux années précédentes, comme vous pouvez le constater lors des réunions ornithologiques et dans les comptes-rendus publiés dans le bulletin annuel et sur le site Internet.

■ **Réunions du groupe ornithologique**, toujours très actif (2 réunions : au début du printemps et à l'automne. La dernière réunion a eu lieu le 15 novembre), permettant de coordonner les divers travaux d'observation ou de recherches menés chaque année, et de favoriser des échanges entre observateurs et entre structures associatives (Perche Nature, SNE, CDPNE, SHN41, LPO...)

■ **Suivi des sternes nicheuses et autres Laridés** avec mise en place de panneaux de protection sur les sites de nidification sur la Loire (Zone NATURA 2000). Depuis 5 ans maintenant, de nouveaux panneaux, plus robustes, plus visibles, ont été mis en place. Deux types de panneaux sont mis en place, avec une présentation différente : sur les îles protégées par l'arrêté de protection de biotope (APB), à Blois (43 hectares protégés depuis 2011), et à Chaumont-sur-Loire (6 hectares protégés depuis septembre 2017) ; puis sur des zones non protégées, principalement près de l'ancien barrage du lac de Loire, à Vineuil. Nous rappelons qu'une nouvelle demande en vue d'intégrer également cette île située près de l'ancien barrage du lac de Loire a été présentée au préfet fin 2018 (ce dossier particulier est évoqué ci-dessous).

L'année 2019 aura été assez favorable pour les sternes et leur suivi, en raison de la longue période de sécheresse estivale et des très basses eaux de la Loire qui en résultèrent. Mais pour ces mêmes raisons, la reproduction des oiseaux sur l'île de la Saulas (APB de Blois) a été cette année réduite à néant, l'évolution de l'île n'assurant plus la protection des oiseaux contre les prédateurs. D'autres sites, encore entourés d'eau ont été préférés, notamment le nouveau site de l'ancien barrage, avec une centaine de sternes pierregarins installées. A noter également, à la suite du passage de la tempête Miguel, le 7 juin et des journées froides et pluvieuses qui ont suivi, l'observation d'une importante mortalité de jeunes mouettes (rieuses et mélanocéphales) et la disparition des sternes à la Saulas, le 18 juin (La coordination du suivi des Laridés sur la Loire est toujours assurée par Jacques Vion).

■ **Suivi des effectifs du Grand Cormoran** dont le protocole est maintenant allégé : le comptage a été réalisé le samedi 12 janvier, avec un total de 995 oiseaux, chiffre en augmentation depuis 2013 (926 en 2016, 1082 en 2017 et 917 en 2018), les deux principaux sites de dortoirs étant situés à Naveil et à Chouzy-sur-Cisse. En janvier, participation également au comptage européen des oiseaux d'eau (Wetlands) en collaboration avec les autres associations du département (le dimanche 13 janvier).

■ Sous l'égide de la LPO nationale et toujours en collaboration avec SNE et Perche Nature, nous participons également, comme les années précédentes, à l'**observatoire rapaces** qui étudie les rapaces diurnes nicheurs dans un carré de 5 km de côté (situé au centre d'une carte IGN au 1/25000). Ce sont là aussi de nombreuses heures de terrain qui se rajoutent au reste des activités. D'autres suivis ont également été faits dans le cadre d'actions nationales : notons par exemple les relevés STOC-EPS (suivi temporel des oiseaux communs – Échantillonnages ponctuels simples). 7 relevés ont été faits en 2019, dont 3 par les bénévoles de LCN.

■ Une action particulière de protection du **Gobemouche noir** est menée en forêt de Boulogne et en forêt de Russy, avec l'accord de l'ONF, depuis 2017 : 10 nouveaux nichoirs à Gobemouche noir ont été posés en 2019, en forêt de Russy après les 10 autres placés en 2018 (les nichoirs ont été fabriqués par Jacques Vion). Le suivi des nichoirs est coordonné également par Jacques Vion. En 2019, le contrôle des nichoirs a permis notamment de constater que 6 nichoirs de la forêt de Boulogne étaient occupés par l'espèce suivie.

■ **L'Atlas des libellules du Loir-et-Cher (ADELI 41)**. Il s'agit d'un projet multi-structures et collaboratif lancé depuis 2017, sur le même schéma que l'Atlas des amphibiens et reptiles du Loir-et-Cher. Ce projet regroupe les associations naturalistes suivantes, outre LCN : CERCOPE, CDPNE, CEN41, Perche Nature, Sologne Nature Environnement et la SHN41.

Les travaux sur le terrain se sont poursuivis en 2019. En fin d'année, un traitement des observations de l'ensemble des participants a permis de comptabiliser près de **14 700 données pour 59 espèces** observées depuis 2013. Les efforts devront se poursuivre encore en 2020. Des cartes de distribution par espèces seront bientôt disponibles, afin de cibler les zones encore peu ou pas prospectées. Enfin, la base de données Obs41 (obs41.fr) va permettre à chacun de saisir ses données avec plus d'efficacité.

N'hésitez pas, si vous êtes intéressé par ce travail sur le terrain, à rejoindre nos deux animateurs ADELI 41 : Dimitri MULTEAU et Gérard FAUVET.

■ **Le suivi des busards** reste une action importante pour LCN en raison de la connaissance historique acquise maintenant depuis les années 80, principalement en Petite Beauce. En 2019, une petite équipe de bénévoles coordonnée par François BOURDIN a cherché à suivre, sur le terrain, la dynamique des populations, par rapport à l'évolution générale sur le territoire. L'année a été relativement favorable, avec une population de Busards des roseaux en progression. Les actions de sauvegarde des busards cendrés sur la ZPS Petite Beauce sont coordonnées par le CDPNE (Gabriel MICHELIN), avec l'aide de la LPO37 (Henri BORDE) et de l'ONCFS, dans le cadre du contrat de gestion trisannuel passé avec l'organisme gestionnaire du site NATURA 2000, la communauté de communes Beauce Val de Loire. Merci aux bénévoles ayant participé à la préservation des busards beaucerons.

Bien d'autres actions de terrain ont eu lieu encore cette année. Citons pour mémoire, le suivi du Faucon pèlerin (quelques observations sont à noter à proximité du nichoir posé par LCN à Maves – Tour TDF), le recensement des mâles d'Outarde canepetière, en appui à Indre Nature, le 24 mai 2019, la recherche du Balbuzard pêcheur, avec la découverte d'un nid sur la commune de Gy-en-Sologne... Vous trouverez, dans le bulletin annuel, de nombreuses informations sur tous ces sujets, analysées et mises en forme par le responsable du groupe ornithologique Alain Pollet.

■ PUBLICATION D'UN OUVRAGE DE REFERENCE : **Les rapaces nocturnes de Loir-et-Cher**

2019 a été marqué par l'édition d'un nouvel ouvrage de référence, entièrement financée par l'association pour un coût de 396 euros. A l'instar de la publication en 2003, de la brochure, également de référence « Les Rapaces diurnes de Loir-et-Cher », nous avons souhaité publier le bilan complet de l'enquête nationale Rapaces nocturnes 2015-2017, pour le Loir-et-Cher. Cette publication a été réalisée après le travail de recensement mené par 7 associations ou organismes pendant ces trois années de référence.

Le document de 43 pages, intitulé « Les Rapaces nocturnes de Loir-et-Cher – Statut, Répartition, Ecologie, Enquête 2015-2017 », est disponible sur notre site Internet. Six espèces se reproduisent dans le département dont quatre apparaissent répandues et deux plus irrégulières. Des actions de protection peuvent être bien entendu menées pour favoriser ces espèces (pose de nichoirs). N'hésitez pas à faire part, également, de vos observations les plus intéressantes. La rédaction et la mise en page de l'ouvrage ont été réalisées par Alain PERTHUIS et Alain POLLET. Qu'ils soient vivement remerciés pour ce remarquable travail.

ACTIONS MILITANTES ET JURIDIQUES

■ Suite de la demande d'extension de l'arrêté de protection de biotope

Nous l'avions précisé il y a un an, à l'automne 2018, le CA de LCN avait décidé de présenter un nouveau dossier de demande d'arrêté de protection de biotope pour une nouvelle île située à proximité des vestiges de l'ancien barrage de l'ex «Lac de Loire». En 2018, en effet, l'étiage avait laissé apparaître un agrandissement important de cette île (750 m de long sur 120 m de large). Elle est maintenant située à cheval sur la ligne des anciennes piles du barrage. Située au centre de la Loire, elle s'étend sur les communes de Vineuil et de La Chaussée-Saint-Victor. Le suivi de la reproduction des sternes sur cet îlot a mis en évidence son importance pour la reproduction des deux espèces de sternes. Le dossier complet avait été adressé au préfet le 5 décembre 2018.

Si le dossier a bien été pris en compte par le service instructeur (Service Eau et Biodiversité à la DDT), il n'a pas pu aboutir en 2019. En effet, au printemps, ce service nous a fait connaître son souhait d'obtenir les données de suivi des oiseaux d'une deuxième année, soit celles de 2019. A la suite de cette demande, une rencontre sur le terrain avec la DDT a tout d'abord été organisée par Jacques VION, puis, nous avons fait parvenir les données du suivi 2019 le 25 septembre. Ces données, dont vous pouvez prendre connaissance dans le bulletin annuel, confirment l'importance de la protection de ce nouveau site ligérien.

Nous étions donc confiants, en fin d'année 2019, pour un aboutissement rapide du dossier avant la saison de reproduction 2020. Mais pour des raisons internes au service instructeur, il nous a été récemment indiqué que l'instruction de la demande n'avait pu être lancée que courant janvier 2020. Les différents organismes ayant trois mois réglementaires pour émettre un avis, nous ne pouvons assurer que la protection demandée soit effectivement mise en place pour la saison 2020. Gardons toutefois espoir que ce dossier aboutisse favorablement.

■ Diffusion du dépliant d'information « Vivre avec les hirondelles en Loir-et-Cher – une démarche citoyenne ».

A la suite de la diffusion de ce dépliant en octobre 2018 aux communes du département sous forme électronique, nous avons, comme nous l'avions programmé, réalisé un envoi du dépliant par courrier postal aux 272 communes au printemps 2019. Cet envoi a été complété par notre dépliant de présentation de l'association et celui du programme des sorties. C'est une dépense importante réalisée en interne, mais bien peu de réactions ou de contacts avec les mairies ont été notés... Nous savons toutefois que certaines communes ont publié le dépliant ou des extraits dans leurs bulletins municipaux.

■ Projet de création d'une zone humide pédagogique au plan d'eau de Chouzy-sur-Cisse

Depuis des années, nous connaissons ce plan d'eau (ancienne carrière de sable) situé près de la Loire, entre la départementale 952 et la Loire, pour l'intérêt ornithologique qu'il présente. Dans les années 2000, lors de la définition de la zone NATURA 2000 (ZPS Loire), alors encore en exploitation, le site n'a pas été intégré dans la zone de protection qui en principe est définie entre les digues des deux rives. Nous sommes intervenus, en 2016, auprès de la communauté d'agglomération Agglopolys afin d'attirer l'attention sur la valeur écologique de ce plan d'eau et pour éviter qu'il ne devienne une zone de loisirs trop fréquentée. La réponse d'attente, obtenue à l'époque, nous avait permis de garder un réel espoir sur ce point.

Fin 2018, le plan d'eau de 46 hectares (site naturel de 80 hectares) a été acquis, pour la Fédération de pêche du Loir-et-Cher, par la Fondation des Pêcheurs, organisme national chargé de protéger des milieux aquatiques et humides, notamment par le biais d'acquisitions foncières. Le plan d'eau sera donc consacré à la pêche, mais également à la préservation de la biodiversité.

Les services d'Agglopolys (service biodiversité) nous ont associés à la réflexion entamée et à une concertation à ce sujet, dès le début de l'année 2019 (un article de la NR a résumé cette situation le 25 janvier 2019). En effet, si le plan d'eau est géré pour la pêche par la Fédération départementale, l'aménagement et l'entretien du site seraient pris en charge par Agglopolys. Une réunion de présentation du projet s'est tenue sur le site le 7 mars 2019, en présence du président de la fédération de pêche, Serge SAVINEAUX, des services d'Agglopolys et de LCN.

Le plan d'eau a été ouvert rapidement à la pêche (le 1er mai). Points positifs : une réserve de pêche de 8 à 10 hectares située en aval, zone de tranquillité pour la faune, clôturée, a été créée, et la pêche de nuit sera interdite.

Nous avons commencé à définir un projet de zone humide pédagogique qui pourrait être situé en amont du plan d'eau. Des crédits seraient budgétisés par Agglopolys pour sa réalisation, dans un calendrier qui pour l'instant semble assez flou. C'est un programme qui devrait prendre plusieurs années pour se concrétiser. Cette réflexion, bien engagée maintenant, a fait l'objet d'une présentation aux adhérents volontaires, le 1er septembre 2019 (11 personnes présentes). Dossier important à suivre donc, même si la période actuelle de renouvellement des élus locaux n'est pas faite pour gagner du temps... (Dossier suivi par une bonne partie du CA, notamment Gilles et Jacques VION, Gérard FAUVET et François BOURDIN).

■ Intervention auprès d'ENEDIS, dans le cas d'électrocution d'oiseaux

Suite à la découverte de plusieurs oiseaux électrocutés, à Vallières-les-Grandes, nous avons cherché à nous rapprocher d'ENEDIS (ex ERDF), gestionnaire du réseau électrique et des interventions (réparations,

dépannages...) afin de pouvoir mieux réagir en la matière, ENEDIS pouvant, en effet, réaliser des travaux sur des lignes dangereuses pour l'avifaune, le cas échéant, afin d'éviter de nouvelles électrocutions.

Une réunion s'est tenue, à cet effet, avec le directeur départemental de la communication d'ENEDIS Loir-et-Cher, le 25 mars 2019 (Dominique HEMERY, Jacques VION et Alain POLLET).

Le protocole d'intervention avec les APN lors d'un incident sur le réseau électrique causé par un oiseau a été précisé. Il s'agit d'informer ENEDIS lors d'une constatation d'électrocution d'un oiseau avec photos, par l'intermédiaire d'une adresse courriel particulière.

■ Suivi des affaires juridiques en cours

- **Plainte contre M. Martial Renoncourt pour capture, détention et destruction aux MONTILS de plusieurs espèces d'oiseaux protégés (Chardonneret élégant et Tarins des aulnes), déposée le 30 janvier 2017 avec constitution de partie civile, et dépôts de conclusions le 31 mai 2017 :**

Pour mémoire, le prévenu a été condamné à 500 € d'amende délictuelle et à verser à LCN **2 700 €** à titre de dommages et intérêts. Le recouvrement de la somme est toujours en cours. A la fin de l'année 2019, 500 euros restaient à verser de la part de la personne concernée (versements mensuels en raison de ressources limitées).

- **Plainte contre M. Dominique LHUILLIER, domicilié à FOSSE (41330) suite à une procédure de flagrant délit établie en 2017 par l'O.N.C.F.S, pour destruction volontaire par un garde de chasse privé, de 3 buses variables, par empoisonnement à FOSSE (Zone Natura 2000).**

Cette affaire importante a été décrite avec précision dans le bulletin annuel 2018.

Vous le savez, le prévenu, retraité et avec un casier judiciaire vierge, a été condamné à 300 euros d'amende délictuelle et à 90 euros d'amende contraventionnelle (+ 127 euros de droit fixe) le 5 octobre 2018.

En ce qui concerne notre demande de dommages et intérêts, notre dossier de 23 pages, repris par notre avocat, a été déposé devant le tribunal le 5 octobre 2018. Le tribunal avait souhaité examiner ce dossier en dehors de la précipitation, et, en raison des quatre parties civiles en présence (LCN, LPO nationale, Fédération des chasseurs de Loir-et-Cher et ASPAS), le tribunal a décidé de renvoyer l'examen des demandes de dommages et intérêts lors d'une nouvelle audience, le 29 avril 2019.

Suite à cette audience, le jugement sur intérêts civils a été rendu par le Tribunal de Grande Instance de Blois seulement le 16 septembre 2019. Le tribunal a condamné M. LHUILLIER à payer à LCN « la somme de **150 euros** au titre de la destruction de deux Buses variables et au titre de la mise en danger de 6 espèces protégées dans une zone Natura 2000 », et la somme de **800 euros** sur le fondement de l'article 475-1 du code de procédure pénale (frais engagés pour la défense de l'association). Pour mémoire, nous avons demandé au tribunal 7 500 euros pour la destruction et la mise en danger dans la ZPS, et 3000 euros au titre des frais engagés.

Par ailleurs, le tribunal a ordonné la publication de la décision du 16 septembre 2019 aux frais de M. LHUILLIER dans l'édition du Loir-et-Cher de la Nouvelle République pour un coût maximal de 500 euros.

Nous sommes évidemment très déçus par ce jugement. Il est évidemment lié au dossier pris en compte a minima par le Parquet et par la faible condamnation rendue en octobre 2018. La facture pour cet individu apparaît toutefois assez salée si on ajoute les sommes à payer aux autres parties civiles, sans compter ses frais d'avocat (ASPAS: 75 + 350 euros ; Fédération départementale des chasseurs: 75 + 350 euros ; LPO: 150 + 288,95 euros), soit certainement environ 3000 euros...

Les sommes à payer ont été versées très rapidement par M. LHUILLIER, qui n'a pas fait appel, dont les 950 euros pour LCN.

Enfin, nos efforts pour donner toute l'importance que cette affaire avait réellement dans la région n'ont pas été vains puisque nous avons appris récemment que le CDPNE, aujourd'hui intervenant contractuel dans la ZPS Petite Beauce, a décidé de se porter partie civile à l'avenir dans de pareilles affaires qui surviendraient dans la Zone Natura 2000.

- **Plainte avec constitution de partie civile contre M. Gervais BOUILLON, pour destruction de 20 nids d'hirondelles de fenêtre à OUCQUES, déposée le 9 mars 2016.**

Pour mémoire, le 16 juin 2017, le prévenu a été condamné à 100 euros d'amende délictuelle avec sursis et à verser à LCN 1 euro à titre de dommages et intérêts. Nous avons interjeté appel à ce jugement, pour le moins surprenant, le 21 juin 2017 (voir bulletin annuel LCN 2016 et 2017).

En 2019, ne voyant rien venir du côté de la Cour d'Appel d'Orléans, nous avons adressé en décembre, sur conseil du Greffe, un dossier reprenant nos conclusions précédentes afin d'obtenir un nouveau jugement plus acceptable du point de vue juridique (1000 euros demandés au titre du préjudice moral et matériel et 252,64 euros au titre des frais de justice). Il a été décidé par ailleurs de ne pas nous faire représenter par un avocat,

compte tenu de l'incertitude de l'aboutissement de cette nouvelle procédure.

Cette dernière décision semble avoir été une bonne idée. En effet, l'audience de la Chambre Correctionnelle de la Cour d'Appel d'Orléans s'est tenue le **7 janvier 2020** pour notre affaire. C'est François BOURDIN qui a plaidé notre cause dans un contexte plutôt favorable, M. BOUILLON n'ayant lui non plus pas d'avocat contrairement à l'audience de 2017 (et pour cause, ce jour-là, la plupart des avocats étaient en grève !). M. BOUILLON n'a pas cherché à nier son erreur dans sa décision de détruire les nids d'hirondelles et est apparu prêt à payer pour cette infraction.

La présidente du tribunal a promis de rendre une décision le **3 mars 2020**, sans nécessité de devoir nous déplacer de nouveau à Orléans.

Devant ces difficultés à faire respecter les lois de protection de la nature par les tribunaux, pourtant en application depuis plusieurs dizaines d'années, nous ne pouvons que soutenir l'appel lancé en décembre 2019 par France Nature Environnement (FNE) et d'autres partenaires, dont des avocats, des universitaires et des juristes, intitulé « Donnons à la justice les moyens de protéger l'environnement et la santé ». Le communiqué publié se termine ainsi : *« Pour en finir avec le sentiment d'impunité qui s'est développé chez les délinquants environnementaux, pour en finir avec les régressions permanentes dans ce domaine qui augmentent les risques, donnons à la justice les moyens d'être efficace. La destruction incessante de notre cadre de vie n'est pas compensable. Pour nous associations, qui agissons tous les jours sur le terrain pour la défense de l'intérêt général, il est urgent que la justice protège enfin la santé et l'environnement ».*

■ Halte au massacre des blaireaux, à Valaire et ailleurs

Essentiellement nocturne, le blaireau (mammifère carnivore de la famille des Mustélidés – carnivores de petite taille) traîne à tort une mauvaise réputation. Bien qu'en partie protégé par la convention de Berne, il peut être chassé pendant une période particulièrement longue avec notamment une période complémentaire de mai à juillet pendant laquelle son déterrage est autorisé alors que les jeunes blaireaux ne sont pas émancipés. Indre Nature a attaqué en 2016 l'arrêté préfectoral autorisant cette période complémentaire. Après le rejet du recours en première instance, une première victoire, certainement nationale, a été obtenue par une décision du 9 juillet 2019 de la cour d'appel administrative de Bordeaux. L'arrêté contesté a été annulé parce qu'il ne précisait pas « les objectifs et le contexte des mesures prises, en particulier les motifs justifiant l'ouverture de périodes complémentaires pour l'exercice de la vénerie sous terre du blaireau. Aucune indication n'est donnée notamment quant aux populations de blaireaux existant dans le département, quant aux nécessités et pratiques traditionnelles de chasse, ou quant aux prises par déterrage effectuées les années précédentes ». Cette situation d'absence de justifications réelles des arrêtés préfectoraux est une situation générale qui concerne également le Loir-et-Cher.

C'est sur ces éléments juridiques de cette jurisprudence que nos amis de Perche Nature et de SNE (ainsi que l'ASPAS) ont fait pression sur le préfet de Loir-et-Cher qui venait de signer l'arrêté annuel (le 8 juillet 2019). Le droit a parlé enfin puisque, au risque d'une annulation judiciaire, le préfet a choisi d'annuler rapidement son arrêté (il était prévu une période complémentaire de vénerie sous terre du 8 juillet au 15 septembre 2019 et du 15 mai au 30 juin 2019). Les chasseurs concernés ont évidemment fait savoir qu'ils donneraient à l'administration tous les éléments nécessaires à la validation juridique d'un nouvel arrêté...

C'est dans ce contexte tendu que la maire de Valaire, petit village du Blésois, a signé un arrêté interdisant la chasse du blaireau sur le territoire de sa commune. Initiative rare qui a évidemment été rapidement suspendue après saisine du tribunal administratif par les services de la préfecture.

Nous connaissons cette situation depuis des années. Pour mettre fin à celle-ci un changement de législation est nécessaire, soit pour obtenir une protection juridique de l'espèce, soit en interdisant cette chasse sous terre, inacceptable aujourd'hui, et d'ailleurs faussement « traditionnelle ». Jusqu'à présent les nombreuses pétitions lancées depuis une vingtaine d'années n'ont pas fait beaucoup bouger les choses.

En vue d'améliorer la connaissance des populations de blaireaux sur nos territoires, nous envisageons, dès 2020, de lancer un inventaire général des terriers de blaireaux ainsi que de toute donnée concernant l'animal (observations, animaux trouvés morts, etc.). A suivre donc...

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES ET AUTRES REUNIONS

Ci-dessous, tableau récapitulatif des réunions diverses (ou activité particulière) auxquelles l'un ou l'autre des administrateurs ont participé, en 2019 :

Date	Nature de la réunion ou de l'activité	Nom du ou des participants
08/01/19	CDPENAF (DDT) Parcs photovoltaïques de Gièvres et Billy	Jean Pinsach
31/01/19	CDPENAF (DDT) PLUi du Perche et Haut Vendômois	Jean Pinsach
01/03/19	CDPENAF (DDT) PLUi Romorantin et Gièvres, construction magasin ALDI à Contres	Jean Pinsach
05/03/19 07/05/19	Accompagnement du CEN41 sur le site de l'Éperon de Roquezon, à MAVES, dans le cadre de la valorisation du site	Jacques Vion
23/03/19	Accompagnement d'un petit groupe de naturalistes de SASSAY pour pose de nichoirs à Effraie	Jacques Vion
27/03/19 28/05/19	CDPENAF (DDT) PLUi ex Val de Cher Controis	Jean Pinsach
01/04/19	Aide à l'ONF sur la validation d'un nouveau protocole de recherche du Pic cendré (repasse), sur les massifs forestiers domaniaux, à LOCHES (37)	Jacques Vion
21/06/19	CDPENAF (DDT) PLUi CC Perche et Haut Vendômois	Jean Pinsach
03/09/19	Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (DDT)	Jean Pinsach
10/09/19	CDPENAF (DDT) PLUi du Pays de Chambord	Jean Pinsach
09/11/19	Participation au chantier annuel d'entretien de l'étang de Beaumont à Neung-sur-Beuvron (CEN Région Centre Val de Loire)	Jacques VION
28/11/19	CDPENAF (DDT) Modification simplifiée du PLU de Chaumont-sur-Loire	Jean Pinsach
09/12/19	Séance plénière de la commission départementale des espaces, sites et itinéraires de Loir-et-Cher (CDESI) – Conseil départemental de Loir-et-Cher	Jean Pinsach
16/12/19	CDPENAF (DDT) PLUi de la CC des Collines du Perche	Jean Pinsach
17/12/19	Suite à l'avis du CDPENAF du 28/11/19, expertise naturaliste du projet d'hôtel de luxe (ferme Quéneau), à Chaumont-sur-Loire	Jean Pinsach

Rappel : CDPENAF : Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de Loir-et-Cher. Créée par la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, cette commission émet, notamment, un avis sur l'opportunité, au regard de l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières, de certaines procédures d'urbanisme.

DDT : Direction départementale des territoires de Loir-et-Cher (regroupe les ex DDE et DDAF).

Merci aux administrateurs et adhérents pour leur participation à ces nombreuses réunions.

ANIMATIONS NATURE GRAND PUBLIC

15 sorties de découverte et de sensibilisation ont été organisées en 2019 (rappel : 12 en 2016, 14 en 2017 et 15 en 2018), avec toujours une participation satisfaisante du public et des adhérents. La gratuité de nos animations est toujours un élément très apprécié. Toutes ces sorties ont réuni environ 350 personnes.

Ci-après, un tableau récapitulatif de la fréquentation de ces animations ouvertes à tous :

Sujet de la sortie Date	Lieu	Nombre de participants
La Nuit de la Chouette (Opération nationale) Samedi 2 mars	COUDDES (salle communale)	80 personnes environ
Les oiseaux de l'étang de l'Arche Dimanche 14 avril	CHEMERY	44 personnes
Découverte du crapaud Alyte Vendredi 26 avril	BLOIS Quartier de Villierfins	21 personnes
Les animaux forestiers Dimanche 19 mai	BRACIEUX Forêt de Boulogne	27 personnes
Papillons et autres insectes Samedi 25 mai	MUIDES En collaboration avec la SHN41	14 personnes
Découverte de l'Engoulevent Vendredi 14 juin	BLOIS Forêt de Blois	27 personnes malgré un orage...
Les sternes dans la ville Dimanche 16 juin	BLOIS En collaboration avec le CEN41	30 personnes
L'envol du marais Dimanche 23 juin	VALENCISSE Marais des Rinceaux - Molineuf	15 personnes
Découvrir les castors au crêpuscule Vendredi 28 juin Vendredi 5 juillet	RDV à BLOIS	27 personnes et 20 personnes
Des ailes et des plumes Dimanche 8 septembre	BLOIS En collaboration avec la SHN41	14 personnes
Chantier d'entretien des îles de Loire situées en arrêté de protection de biotope Samedi 14 septembre	BLOIS et CHAUMONT-SUR-LOIRE En collaboration avec le CEN41	18 personnes
Point d'observation de la migration d'automne Dimanche 29 septembre	VINEUIL	2 personnes Mauvais temps
Une journée d'automne en Brenne (36) Lundi 11 novembre	MEZIERES EN BRENNÉ Parc naturel régional de la Brenne	19 personnes
Les champignons d'automne Dimanche 24 novembre	HUISSEAU-SUR-COSSON En collaboration avec la SHN41	70 personnes et beaucoup de champignons

Il est rappelé qu'en cas de doute sur le maintien ou non d'une sortie (pluie, verglas, crue...) il est conseillé de consulter le site Internet de LCN pour avoir les dernières informations sur les sorties prévues.

Rappelons également que, outre l'organisation et l'animation des sorties, le CA est mobilisé dès le mois de novembre pour préparer le calendrier de l'année suivante, sa rédaction, la mise en page et l'impression du dépliant de présentation du programme (en 2019 ce dépliant a été imprimé en 400 exemplaires). Merci aux principaux animateurs et aux adhérents participant à ces animations.

AUTRES ANIMATIONS

A noter, par ailleurs, notre participation aux animations ornithologiques, dans la cadre de la manifestation annuelle « Au cœur des prairies du Fouzon », organisée principalement par le CEN 41, le 9 mai 2019, à Couffy (Alain Pollet).

Plusieurs autres interventions sont également à noter :

- Participation aux animations de découverte lors de la manifestation publique organisée par le CDPNE dans le cadre des 40 ans de la Réserve Nationale de Grand-Pierre et Vitain, à MAROLLES, le 22 juin 2019 (Gilles et Jacques Vion) ;
- Animations autour d'une mare avec de nombreux enfants, dans le cadre de la Fête de la Nature, à SASSAY, les 24 et 25 mai 2019 (Dominique HEMERY) ;

- Animations sur les oiseaux des jardins (diaporama), avec constructions et pose de nichoir et d'une mangeoire, pour l'école primaire de la Quinière à BLOIS, les 4, 22 et 29 novembre 2019 (Jacques Vion, Jean Pinsach et Gérard Fauvet) ;
- Intervention dans le cadre d'une conférence-débat organisée par des étudiants du Lycée Agricole de Vendôme, sur le thème « Avifaune et agriculture », en mars 2019 (François BOURDIN).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est actuellement au complet depuis cette année 2019 (soit 12 personnes). Il s'est réuni 8 fois, avec également 8 réunions de bureau. Je rappelle que les réunions du conseil d'administration sont ouvertes à tous, adhérents ou sympathisants.

La **50ème assemblée générale de LCN** s'est déroulée **le samedi 16 mars**, à MAROLLES (mise à disposition gratuite de la salle du conseil municipal, en remplacement, à la dernière minute, de la salle de la Maison de la Nature, déjà occupée suite à une confusion dans le calendrier de réservation – Encore merci au maire de Marolles pour sa réactivité !). Lors de cette assemblée générale, deux nouveaux administrateurs ont été élus : Fanny Frazier et Dimitri Multeau. Par ailleurs, Gérard Fauvet a présenté une projection exceptionnelle de photos « Instants de Loire ».

Enfin, le CA du 1er avril 2019 a élu Gilles VION en tant que nouveau secrétaire général. Le bureau de l'association est ainsi au complet.

COMMUNICATION INTERNE

Les informations sur les activités de l'association sont maintenant bien présentées sur notre site Internet, mis à jour régulièrement. Merci à Gérard Fauvet, chargé de l'animation du site.

Le bulletin annuel entièrement en couleur (98 pages) a été édité comme chaque année. Je rappelle que cette publication annuelle est déposée à la Bibliothèque nationale de France (BNF), au titre du Dépôt Légal. Merci à tous les rédacteurs pour les différents articles toujours bien illustrés grâce à la photothèque des adhérents, en particulier Gérard Fauvet. La mise en page est encore une fois réalisée par Jean Pinsach, et les corrections sont l'œuvre de Sylvette Lesaint. Un grand merci à tous.

Enfin, nous avons expérimenté la réalisation et l'envoi aux adhérents d'une nouvelle lettre d'information, sous forme électronique (transmise par mel en juin 2019). Cette réalisation ne sera pas régulière, principalement en raison du manque de rédacteurs.

COMMUNICATION EXTERNE

Plusieurs articles évoquant les activités de l'association sont parus dans la Nouvelle République (affaires juridiques, compte-rendu de l'AG du cinquantenaire, programmes des sorties, mise en place des panneaux sur les îles...). Merci à la responsable de la rédaction locale de la NR pour l'intérêt qu'elle porte à nos activités.

Aucun comice agricole cette année, mais un stand a été monté et tenu par des volontaires, **le 4 septembre 2019**, à l'invitation de nos amis de Millière Raboton, lors de la manifestation régionale « Voyage de la pierre sur la Loire », avec l'aide des associations de marins de Loire, à Chaumont-sur-Loire (dans le cadre des manifestations importantes organisées pour les 500 ans de la Renaissance en Val de Loire). La foule était au rendez-vous. Des informations ont été données sur nos activités et des ouvrages vendus (Merci notamment à Jacques Vion, Monique et Pierre Hervat, ... pour la tenue du stand).

A noter que pour faciliter l'organisation de stands ou d'expositions, nous avons acquis en 2019, en financement interne, plusieurs grilles que nous pourrons ainsi utiliser en toute liberté.

Nous ne pouvons évidemment pas terminer ce chapitre sur la communication sans rappeler la sortie en juin 2019 de l'ouvrage dont nous avait parlé Gérard Fauvet depuis de longs mois, lors des réunions du CA :

« **Instants de Loire** », de Gérard Fauvet, avec une préface de Laurent Charbonnier, est un ouvrage de 192 pages, contenant plus de 200 photographies sur la faune des bords de Loire, que son auteur a édité lui-même, avec l'aide financière du Conseil départemental de Loir-et-Cher. Fin 2018, alors en période de recherche de financement, le CA de LCN a décidé d'aider financièrement ce travail d'édition, si rare en matière de photos, consacré uniquement à notre Loire tant observée par tous, ornithologues et amoureux de la nature. Ne passez pas à côté de ce livre, il n'y a que des merveilles de la nature et des photos d'une qualité incroyable à chaque page. Bravo encore à son auteur !

Bernard DUPOU

1969 – 2019 : 50ème année d'activités de Loir-et-Cher Nature

De la S.E.P.N 41 à Loir-et-Cher Nature...

Nous fêtons cette année 2019 les 50 ans de Loir-et-Cher Nature, et d'une certaine manière les 50 ans de la protection de la nature en Loir-et-Cher, puisque l'association fut bien la première association militante et de culture scientifique dans ce domaine, de l'ère moderne, en excluant de notre regard historique la Société d'histoire naturelle de Loir-et-Cher qui s'intéressa à la faune et à la flore du département au tout début du 20ème siècle (voir par exemple l'ouvrage « Les oiseaux de Loir-et-Cher. Faune ornithologique », publié en 1907, dans son bulletin n°10, Gabriel ETOC, curé de Cormenon, étant l'auteur de l'une des premières publications du genre).

Ainsi, la création de la société d'étude et de protection de la nature en Loir-et-Cher (SEPN41), est une première en 1969, puisque les deux autres associations sœurs du département verront le jour en 1980 (Perche Nature) et en 1984 (Sologne Nature Environnement).

Cet article souhaite ainsi faire œuvre de mémoire historique, sans toutefois être exhaustif, pour les années à venir et les nouveaux adhérents qui n'ont jamais connu la SEPN 41, en rendant hommage aux fondateurs et aux premiers animateurs de l'association, en rappelant les origines de sa création et les premières années d'activités. Elles furent, pendant ces années pionnières, intenses et nombreuses, comme ce fut d'ailleurs le cas dans de nombreuses régions de France à l'époque.

Nous évoquerons dans cet article la période de la création à celle du changement de nom de l'association. La SEPN41 est en effet devenue Loir-et-Cher Nature, par décision largement majoritaire de l'assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 2002, présidée par Dominique HEMERY. Rappelons que ce changement de dénomination, proposé par le conseil d'administration d'alors, avait pour objectifs de clarifier la nature de l'association, en proposant un sigle plus évident, par rapport aux nombreux sigles en présence dans le département (CDPNE41, SHN41, CJNA, etc) et de répondre à la demande de rationalisation des dénominations des APN souhaitée par notre fédération nationale France Nature Environnement.

La création de la SEPN 41 : les fondateurs en action

Dans les années 60 des jeunes de plusieurs familles du Loir-et-Cher (notamment les familles Henry, Gillet, Gauthier, Hesse, Perthuis, Lunais, Navarin...), ainsi que dans certains cas les parents également, parfois adhérents à des associations nationales (LPO, S.N.P.N,...) tous très intéressés par la nature et les efforts qui commençaient à se développer pour sa protection, voire très passionnés par les activités naturalistes, se sont retrouvés, lors de promenades, en apprenant, par exemple à reconnaître les oiseaux, les arbres...

Un groupe de personnes se constitua ainsi, petit à petit, et, à la fin des années 60, les plus âgés, notamment, eurent l'idée de structurer leurs activités sur le terrain en vue de développer une activité alors encore relativement nouvelle dans le pays, la protection de la nature, dans un cadre associatif.

La suite, nous la laissons à Robert GILLET (1921-2014), professeur, président de la SEPN pendant près de 10 ans, infatigable animateur de la protection de la nature dans le département, dans un texte sur les premières années de la SEPN41 qu'il nous avait très gentiment fait parvenir pour les 40 ans de Loir-et-Cher Nature, en 2009, avant sa disparition en 2014 :

« C'est en juin 1968 que fut lancée l'idée. Le projet s'élabora au cours de réunions chez les uns et les autres pendant la fin de l'année, complétées par des informations à la préfecture et des rencontres diverses (personnalités, mairie de Blois).

L'assemblée générale constitutive eut lieu le 19 janvier 1969 à la Maison des Jeunes (MJC) de Bégon (aujourd'hui Maison de Bégon). Quatre responsables y ont été élus : Claude HENRY, Jacques HESSE, Étienne SCHRICKE et Robert GILLET, qui formèrent le bureau d'origine.

Le 21 janvier 1969, une conférence de presse, rassemblant une quarantaine de personnes au même endroit, faisait connaître la « société d'étude et de protection de la nature en Loir-et-Cher » à un plus large public par l'intermédiaire de la presse.

Les statuts furent déposés à la Préfecture de Blois le 29 janvier 1969. La SEPN41 était née. »

Ajoutons à ce sujet que ces statuts rédigés et approuvés en 1969 n'ont jamais été modifiés depuis, sauf pour changer le nom de l'association en 2002. Cela démontre qu'apparemment, ils ont été fort bien pensés et écrits. Ainsi, l'association a pu fonctionner de la meilleure manière, au long de toutes ces années, alors que beaucoup de choses ont changé dans notre société depuis. La pertinence des premiers animateurs doit être ici saluée.

Voici la composition précise du premier bureau de la SEPN41 :

Président : Claude HENRY, assistant de faculté, domicilié à Blois, né le 20 décembre 1946

Vice-Président : Étienne SCHRICKE, Docteur vétérinaire à Lamotte-Beuvron, né le 28 septembre 1922

Secrétaire-général : Robert GILLET, professeur de lettres, domicilié à Saint-Gervais-La-Forêt, né le 31 mars 1921

Trésorière : Mme Marguerite HESSE, comptable à Blois, née le 19 juillet 1911.

Les premières années d'activités de la SEPN41

Dès les premières années de fonctionnement, les activités seront nombreuses. Tout est à faire en matière de protection de la nature, et l'actualité de l'environnement est riche, alors que nous sommes près de la fin des trente glorieuses, avec le premier « choc pétrolier » en 1973. « Cette crise du pétrole, même si elle n'est pas à proprement parler une « crise écologique », fait apparaître la vérité de la thèse des écologistes sur les ressources limitées de notre planète et ouvre les yeux à beaucoup », remarque Robert GILLET, dans son compte-rendu de dix années d'activités de la SEPN41, dans le bulletin annuel 1978.

Dès le départ, la SEPN41, forte d'environ 200 adhérents, se partage entre les activités de terrain, très nombreuses, et des activités plus militantes, notamment vers le public et les élus et responsables administratifs : rédaction d'articles, conférences, expositions, publications, participation à des campagnes militantes nationales...

Sur ce dernier point, il doit être noté l'importance du travail de publication développé par l'association, au travers d'études naturalistes, publiées soit directement (notamment dans le bulletin annuel qui commencera à paraître en 1972, sous forme ronéotypée au début), soit dans des ouvrages collectifs ou encore des revues nationales, notamment ornithologiques.

L'association n'a jusqu'à présent jamais abandonné ce travail. Certaines publications font aujourd'hui référence, soit naturaliste, soit historique. Les années 2000 à 2010 n'ont pas été en reste, puisque Loir-et-Cher Nature a été soit à l'origine, soit coordinateur, soit coproducteur d'ouvrages naturalistes, principalement sous forme d'atlas départementaux. Les derniers ont été, dans ce cadre inter-associatif, l'ouvrage vendu en librairie et par les associations « *Amphibiens et reptiles du Loir-et-Cher – Répartition communale 2008-2015* », paru en janvier 2017, et « *Les rapaces nocturnes de Loir-et-Cher – Statut, Répartition, Ecologie – Enquête 2015-2017* » publié en cette année 2019 et disponible en lecture sur le site Internet de Loir-et-Cher Nature.

Remarquons également, dès les premières années, les actions d'éducation à la nature et de sensibilisation de la jeunesse, avec un semblant de fédération de plusieurs « clubs nature », rassemblant des jeunes autour d'un ou plusieurs animateurs, dans différentes communes du département : Club protection de la nature au sein de la M.J.C de Lamotte-Beuvron (Mme COCHET) ; Club nature de Mennetou-sur-Cher (Mme NICOLET) ; Club nature de Vendôme (M. PERIN, avec l'aide d'Alain PERTHUIS, alors agent technique des Eaux et Forêts à Citeaux) ; Club nature du Lycée A. Thierry, à Blois (M. D'HUYTEZA)...

Sur le plan des recherches de terrain et des inventaires, ou études naturalistes, tout est à faire pour le groupe actif de naturalistes dans le département, notamment un pré-inventaire des richesses naturelles (La Sologne, la vallée de la Cisse, la Loire, la Petite Beauce...). Puis ce seront, de manière importante, les inventaires réalisés dans le cadre de la mise en place des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), qui furent lancées dans toute la France par le ministère de l'environnement, en 1982.

Enfin, un aspect important du travail de formation et de sensibilisation des membres de l'association est à relever, en ce qui concerne la mise en place d'une bibliothèque conséquente, sur de très nombreux sujets consacrés à l'environnement, dès le tout début des années 70. Les publications dans ce domaine, alors rares en France auparavant, se multiplient alors au regard de l'actualité mondiale et nationale en la matière : eau, air, pollutions, agriculture, écologie, chasse, faune, flore, etc. En 1972, **120 volumes** sont déjà présents dans la bibliothèque de la SEPNA⁴¹, ainsi que de nombreuses revues, permettant aux adhérents de parfaire leurs connaissances dont ils pourront se resservir lors de débats, rencontres ou expositions... Les principaux artisans de ce travail seront Jacques HESSE (futur éditeur d'ouvrages sur la nature et l'environnement) et Claude HENRY. Ce dernier décrit quelques ouvrages dans le premier bulletin de 1972, et conclut en ces termes : «L'ensemble de ces livres parus dans cette même année 1972 montre une prise de conscience en rupture totale avec bien des croyances et des mythologies modernes. La contestation écologique apparaît en France avec ces publications. Il faut donc s'attendre à un développement prochain de ces idées, identique à celui qui touche les États-Unis depuis une dizaine d'années ».

Il évoque ensuite un ouvrage d'un auteur important à l'époque, le professeur René DUBOS (*Cet animal si humain* – Hachette) : « Le grand mérite de cet ouvrage est de montrer comment l'homme est déterminé par les gènes issus de ses parents, et façonné par les caractères du milieu où il vit. Nous construisons notre milieu de vie qui a son tour nous façonne. Or notre possibilité d'adaptation à des milieux standardisés, déficients, pollués, laids, etc...est très grande. C'est dans cette adaptation que réside, selon l'auteur, un des plus graves dangers : *« Par un étrange paradoxe, l'aspect le plus effrayant de la vie, c'est que l'Homme est capable de s'adapter à presque tout, même à des circonstances qui détruisent inéluctablement les valeurs mêmes qui ont donné à l'humanité son caractère unique »*.

La pertinence de la fin du texte de Claude HENRY nous impressionne 45 ans plus tard : « Tous ces ouvrages bouleversent des conceptions surannées, pourtant très généralement admises aujourd'hui. La nouvelle vision qu'ils donnent de nos rapports avec notre environnement est passionnante, par l'intelligence de la réflexion, et par l'effort et le courage déployés pour échapper à l'impérialisme des conceptions productivistes ».

QUELQUES REPERES : 1969 et autres années...

2 mars 1969 : Premier vol du Concorde

15 juin 1969 : Georges Pompidou est élu Président de la République Française

23 juin 1969 : le Rhin est pollué par un insecticide. 20 millions de poissons meurent dans la traversée du fleuve aux Pays-Bas

16 octobre : inauguration de la centrale nucléaire de Saint-Laurent (41)...

Nomination du premier ministre de l'environnement : Robert Poujade, ministre délégué, chargé de la protection de la nature et de l'environnement, le 7 janvier 1971.

Alain Peyrefitte, sera le second de la cinquième République : ministre des affaires culturelles et de l'environnement, le 1er mars 1974.

Le premier véritable ministre de l'Environnement sera Michel Crépeau, le 22 mai 1981.

Premier candidat écologiste à la Présidence de la République en juin 1974 : René Dumont (agronome, ingénieur, pacifiste, écologiste...). Il obtiendra 1,32 % des votes, soit 337 800 voix (6ème rang sur 12 candidats au premier tour).

Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature (considérée comme la loi fondatrice pour la protection de la nature en France. Elle introduit notamment le statut d'espèces protégées, les études d'impact,...)

R. G.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE ET DE PROTECTION DE LA NATURE EN LOIR-ET-CHER



PHRAGMITE DES JONCS - MARAIS DE LA CISSE

Cliché Ph. HENRI

1972

1079

I - Dix premières années intenses : Des résultats remarquables

C'est avec une grande énergie et parfois un véritable enthousiasme que les animateurs de la SEPN41 réalisèrent beaucoup d'actions, soit naturalistes, soit de sensibilisation du public et des pouvoirs publics locaux. Après 10 années d'activités, Robert GILLET, président depuis 1972, dresse un bilan tout à fait remarquable (à lire en détail dans le bulletin annuel 1978 SEPN41). Il exprime ce volontarisme ainsi : « Beaucoup d'autres problèmes locaux ou régionaux se présentaient à nous : il fallait les examiner, constituer une documentation et attirer l'attention du public sur la destruction abusive des « nuisibles » (rapaces, hérons, blaireaux...en faisaient alors partie), sur la dégradation de nos rivières, sur les excès du remembrement et des enrésinements, sur la nécessité de sauvegarder par des réserves naturelles les sites les plus riches de notre région, etc ».

« On imagine difficilement aujourd'hui à quel point le public était étranger à ces questions. Certaines personnes, même cultivées, avouaient ne pas saisir ce que l'expression « protection de la nature » pouvait représenter, et la notion, pourtant fondamentale, de patrimoine naturel échappait à la plupart des gens ».

Robert GILLET, dans sa modestie légendaire, remarque toutefois « que les réalisations locales en progrès dans la protection de la nature ne relèvent pas seulement de la seule SEPN41, mais des efforts d'organismes divers associés à la même tâche ». Voici quelques réalisations, entre 1969 et 1978, listées par M. Gillet :

1970 – Pré inventaire des richesses naturelles en Loir-et-Cher.

1971 – Création du Comité Départemental de Protection de la nature et de l'Environnement (CDPNE).

1972 – Sauvegarde de la zone centrale des étangs en Sologne. L'autoroute A71 épargnera ce secteur, le plus riche pour la flore et la faune de Sologne.

1973 – Conférence-débat ; « Vers le Val de Loire nucléaire ». 500 personnes à la salle de la Mutualité Agricole (alors avenue de Vendôme à Blois), avec le professeur Philippe LEBRETON.

1974 : Réintroduction, réussie, du Castor d'Europe sur la Loire.

1975 : Constitution de la réserve de BOISVINET, dans le Perche (commune du Plessis-Dorin), par le CDPNE.

1977 : Mise en route de la procédure de classement en réserve naturelle de la vallée de la Grand-Pierre et de Vitain, à Marolles (avis favorable de la commission départementale des sites pour ce classement, en 1978).

1978 : Création de la Maison de la Nature de Marolles.

1979 : Réalisation et présentation d'une grande exposition : Les mammifères sauvages du Loir-et-Cher (circulation de l'exposition dans le département : Château de Blois, Ecole Normale Départementale, MJC de Lamotte-Beuvron, Musée de Vendôme, Ecoles de Montoire-sur-Le-Loir..., avec plus de 5000 visiteurs).

De nombreuses études ont également été réalisées par les membres de l'association pendant cette première décennie. En voici quelques unes relevées dans ce même bulletin 1978 :

- L'aménagement de la Cisse (1972).

- Les rapaces de Loir-et-Cher (pour le ministère de l'agriculture en 1973).

- La faune vertébrée des îles et rives de la Loire (1974, pour le service régional de l'Équipement).

- Le cerf dans la Sologne de l'Ouest (pour le CDPNE en 1975).

- La faune vertébrée de Sologne – Les mammifères de Sologne (pour l'Institut international d'Ethnoscience et le CDPNE en 1975-76).

- Inventaire bibliographique de l'impact des routes et autoroutes sur la faune vertébrée (pour le ministère des transports en 1978).

Robert GILLET termine son bilan de dix ans d'actions par un appel à de nouveaux adhérents, nouveaux « animateurs persévérants et convaincus », (Rien de nouveau aujourd'hui, puisque nous faisons toujours la même chose régulièrement).

« Pour s'en tenir à celui qu'occupe la SEPN41, je crois que nos efforts, depuis sa fondation, ont été utiles et sont parvenus à un certain nombre de résultats heureux, ceci grâce à la collaboration de tous ceux qui dans notre département sont soucieux de la qualité de l'environnement et de la sauvegarde de notre patrimoine naturel ».



« Mais c'est une affluence de plus de 100 personnes qui se présentera à la réunion. Il fallut aller à la salle des fêtes et faire face à des interventions hostiles à tout projet de parc naturel régional. Un compromis fut trouvé dans la constitution d'un groupe d'études sur la Sologne, qui se réunit en juin 1971. Il rassemblait, avec les naturalistes, les représentants politiques et économiques de la région (onze organismes au total). Il travailla par commissions pendant deux années et produisit un important rapport qui donnait une vision globale de la Sologne d'alors, avec la volonté d'assurer à la région une économie vivante sans lui faire perdre sa beauté et ses richesses naturelles ».

Or, que voyons-nous aujourd'hui ? La fermeture des paysages, l'engrillagement, des friches, la désertification agricole, l'explosion du grand gibier au détriment d'autres espèces...Le PNR était, sans doute, un ultime espoir...Le projet se heurta à l'hostilité affichée ou silencieuse de plusieurs élus de la région ».

(Etienne SCHRICKE, membre fondateur de la SEP41, a été maire-adjoint de Lamotte-Beuvron de 1965 à 1981, conseiller général du canton de Lamotte-Beuvron de 1970 à 1979. Docteur vétérinaire, il a été à la fois chasseur et écologiste convaincu. Comme on le voit ci-dessus, il a tenté en vain de convaincre ses collègues du conseil général de l'intérêt d'un parc régional en Sologne. Il a défendu bien d'autres dossiers, dont la création du CDPNE, dont il devint le premier président en 1971. E. SCHRICKE était resté jusqu'à son décès, le 2 janvier 2019, membre de Loir-et-Cher Nature, même après avoir quitté la région il y a une vingtaine d'années).

Le projet de sauvegarde de la vallée de la Grand-Pierre et des marais de la Cisse :

Ce projet fut élaboré en 1972, par Claude HENRY et Jacques HESSE, rappelle R. GILLET. « Il s'agissait d'assurer la conservation de cette zone encore naturelle au cœur de la Petite Beauce, formée de milieux remarquables : pelouses calcaires, vallée sèche, dalles rocheuses, prairies humides, boisements originaux. Des vestiges préhistoriques importants y sont également présents.

Une demande de protection fut adressée à l'administration en 1972, sans suite cette année-là. Mais le projet avait lancé l'idée. Il fut repris par le CDPNE quelques années plus tard et aboutit à la création, en 1979, de la Réserve naturelle nationale de la Vallée de la Grand-Pierre et de Vitain, le site protégé le plus important du département » (la gestion de la réserve est toujours aujourd'hui encore confiée par l'Etat au CDPNE).

La réintroduction du Castor d'Europe sur la Loire, en 1974 :

« Un des animaux les plus originaux de notre faune, le Castor d'Europe, avait disparu de notre région (comme de la plus grande partie de la France) depuis plus d'un siècle. Quelques responsables de la SEP41 (dont Jean-Pierre JOLLIVET, l'un des principaux animateurs de l'opération de réintroduction), sensibles à cet appauvrissement, entreprirent sa réintroduction sur la Loire.

Avec les autorisations administratives adéquates (avis favorable de la commission de l'agriculture du Conseil Général de Loir-et-Cher, en décembre 1973) et les conseils d'un spécialiste, le Père Richard (Bernard Richard, chargé de recherches au CNRS, a étudié les castors français depuis 1951. Il est l'auteur d'un des premiers ouvrages en France sur l'espèce, *Les Castors*, Editions Balland), ils gagnèrent la basse vallée du Rhône où l'espèce était encore présente sur quelques affluents (principalement dans la région de Montélimar), afin d'y capturer si possible un couple d'animaux. Ils réussirent à piéger trois castors dont une femelle, en mars 1974.

Ceux-ci furent amenés à Blois, puis relâchés dans un terrier préparé à l'avance, sur le bords du fleuve, à Saint-Denis-sur-Loire (premier lâcher le 15 avril 1974). Ils s'adaptèrent à ce nouveau milieu où deux autres animaux furent relâchés en septembre ». Robert Gillet conclut ce rappel historique ainsi : « L'opération fut une réussite, puisque, en quelques années, toute la vallée de la Loire moyenne et quelques affluents furent colonisés par les descendants des castors réintroduits ».

Le castor est évidemment aujourd'hui une des espèces emblématiques du bassin de la Loire. Cette opération est une des grandes réussites de l'association. Le récit en détail de cette réintroduction a été publié dans *Le Courier de la Nature* n° 302, mars-avril 2017 – Rémi Luglia – *Le retour du castor à Blois et sur la Loire ou de l'adaptation des espèces protégées*. Une grande partie de cette étude a été publiée dans le bulletin annuel de Loir-et-Cher Nature, Bulletin 2016.

1969 - 2002	
Les présidents de la SEP41 depuis sa fondation	
Claude HENRY	Président fondateur en 1969
Robert GILLET	1972 à 1979
Claude HENRY	1980 et 1981
Jean-Pierre JOLLIVET	1982 à 1994
Jean PINSACH	1995 et 1996
Gilles VION	1997
Dominique HEMERY	1998 à 2002

II - D'autres actions et réalisations des années 1980 et 1990

Jean-Pierre JOLLIVET, qui, après avoir été l'un des principaux artisans de la réintroduction du castor sur la Loire, a été président de la SEPN41 de la décennie 80 à celle des années 90, est également revenu sur ces années, parfois difficiles pour l'association, après le départ de certains de ses animateurs historiques, notamment vers le CDPNE et ses moyens financiers beaucoup plus importants que la SEPN41 d'alors, dans un texte de souvenirs, écrit également en 2009 (les créations de Perche Nature en 1980, puis de Sologne Nature Environnement en 1984, auront également participé à l'affaiblissement en terme de nombre d'adhérents de la SEPN41) :

« Dès 1983, je me désolais des jeunes qui ne prenaient pas la relève...Les appels à bonne volonté furent incessants. « Au secours, on coule ! » reflétait une année particulièrement difficile...Le fonctionnement fut souvent à flux tendu et l'implication de la bonne dizaine des fidèles actifs remarquable. Le « noyau dur » des activités de l'association demeurait très vivace. D'une part, tout ce qui touche à la vulgarisation et à l'information, avec les sorties nature, les expositions, la participation à diverses fêtes, les animations scolaires... Et d'autre part, toute l'activité naturaliste, notamment ornithologique. Avec une mention spéciale pour les opérations de préservation d'espèces en difficulté, au premier rang desquelles les busards. Une aventure de 30 ans qui mériterait un livre. Et des implications naturalistes, humaines et maintenant réglementaires. Merci évidemment à François BOURDIN ».

Années 1982 – 1983 - 1984

L'association n'a plus de local, celui occupé à l'école de la rue Dorgelès à Blois, a dû être rendu à la ville (les archives et matériels seront installés provisoirement à Cour-Cheverny, chez le président Jollivet).

Des actions en justice commencent à être réalisées de manière régulière, au sein de l'association. Des plaintes sont déposées auprès du Procureur de la République pour des destructions d'espèces protégées, notamment des rapaces, encore souvent tirés par des chasseurs, malgré la protection totale fixée par la loi, mais pas encore totalement acceptée par le monde rural. A l'époque, les dossiers ne rencontrent pas souvent de suite du Parquet. Les premiers dossiers importants seront toutefois différentes affaires de naturalisation d'espèces protégées, relevées chez des taxidermistes.

Remembrements et recalibrages de rivières : le cas désastreux du recalibrage de la rivière La Masse

Depuis les années 60, le Loir-et-Cher a été particulièrement touché par les programmes de remembrement et travaux connexes. Ces programmes, dont le but était d'assurer la modernisation de l'appareil de production agricole, étaient imposés de manière autoritaire par le préfet, à la demande des propriétaires concernés sur la base d'un échange de terres équivalentes. Depuis la loi de 1976 relative à la protection de la nature, une étude d'impact devait assurer la prise en compte des conséquences des travaux (notamment ceux appelés « connexes ») sur l'environnement.

Le remembrement de Vallières-les-Grandes, commune de 4000 hectares, près de Montrichard, va s'illustrer, de manière catastrophique pour la nature, au début des années 80 et restera une défaite amère pour la SEPN41. L'étude d'impact apparaît à l'analyse, lors de l'enquête publique, superficielle, alors que les travaux prévoient l'arrachage de 29 bosquets et de 5 km de végétation riveraine de la rivière. Mais également 12 redressements de la rivière et son recalibrage à 5 mètres de largeur... L'étude réalisée par la DDA, elle-même maître d'œuvre de l'opération, est analysée par le ministère de l'environnement, en mai 1980, de manière très critique, suite à l'intervention de la SEPN. L'association se satisfait de cette intervention, mais le préfet passera outre et les travaux seront entièrement réalisés. Voici donc comment on « déménageait » une rivière sauvage, pendant que les ingénieurs ruraux de la DDA et les entreprises locales s'enrichissaient au détriment de l'intérêt général...

Une sortie grand public sera organisée par l'association le 28 mars 1982 pour montrer à tous ce qu'il ne faut plus faire. « En organisant cette visite, il ne s'agissait pas pour la SEPN de contester la nécessité de remembrer une commune à vocation agricole, mais d'attirer l'attention du public sur les différentes manières possibles de conduire une telle opération et les travaux connexes qui s'y rattachent. Une attention plus grande aux richesses naturelles et paysagères dans l'étude d'impact n'aurait-elle pas permis un projet de remembrement qui eût respecté davantage le patrimoine naturel de ce village et de la campagne environnante sans nuire aux agriculteurs concernés », écrivit Robert Gillet, dans le compte-rendu de la sortie.

Cette expérience négative eut tout de même un certain retentissement dans les services administratifs et permit à l'association Perche Nature d'intervenir plus efficacement lors de situations analogues rencontrées dans le bocage Percheron. Les études d'impact seront progressivement confiées à des intervenants extérieurs à la DDA (direction départementale de l'agriculture).

Une campagne pour la sauvegarde des milieux naturels dans la région Centre – Une mobilisation qui aboutira à la création des Conservatoires départemental et régional

En **1982**, la FRAPEC (fédération régionale des associations de protection de l'environnement du Centre, devenue aujourd'hui FNE Centre Val de Loire), fondée en 1980, qui regroupe alors 8 associations, dont bien évidemment la SEPN41, lance une grande campagne pour développer de manière significative la protection des milieux naturels les plus fragiles par l'acquisition de sites, selon les modèles de création de réserves naturelles privées, développés principalement en Grande-Bretagne, en Belgique et aux Pays-Bas... C'est la maîtrise foncière qu'il convient d'assurer maintenant, sans attendre l'action des collectivités locales. Cette grande idée aboutira en **juin 1987** à la création d'une nouvelle association, « le Conservatoire des sites du Loir-et-Cher », dont le premier président sera Robert GILLET, l'infatigable artisan de la protection de la nature d'alors (Le Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre sera créé ensuite en 1990).

Mais en 1982, il s'agit alors de vendre des timbres. « Les fonds récoltés doivent permettre l'acquisition de sites. Le succès est symbolique mais l'idée est lancée et la volonté est là. En 1984, la SEPN41 organise avec l'ensemble des APN du département une mémorable « Fête de la Nature » au parc des Mées, à Blois (le 20 mai 1984), qui attire plusieurs milliers de visiteurs. Un chèque de 15 000 francs est officiellement remis à Jean-Pierre RAFFIN, le président de la FFSPN (Fédération Française des sociétés de protection de la nature, devenue France Nature Environnement), sur une grève de Loire...A bien des égards, cette opération paraissait prometteuse, mais l'énormité du travail nécessaire pour l'organisation de la fête, comparée à la modicité du bénéfice, fera abandonner cette piste », se rappelle Jean-Pierre JOLLIVET.

Années 1985 à 1990

De nouveaux adhérents, de nouveaux administrateurs motivés, permettent de maintenir de nombreuses activités qui deviennent dans ces années-là régulières pour certaines d'entre-elles. Il s'agit principalement des programmes de conservation et de sauvegarde des busards en Petite Beauce, et des sternes sur les îles de Loire.

Dans le bulletin de l'année 1984, un premier bilan d'actions de protection des busards est publié, portant sur les années 1976 à 1984. A partir de 1983 et 1984 les interventions des bénévoles sur les nichées de Busards Cendré et Saint-Martin donnent des résultats très encourageants. Nous étions pourtant, à cette époque, encore loin de la mise en place des zones NATURA 2000...

Ces actions sont également facilitées par l'arrivée, pour la première fois au sein de l'association, d'un permanent. Il s'agit d'un objecteur de conscience (affecté alors pendant deux années dans des organismes, au lieu de suivre son service militaire). Luc BOURDILLON sera un permanent actif et très motivé. Il ne restera pas seul alors puisqu'en 1985 un autre jeune, sous contrat T.U.C (Christophe CARDOEN présent pendant 5 mois) permettra le développement de sorties de découverte des castors dans des écoles.

En cette même année **1985**, un autre événement d'importance va permettre aux permanents et aux animateurs de travailler de manière beaucoup plus efficace : La SEPN41 a enfin un véritable local associatif, mis à disposition par la Ville de Blois, à la Maison des Associations, rue Roland Garros. L'association est toujours présente dans ce local 35 ans après, malgré la réduction de la surface utilisée, il y a quelques années.

A noter, dès ces années, la création du groupe « Ornithologie », toujours en activité, dont le premier animateur sera Gérard REVOLTE, alors dynamique secrétaire général de l'association. Les ornithologues amateurs participeront d'ailleurs, **en 1985-1989**, aux recherches de terrain dans le cadre de la réalisation du Nouvel Atlas des Oiseaux Nicheurs de France (coordonné par la Société Ornithologique de France).

En **1987**, pour la 3ème année consécutive, l'association réalise un entretien manuel des rives de la Tronne, grâce à une très bonne relation avec le syndicat intercommunal d'aménagement de la Tronne. Ainsi, cette action écologique locale va permettre d'éviter des travaux destructeurs et coûteux pour les collectivités. Cette petite rivière qui se jette dans la Loire à Cour-sur-Loire gardera ainsi des berges boisées agréables. Cette action importante sera à l'époque un véritable modèle de gestion douce des rivières, avant que ce type de fonctionnement ne se généralise ultérieurement.

Le journal de Blois et de Loir-et-Cher

LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE PROTECTION DE LA NATURE EN CONGRÈS DEMAIN L'homme : acteur, spectateur et victime de l'environnement

On y a mis le temps ! C'est encore bien loin d'être parfait, mais il semble enfin entré dans la tête des gens qu'en matière d'environnement on ne pouvait plus tout à fait faire à l'importe qui n'importe comment.

La nature, c'est un équilibre fragile entre tous les composants qui le constituent. L'homme, s'il en est le spectateur privilégié (? !), en fait également partie. C'est à ce titre que toute modification artificielle du fragile équilibre dont nous parlons plus haut remet son existence en question.

Des associations de protection de la nature se sont créées ces dernières années et dialoguent, avec profit, avec les pouvoirs publics.

La S.E.P.N., qui tiendra demain son assemblée générale, fait partie de celles-ci. L'occasion était bonne pour faire, avec ses responsables, un petit tour d'horizon de ses activités.

L'eau que nous consommons vient, en majeure partie, des rivières et de quelques puits. Une rivière n'est pas une poubelle.

Plus le fleuve charrie de nuisances, plus il faut de stations d'épuration complexes. Plus l'eau

est pourrie et plus il faut de chlore. Le problème des engrais est également crucial, car les eaux d'écoulement les emportent toujours vers les puits et les rivières : alors, bonjour les nitrates, bonjour les phosphates et, pen-

dant que l'on y est, bonjour les pesticides !

Si rien n'est fait, le consommateur se retrouve, au bout du compte, avec une eau désagréable au goût (le chlore), aux qualités douteuses (peut-on vraiment tout filtrer ?) et au prix élevé, à cause de toutes les opérations rendues nécessaires par la pollution.

La S.E.P.N. déploie une forte activité pour la défense de l'eau (ce n'est pas les pêcheurs qui s'en plaignent). Dans le cadre de la campagne ligérienne pour la neutralisation des ordures (en collaboration avec des maires comme M. Sudreau à Blois ou M. Royer à Tours), la S.E.P.N. repère et signale certains points inquiétants.

Ainsi, à Mer, à proximité de la source de la Trogne (qui se jette dans la Loire), se trouve une dé-

charge publique. De même, à Blois, une décharge se trouve au pont Charles-de-Gaulle. Même si elle est, pour l'instant, bien contenue, il n'en reste pas moins qu'elle est trop près du fleuve... qui alimente nos robinets.

Survie des espèces et des espaces

C'est toujours la grande idée de l'équilibre : de la diversité naît l'équilibre et la résistance des individus.

Ainsi, la S.E.P.N. est à l'origine de la réintroduction, dans nos rivières, du castor d'Europe. Ce dernier, moyennant quelques précautions, assure à lui tout seul un salubre entretien des berges.

La société s'occupe également de la protection des busards (qui englobent des régiments de rongeurs) et qui étaient très menacés. En effet, nichant à terre, souvent parmi les moissons, les nids avec les jeunes disparaissent entre les dents des moissonneuses-batteuses. La plupart des agriculteurs se sont montrés très réceptifs à cette campagne qui se solde, apparemment, par un succès.

Dans ce même ordre d'idées, la S.E.P.N. a été amenée à interdire certaines actions en justice après avoir découvert des animaux, protégés par la loi, transformés en objets de décoration par des taxidermistes.

Du côté de Saint-Viatre

Il était une fois une autoroute dont l'implantation en Sologne soulevait bien des passions. Maintenant, elle est là !

Conséquence immédiate : un complexe turluturiste de loisirs espérant l'afflux des automobilistes migrants cherche à s'implanter.

La S.E.P.N., évidemment, ne soutient pas ce projet : « Cela nous montre bien comme tout se tient en environnement, comment un responsable, l'autoroute, implantation très discutable, entraîne une autre qui l'est plus encore. Il ne s'agit pas de refuser le tourisme, dont la région a besoin, mais de faire qu'il soit bien intégré au patrimoine local.

« Un centre de loisirs, du type de celui envisagé, pourrait aussi bien se trouver à Maubeuge qu'à Marseille.

« Nous nous joignons donc au mouvement d'opposition que coordonne la FRAPEC, en déplorant avec elle de voir des municipalités tenter la bonne affaire (?) sans vue d'ensemble régionale et, à long terme, en opposition avec le P.A.R. »

Chercher à préserver la région

La Société d'études et de protection de la nature, qui regroupe environ 150 bénévoles, entretient avec l'administration d'excellentes relations (et, bien sûr, avec le Comité à l'environnement). Elle fait des propositions en-



La S.E.P.N. est à l'origine de la réintroduction dans la Loire du castor européen, dit « fiber ».

tendues sur les problèmes de la chasse et de la pêche. Elle participe à la grande fête de la nature qui fut un des moments forts de son activité en 1984. Responsable d'études diverses (notamment sur les oiseaux migrateurs), elle est bien implantée dans la région et cherche à la préserver du

mieux possible, sans faire de tourisme ni de démagogie. La S.E.P.N., dont le siège est à 9 ter, chemin Landes, à Blois, tiendra demain 14 h. son assemblée générale dans la salle municipale de Candé Beuvron.

A.



L'entretien manuel des rives proposé par la S.E.P.N., a été accepté par le syndicat intercommunal d'entretien de la Trogne

1989 : réalisation de l'exposition « Le Castor en Loir-et-Cher »

Le projet d'une exposition itinérante pour faire connaître le retour du castor sur la Loire et ses affluents faisait chemin au sein des naturalistes de l'association depuis quelques années, l'animal n'étant plus présent dans la mémoire des habitants. Grâce à l'obtention d'une subvention, l'exposition est enfin réalisée au début de l'année 1989. Il s'agit d'une belle exposition originale d'une douzaine de panneaux plastifiés qui traitent de la biologie de l'animal et de sa réintroduction en Loire. Réalisée en trois exemplaires, cette exposition est alors prête à circuler dans de nombreux endroits : communes, écoles, etc.

Dès 1990, l'exposition tournera dans le département et dans d'autres départements, dont le Loiret. L'accueil du public sera très favorable. Elle sera présentée en 1990 aux Muséums d'Histoire Naturelle de Blois et d'Orléans... Pendant ce temps, le castor se porte bien dans son biotope ligérien. Le bilan réalisé par Jean-Pierre JOLLIVET, à l'automne 1991 est très favorable : 12 familles sont installées sur le cours de la Loire, dans le département. On estime de 10 à 13 le nombre de familles dans le département du Loiret. « Le castor fréquente le fleuve depuis le Maine-et-Loire jusqu'à la rivière Allier. La réintroduction de l'espèce dans le fleuve apparaît donc comme un remarquable succès malgré les lacunes de son suivi ». Depuis, l'espèce, de retour dans son biotope naturel, a bien entendu fait encore mieux, et son suivi est régulièrement réalisé par le réseau d'observateurs de l'ONCFS.

Un sentier de découverte au lac de la Pinçonnière à Blois

Alors qu'un nouveau permanent objecteur de conscience arrive au sein de l'association en 1990 (Gilles LEIARD), la SEP41 propose de créer, avec l'accord et le soutien de la Ville de Blois, un sentier de découverte autour du lac de la Pinçonnière, à Blois, espace nature urbain de qualité. Des bornes seront installées sur le terrain. Un fascicule développe un thème particulier à chaque station.

Réalisé en deux années, sous la coordination de Sylvette LESANT, dans le cadre d'un PAE (plan d'action éducative), et ainsi subventionné par le ministère de l'Education Nationale, mais également par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Général, le sentier sera inauguré **le 12 juin 1992**.

Un « contrat vert » pour trois années : La rivière, milieu naturel

En 1992, encore, est signé avec le Conseil Régional du Centre un « contrat vert ». Il s'agit d'un poste de chargé de mission financé pendant trois années. Marc IWANIEC, entomologiste de formation, est ainsi le premier professionnel à intégrer la SEP41 (ce sera toutefois également le dernier). Son travail portera sur le développement d'activités de sensibilisation et d'information sur l'écologie de la rivière, notamment à travers la biologie du castor, dans le milieu scolaire, mais également sur des recherches de sites à castors, sur le Beuvron ou le Cosson, qui n'avaient pas encore été prospectés jusqu'alors (réalisé en 1992 et 1993 à l'aide d'une barque).

et-Cher

Environnement

Les castors font barrage...

L'Ardoux, petite rivière qui traverse le village de Saint-Laurent, après avoir serpenté dans le val depuis les environs de Cléry-Saint-André, est le théâtre d'un événement rarissime, unique en Loir-et-Cher : l'édification d'un barrage par des castors.

Le castor a deux points communs avec l'homme : c'est un mammifère de la même classe que lui (celle des vertébrés) et il possède, avec ses pattes avant, un certain don de préhension par opposition du pouce aux autres doigts. Il vit au bord des rivières. Il creuse son terrier dans les berges, sous le niveau de l'eau pour que l'entrée soit cachée. Si le niveau de la rivière baisse, il édifie alors un barrage afin de le maintenir au-dessus de l'entrée de son terrier. Pour construire son barrage et parfois consolider son logis, ce rongeur, qui peut atteindre vingt-cinq à trente kilos, s'attaque aux jeunes arbres avec une prédilection pour le bois particulièrement tendre des saules et des peupliers.

En gaulois, castor se disait

Événement rarissime : un barrage sur l'Ardoux, rivière qui traverse Saint-Laurent-Nouan, a été installé par des castors.

bièvre et le Beuvron était une rivière où vivait des castors. L'adjonction de ces deux mots à plusieurs noms de village de la région (Lamotte-Beuvron, Candé-sur-Beuvron, Monthou-sur-Bievre, Fougères-sur-Bievre) laisse supposer que les castors étaient répandus dans le secteur de ce qui devait devenir le Loir-et-Cher. Ils furent d'abord chassés pour leur peau qui permettait de confectionner d'épaisses fourrures.

Une région peuplée de castors

Puis, vers le Moyen Âge, ils furent en plus recherchés pour deux raisons. D'abord pour leur chair car, leur queue étant écailleuse, les castors étaient assimilés aux poissons. Ils

pouvaient donc être consommés pendant les carêmes. Ils étaient également recherchés pour le « castoreum », sécrétion odorante qu'ils déposent sur leur territoire pour en marquer les limites. Cette substance était récupérée et servait de fixateur au parfum.

Déjà victime de cette chasse pour raisons « utilitaires », le castor a également été traqué et systématiquement massacré à cause des dégâts qu'il faisait dans les jeunes plantations. Aussi, cet animal peu prolifique (il y a deux à trois jeunes par an, en une seule portée, vers le mois de juin) disparu peu à peu de la région et de la plus grande partie de la France.

Il fut réintroduit dans le val de Loire en 1976, aux environs de Blois. On avait suivi le dé-

placement des couples aux branchages rongés. Arrivés sur l'Ardoux, à Saint-Laurent-Nouan, il y a deux ou trois ans, il semble qu'un couple ait remonté la rivière et se soit enfin installé. La présence du barrage pourrait indiquer que le couple a eu des jeunes et qu'il s'est stabilisé à proximité.

Une espèce très protégée

M. Jolivet, membre de la S.E.P.N. (Société d'étude et de protection de la nature) et spécialiste des castors, est très intéressé par le barrage car on n'avait jamais eu l'occasion dans la région de suivre l'évolution de l'un d'entre eux. Dans la vallée du Rhône, où il reste bien implanté, le castor fait des barrages en été, au mo-

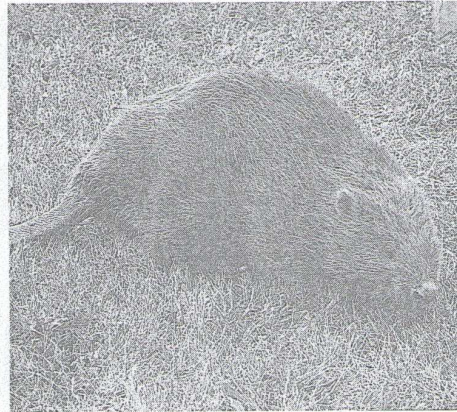
ment où l'eau est la plus basse. Mais ces barrages sont emportés en hiver par la violence du courant.

Sur l'Ardoux, le courant ne sera pas assez fort pour emporter le barrage et il sera particulièrement intéressant de suivre le comportement de ces animaux pour régler le niveau de la rivière à l'entrée de leur terrier en cas de montée des eaux. M. Jolivet pourra peut-être donner le résultat de cette étude lors d'une exposition-conférence qu'il présentera courant décembre au centre de rencontres de Saint-Laurent.

Précisons que le castor est une espèce protégée et qu'il est rigoureusement interdit par la loi de le chasser ou de détruire ses constructions. Pour palier à son seul inconvénient, l'abattage des jeunes peupliers, il suffit d'en entourer le pied par un grillage. Les rongeurs s'attaqueront alors aux branches des buissons et arbustes qui poussent au bord de la rivière, assurant ainsi le nettoyage des berges.



Le barrage édifié par des castors : un événement rarissime en Loir-et-Cher



Le castor, animal attachant, est bien évidemment protégé

Cette année-là, une secrétaire est également recrutée dans le cadre d'un « Contrat Emploi Solidarité » (Mme SIERIES). Les affaires juridiques sont toujours nombreuses, avec cette année 1992, deux dossiers noirs : le tir par un chasseur non-identifié d'un Faucon pèlerin, à l'automne 1991, à Villerbon, et l'empoisonnement d'un Busard cendré bagué d'un an (bagué le 14 juillet 1991 dans les Ardennes), à Lorges, près de Marchenoir. Les chasseurs ont la détente facile, par contre, en matière de respect de la loi et des espèces protégées, certains esprits lents ont encore manifestement des difficultés. Les rapaces resteront encore longtemps les victimes de ces agissements. Les années suivantes démontreront que ce n'est pas par erreur que certains chasseurs d'alors tirent sur les rapaces ou les détruisent encore par d'autres moyens (empoisonnements, destructions de nichées de busards...).

En 1994, les activités liées au « contrat vert – La rivière Milieu Naturel » sont importantes et obtiennent des résultats encourageants : Le diaporama sur le castor a été présenté dans 40 classes (920 scolaires), un nouveau dépliant « castor » est réalisé en couleurs, en mai 1994 et envoyé immédiatement aux différents syndicats de rivières concernés par la présence du castor qui colonise maintenant les affluents de la Loire. Les animations scolaires sur le terrain seront également nombreuses (25 classes). Le contrat vert de Marc IWANIEC se terminera le 30 avril 1995. Ce dernier restera encore quelques années comme bénévole très actif au sein de l'association que préside depuis le début de l'année Jean PINSACH.

1994-1995, les chasseurs sortent du bois ! : Un scandale dénoncé haut et fort par la SEPN41

Dès l'ouverture de la saison de chasse 1994, « c'est avec stupeur et effarement que nous assistâmes à la pire des manœuvres de désinformation et d'intoxication organisées en Loir-et-Cher depuis que nous avons mis en place les opérations de surveillance des busards », rapporte François BOURDIN, dans un compte rendu de l'époque, intitulé à juste titre « La rupture ». En effet, accompagnée d'une campagne de presse mensongère, la fédération départementale des chasseurs de Loir-et-Cher, bientôt rejointe par celles du Loiret et de l'Eure-et-Loir, lance une pétition pour demander « la régulation des rapaces, et notamment des busards », ceux-ci étant accusés « d'avoir proliféré d'une manière exceptionnelle et anormale, entraînant une diminution importante des populations de perdrix ». La pétition menace même de réaliser cette « régulation » des rapaces directement par les chasseurs si l'administration ne répondait pas à cette demande.

Cette pétition sera adressée au préfet de région le 15 octobre, sous le titre « Appel pour la survie de la perdrix en région Centre ». La presse locale fera état de 12 300 signataires dans le département dont de nombreux élus locaux. Après 15 années de surveillance busards, les animateurs sont abattus par une telle campagne répondant aux positions des chasseurs les plus extrémistes.

Mais la réponse de la SEPN et des APN sera cinglante : L'AG de la SEPN41, le 22 janvier 1995, vote à l'unanimité une motion qui dénonce les agissements de la fédération des chasseurs et demande notamment que l'agrément de celle-ci en tant qu'association de protection de la nature soit retiré.

Une lettre de la fédération régionale Nature Centre est adressée au préfet de région fin 1994, complétée par un dossier argumenté en réponse à la pétition. Evidemment, les pouvoirs publics confirmeront la protection totale des rapaces.

Mais la saison de surveillance des busards en Beauce de l'année 1995 sera une année noire, avec de nombreux rapaces trouvés morts, tirés ou empoisonnés... Les « busardeux » emmenés par François BOURDIN passeront des moments difficiles, mais, petit à petit, les années suivantes verront une amélioration de la situation. Tout cela avant que n'arrivent, au début des années 2000, les zones Natura 2000, qui vont confirmer de manière officielle l'intérêt ornithologique de la Petite Beauce

Loir-et-Cher

Environnement

Touche pas à mon busard !

QUELQUE 526 bénévoles, répartis sur 44 départements, endossent en période critique de reproduction de l'espèce, « l'uniforme » de gardiens de busards. Le Loir-et-Cher est également largement impliqué dans cette opération. François Bourdin, vice-président de la S.E.P.N. (Société d'études et de protection de la nature en Loir-et-Cher) est « Monsieur Busard » pour le département et coordinateur d'une équipe de 32 personnes. « On assiste actuellement à une nette prise de conscience en faveur de l'environnement. Préserver celui-ci est devenu un facteur d'inté-

Malgré l'intérêt croissant apporté à leur protection, les populations de busards n'enregistrent qu'un faible pourcentage d'accroissement. Explications.

rêt, de même que la protection de la faune ou de la flore. Les bénévoles qui œuvrent à nos côtés trouvent dans leurs actions une réelle satisfaction. Et puis, observer un rapace en vol, ses parades nuptiales est quelque chose de magnifique. La silhouette d'un busard cen-

dré est celle d'un véritable seigneur ! »

Grâce au soutien sur le terrain, 367 hectares d'observations ont été effectuées et 16 151 kilomètres parcourus. Lors des dernières moissons, deux interventions ont été conduites sur des nichées de

busards par cette équipe de choc. Le déplacement des nichées avant l'arrivée des moissonneuses-batteuses prend des allures d'expéditions, bien perçues dans l'ensemble par les agriculteurs qui donnent volontiers un coup de main ou acceptent de reporter le battage de la parcelle stratégique. « Les rapports avec le monde agricole sont très bons, voire excellents, ce qui nous permet d'intervenir dans un contexte satisfaisant. »

Chassé malgré l'interdiction

Le busard est donc paré en anges-gardiens. Que se passe-t-il donc sur le terrain qui conduise à un bilan si aussi peu enthousiaste ? « La froidure printanière, l'absence de nourriture en plaine (passe-reaux, rongeurs), la sécheresse ont fait que le nombre de jeunes à l'envol a été nettement moindre. Seulement 50 % des nichées de saint-martin ont pris leur envol. Toujours préoccupante, la régres-

sion continue du nombre de busards cendrés. Il faudra suivre de près cette évolution si l'on veut assurer la sauvegarde de l'espèce. Quant au busard des roseaux, deux nids localisés pour la première fois en cultures n'ont pas abouti et cela pour des raisons non éclaircies. »

Entre phénomènes naturels et interférences humaines, le busard n'a décidément pas le beau rôle. En effet, pour certains chasseurs, le bec-crochu est l'ennemi numéro 1. « Il faut rappeler que ce rapace figure parmi les espèces protégées et que sa destruction est passible d'une condamnation. En 1991, nous avons eu à déplorer la mort d'un oiseau par appât imprégné d'insecticide. Une buse et une femelle saint-martin ont également été retrouvées et un superbe faucon pèlerin, rarissime sous nos cieux, a été "flingué". La S.E.P.N. a d'ailleurs déposé plainte auprès du procureur de la République. »

Devant ces faits, peut-on parler de recrudescence de malveillances ? « Ce n'est pas le terme exact, il s'agit plutôt de destructions chroniques et illégales de la part de certains excités. » Comment peut-il en être autrement lorsque le président de la région cynégétique Centre/Bassin parisien, M. Chapet, lui-même, a incité ouvertement et publiquement, lors de l'assemblée générale de la Fédération départementale des chasseurs, ces derniers à détruire une espèce protégée ? De quoi, en effet, amener les verts à voir rouge !



Espèce protégée, le busard (ici saint-martin) a du mal à se reproduire ; l'homme ne l'y aide guère.

Prochaine sortie dimanche

La S.E.P.N. organise une sortie busard dimanche prochain. Rendez-vous est donné à 9 h, place de l'Eglise, à Landes-le-Gaulois. Se munir de jumelles et de bottes. A cette occasion, il sera également possible d'observer l'émergence de la nappe aquifère du calcaire de Beauce, au niveau de la fontaine située sur la commune.

Renseignements : François Bourdin (tél. 54.43.72.15). Participation, 10 F pour les non-adhérents de plus de 18 ans.

Cherche "gardiens" de busards

La S.E.P.N. recherche des bénévoles pour observer et assurer la protection des couvées sur les secteurs de Blois et ses environs, Marchenoir, Oucques, Ouzouer-le-Marché, Mier, Selommes, Herbault, Contres et la vallée du Cher. Contacter François Bourdin (tél. 54.43.72.15).

Fin des années 90 : des études, des inventaires et des publications

L'environnement étant de plus en plus pris en compte dans les politiques publiques, la SEPNA1 réalise vers la fin des années 90, comme dans ses premières années, souvent pour répondre à des commandes extérieures, de nombreuses études sur le terrain.

On peut citer, sur deux années (1996 et 1997), une étude sur les papillons du Fouzon, dans le cadre des acquisitions du conservatoire régional à Couffy (120 hectares de prairies alluviales), réalisée par Jean-Pierre JOLLIVET (publiée dans le bulletin SEPNA 1997). A noter également une autre étude réalisée pour l'O.N.F., sur les papillons diurnes des forêts domaniales de Blois et Boulogne, réalisée cette fois-ci par Jean PINSACH (voir également le bulletin 1997). En 2000, sur le même principe, est réalisé un inventaire des papillons diurnes de la forêt de Pruniers-en-Sologne (gestion O.N.F.).

Les activités ornithologiques restent toutefois les plus importantes, et cela n'a guère changé encore aujourd'hui. Sous la houlette de son nouvel animateur, Alain PERTHUIS, le groupe ornithologie se développe en structurant les différentes recherches, et s'ouvre également aux observateurs des autres associations du département.

Plusieurs grands travaux sont lancés. Tout d'abord, c'est une prospection de grande envergure, qui se généralise à l'ensemble du département, grâce au travail interassociatif, sur la Chevêche d'Athéna, espèce qui après une période de réduction des populations causée notamment par les poteaux téléphoniques en métal creux, devenus de véritables pièges pour certains oiseaux, est de nouveau en expansion dans de nombreux secteurs ruraux. Un bilan après 6 années de recherches est dressé par Dominique HEMERY : L'espèce est présente sur 114 communes du département, avec de bonnes densités dans certains secteurs agricoles, et toutes les zones n'ont pas encore été prospectées. La chouette aux yeux d'or revient dans notre région pour le plus grand plaisir des amoureux de la nature (voir le bulletin 2001 – Chevêche, le point après six années d'intérêt).

Réalisation d'un inventaire communal de l'avifaune de Loir-et-Cher – 1997 - 2002

« Initié en **1997**, cet inventaire a fait le pari d'établir la distribution des oiseaux, commune par commune, dans un délai de 6 ans, avec pour cible prioritaire, les espèces répandues souvent délaissées des observateurs, tout en faisant appel au débutant comme au chevronné », précise en 2001, Alain PERTHUIS. Ce dernier se félicite alors que ce pari audacieux est en passe de réussir, avec le travail de plusieurs dizaines d'observateurs mobilisés dans les différentes associations locales et également des particuliers (150 personnes concernées et des milliers d'heures d'investigation). Grâce à l'aide financière du Conseil Général de Loir-et-Cher et de la Direction régionale de l'Environnement, ce formidable travail, unique en France, sera publié en 2006, sous forme d'un ouvrage gratuit, qui sera adressé à chaque maire du département et à de nombreux organismes publics ou privés. Ainsi, plus aucun aménageur potentiel ne pourra ignorer la richesse ornithologique présente alors sur les territoires (ce document de 230 pages est toujours disponible sur demande à Loir-et-Cher Nature).

Une autre publication importante a été réalisée en matière ornithologique dans cette même période. Dans les années **2000-2002**, la SEPN41 participera de manière dynamique à la deuxième enquête nationale sur les rapaces diurnes nicheurs de France, diligentée par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et pilotée au niveau national par le LPO et le CNRS. Cet inventaire réalisé dans l'ensemble du département a conduit à la publication, par les trois APN (LCN, Perche Nature et SNE), en 2003, d'une brochure faisant aujourd'hui référence « Les Rapaces diurnes de Loir-et-Cher » (publication reprise en 2004 dans un recueil du N°13 de la revue « Recherches naturalistes en Région Centre »).

D'autres espèces de vertébrés seront également suivies, de manière de plus en plus importante, par la SEPN41, également sous forme interassociatif. Ce sera le cas des amphibiens et reptiles. Des premiers fragments d'inventaires seront tout d'abord réalisés dans le cadre du projet de publication du deuxième Atlas des amphibiens et reptiles de France (Société Herpétologique de France et Muséum d'Histoire Naturelle de Paris), dont la parution était prévue en 2001, mais qui ne sera effective que de nombreuses années plus tard. A partir de **1999**, sous la direction de Philippe HENRY, coordonnateur départemental, les naturalistes se lancent à la recherche des grenouilles, tritons, crapauds...et autres serpents, toutes espèces dont la répartition est alors fort mal connue dans le département. Ces premières recherches seront en fait un tremplin pour de nouveaux inventaires qui seront par la suite réalisés, tout d'abord sous forme d'inventaires par cantons, avant de se structurer au niveau du département, en initiant un autre formidable projet, dans les années suivantes, la réalisation d'un inventaire communal des batraciens et reptiles du Loir-et-Cher. Une grande première dans le département. Mais ceci est une autre histoire...

2002 - La SEPN41 devient Loir-et-Cher Nature

En effet, dans le cadre d'une relance des activités de l'association, au tournant des années 2000, et également afin d'améliorer la communication au sein du public, le **26 janvier 2002**, sur proposition du conseil d'administration, en partie renouvelé, l'assemblée générale extraordinaire, présidée par Dominique HEMERY, décide du changement de nom de l'association. La SEPN41 devient Loir-et-Cher Nature.

Une page se tourne pour l'association, mais 18 années encore d'activités, de recherches, d'inventaires, de publications, de dossiers juridiques, etc..., passeront, jusqu'à cette année 2019, révélant une grande détermination de ses animateurs, s'inspirant souvent de l'expérience acquise au fil de ces 50 années d'une véritable aventure humaine.

Pour terminer ce travail de mémoire, je souhaite laisser la conclusion à Robert GILLET, telle qu'il nous l'avait écrite, en 2009 : « Ces quelques exemples me semblent significatifs du rôle de la SEP41 dans tout ce qui concerne la protection de la nature en Loir-et-Cher : information du public, sauvegarde des milieux, défense de la biodiversité. Elle a eu la chance de rassembler à ses débuts des jeunes très impliqués dans ces domaines. Ils lui ont donné une grande vitalité qui s'est prolongée jusqu'à nos jours. Après toutes ces années d'existence, les anciens animateurs sont heureux de voir que Loir-et-Cher Nature poursuit activement la protection de notre patrimoine naturel. Ce patrimoine, élément si important de la beauté du département ».

« Il n'est pas besoin d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer »

*(maxime relevée dans le bulletin de l'année 1985 pour motiver
les membres du groupe ornitho)*

Bernard DUPOU

Références : Bulletins annuels de la SEP41, années 1972 à 2001, complétés par les contributions particulières écrites en 2009 par trois anciens présidents : Etienne SCHRICKE, Robert GILLET et Jean-Pierre JOLLIVET.

Cadeaux de Noël...

inéchangeables par Internet.

Pour les 50 ans de Loir-et-Cher Nature, je devais écrire quelque chose à propos de la biodiversité. L'inspiration n'étant pas au rendez-vous depuis un certain temps, je vous ferai juste partager mes cadeaux de Noël.

Ce 24 décembre, il fait très doux, même si un peu de vent subsiste à l'orée de la forêt de Russy et des bois près de Cellettes. Les bulbes de mon jardin ayant déjà tous levé et pointé feuilles et boutons floraux, je pense que les perce-neige doivent être sorties, voire fleuries et pourquoi pas quelques violettes au bord ensoleillé du bois. La route est encore plus cahoteuse que d'habitude. Quant au chemin, les pluies des jours précédents l'ont rendu un peu glissant, mais parfait en cet après-midi pour observer les empreintes des animaux de la dernière nuit. D'ordinaire s'y trouvent les traces de plantigrades du genre blaireau, de multiples ongles de biches, cerfs, chevreuils, sangliers et quelques doigts en éventail, d'oiseaux. L'herbe du bord du chemin est bien verte, agrémentée de quelques fleurs de pissenlit et de feuilles de pervenche – aucune n'est fleurie, pourtant j'en ai déjà vu fin décembre ici (en 1992) – Peut-être n'y a-t-il pas assez de soleil ! Un houx magnifique offre la complémentarité de ses couleurs, vert pour les feuilles, rouge pour les baies. Les fragon plus près du sol offrent la même palette, et ils sont tellement abondants qu'ils ont un peu détrôné les pervenches. D'où vient cette propension à l'envahissement du sous-bois ? Peut-être de la pénombre ambiante de la futaie ? Je n'ai pas de réponse. La terre et le sable du chemin sont marqués de passages de chiens et de quelques bottes. Mais las, d'empreintes sauvages point ! Rien ! Sur toute la longueur ! Près du carrefour sur la bordure la plus élevée du chemin, là où chauffe le soleil dès qu'il y en a, les perce-neige non seulement sont sorties, mais près de la floraison. Le bouton floral n'est plus dressé mais courbé vers le sol et gonflé comme un grelot, prêt à s'épanouir. Il y a une dizaine d'années c'était le spectacle offert à la mi-janvier au moins. Il y a aussi quelques feuilles de jonquilles sauvages mais je doute qu'elles soient autochtones. Le réchauffement climatique est-il passé par là ? J'aurais bien tendance à le croire car ce n'est pas la première année où il en est ainsi. Sous bois il y a aussi de belles touffes de perce-neige. Ce ne sont pas quelques fleurs isolées.

Juste au-dessus dans les arbustes, une mésange nonnette se signale. Je réussis à la voir et suis ainsi sûre de son identité. C'est la seule ! En rebroussant chemin, dans un autre arbuste se faufile entre les branchettes un petit, tout petit oiseau. Il cherche sûrement à manger et ne prête pas attention à la promeneuse que je suis, si bien que j'ai la possibilité de l'identifier comme étant un roitelet. Je n'en avais pas vu depuis longtemps.

Dans les champs commencent à pousser des céréales là où jadis étaient cultivés des asperges, du tournesol où les mésanges venaient picorer sur place, de la vigne et plus tard du maïs, mais pas plus là que sur le chemin ne se trouvent d'indices de présence de mammifères, juste deux empreintes de sabots, pas la

moindre touffe d'herbe » broutée, rien ! Pas d'oiseaux non plus, ni « corbeaux » ni vanneaux ni rapaces, rien ! En 1h30, tout ce que j'ai vu – et c'est déjà beaucoup – ce sont mes deux petits passereaux. Biodiversité où es-tu ? Es-tu devenue un mirage qui se dérobe à chaque fois qu'on l'approche ou qu'on en parle ? Ce que j'ai vu en revanche, ce sont, dominant les lisières ensoleillées où viennent – s'il en reste – brouter les chevreuils, des miradors de chasseurs dont l'action permettrait de réguler les populations de cervidés et sangliers en surnombre. Tout cela ne me rend pas optimiste et ce ne sont pas les nouvelles de la radio ce jour qui vont me rasséréner, où il s'agissait éventuellement de rejeter – à petites doses, progressivement – dans l'océan déjà bien martyrisé, les eaux chargées de tritium – évidemment radioactif puisque c'est son état – issues du « nettoyage » de la région de Fukushima. A petites doses il serait bien sûr fortement dilué disait-on. C'est oublier que la radioactivité n'a pas besoin d'être fortement dosée pour être mutagène à plus ou moins long terme... et nuire à la biodiversité.

Alors mon cadeau de Noël ? C'étaient quand même deux petits oiseaux dans les buissons abritant des fleurs. Un très beau cadeau !

Sylvette LESANT





CHRONIQUES CLIMATOLOGIQUES 2019 DANS LE BLAISOIS

Janvier : La première décade est conforme à ce que l'on peut attendre de cette période de l'année. Gelées matinales, suivies d'un temps clair et froid qui peut évoluer vers un temps maussade en fin de journée. Il en a été de même les deux décades suivantes.

Février : Le début du mois a commencé comme un mois de février normal, mais très vite il a pris des airs de printemps, ce qui ne semble pas surprendre grand monde. Les journaux télévisés sont pleins de reportages où les gens interrogés sont heureux de faire trempette à la plage et de pouvoir manger en même temps des glaces. Gare au retour de bâton.

Comme un air de printemps ou d'été en plein cœur de l'hiver ! Les conditions météo exceptionnelles que nous connaissons depuis la mi-février vont encore se maintenir jusqu'à la fin du mois avant un changement de temps qui nous ramène à des conditions plus proches des normales de saison. L'anticyclone, toujours aussi costaud, s'est progressivement rétracté au profit des perturbations atlantiques. Ainsi, soleil et "chaleur" laissent leur place aux averses et à une douceur plus "classique"...

Février : Ce mois de février restera le mois de tous les records. Plus que les pics atteints par les températures (22,9°C à Blois et 1°C de plus à Salbris le 27 février), c'est la série de 11 jours à plus de 15°C qui est exceptionnelle. Les températures maximum pour cette période de l'année sont de +9 à +11°C au-delà des températures normales saisonnières.

La durée d'ensoleillement est tout aussi remarquable. 2019 arrive en tête des données disponibles depuis 1991. Avec plus de 160 heures de soleil dans le mois c'est un nouveau record qui est établi, la moyenne étant de 88 h. La raison de ces phénomènes est un anticyclone très costaud avec des hautes pressions qui ont maintenu un flux du sud constant.

La pluviométrie qui est très faible depuis plusieurs mois commence à inquiéter les agences de bassin à cause du faible niveau actuel des nappes phréatiques.

Mars : Une tempête baptisée Fraya attaque le mois de mars en fanfare. Notre département n'est pas le plus touché. Le seul avantage de cet épisode venteux, c'est qu'il a été accompagné par des pluies qui ont été les bienvenues. Cela n'a pas duré, si les nuits sont fraîches et les petits matins flirtent avec des gelées, très vite le soleil fait monter les températures et la deuxième quinzaine ressemble plutôt à un mois de mai. Hormis l'épisode faiblement pluvieux du début de mois, le déficit hydrologique devient préoccupant. Si les citadins sont ravis, dans les campagnes le spectre de la sécheresse commence à alimenter des conversations à l'heure ou la végétation explose de partout.

Avril : La première quinzaine reste dans le traditionnel « en avril ne te découvre pas d'un fil ». La végétation des arbres fruitiers et la vigne ayant pris un peu d'avance sur leur développement, les gelées matinales ont été destructives dans quelques zones du département mais avec des dégâts limités dans l'ensemble. Les quelques pluies n'ont pas compensé, et de loin, le déficit cumulé depuis dix mois.

La deuxième quinzaine est un avant-goût de ce qu'est un mois de mai tel qu'on le conçoit généralement même si les derniers jours d'avril voient une baisse sévère des températures.

Mai : le joli mois de mai commence par des températures basses en journée et même très basses en début de matinée. Les pluies intermittentes mais régulières se succèdent pendant toute la première décade et maintiennent une humidité permanente très profitable en cette période de l'année pour la végétation.

La deuxième décade est la copie conforme de la première. Ces deux tiers du mois de mai, quoique frais et humides, ne suffisent pas à compenser le déficit pluviométrique accumulé depuis plusieurs mois. D'autant plus que la bise quasi permanente venue de l'est assèche très rapidement les sols à peine mouillés.

La troisième décade reste la copie des deux précédentes éditions.

Juin : Les trois premières semaines sont conformes à la moyenne des normales saisonnières ; peu de pluies, températures raisonnables et nuits fraîches. Il faut attendre la dernière semaine pour avoir des températures hors normes. La transition a été brutale. En deux jours, les températures ont pris 15°C supplémentaires et ont crevé le plafond des records et ce sur l'ensemble du territoire. Les 45°C ont été approchés dans certaines régions dont celle du Centre-Val de Loire.

Juillet : La première semaine s'est poursuivie sur le même rythme que la semaine précédente. Des orages violents et très localisés se sont déclenchés en fin de soirée dans diverses parties du territoire, mais notre région a été épargnée. Cette quinzaine a battu tous les records de températures jamais enregistrées dans l'ensemble de l'Europe. Quant à la pluviométrie, avec ses 4 millimètres étalés sur une période de 31 jours, elle n'aura laissé aucun souvenir, mais elle aura occupé beaucoup de monde.

La sécheresse a été décrétée de niveau « critique », (qui est le plus haut niveau dans l'échelle des alertes sécheresses) par le Préfet de Région.

- d'alerte pour les bassins versants de la Brenne et des affluents du Cher
- d'alerte renforcée pour le bassin versant de la Cisse,
- de crise pour les bassins versant des affluents de la Loire, du Beuvron et de la Masse, et du Cher.

Des mesures de restriction des prélèvements en rivière s'appliquent à compter du 8 juillet sur les communes concernées par ces bassins versants. Tous les arrosages, même agricoles, sont interdits dans les départements Loiret et Loir-et-Cher dont les précipitations sont déficitaires depuis septembre 2018 (estimées à 40 % par rapport aux précipitations cumulées moyennes).

La deuxième semaine, même si elle est moins chaude que les semaines précédentes, n'en reste pas moins sèche. La nature commence sérieusement à ressembler à un paillason.

La troisième semaine s'est achevée sans une goutte d'eau sur la quasi-totalité de l'Europe. Quant aux températures, elles restent dans une moyenne élevée par rapport aux normales saisonnières.

La quatrième semaine est repartie pour des températures et une sécheresse qui vont battre des records. Même les vignes grillent sur place (les 21°C ont été atteints au pôle nord). Il semblerait que les conditions climatiques se soient déplacées de 3 000 Km vers le nord.

Effectivement tous les records locaux des températures jamais enregistrés tombent les uns après les autres et ce dans l'ensemble de l'Europe. Ce phénomène est d'autant plus remarquable, qu'avant la fin du mois en l'espace de 24 heures nous perdons 20°C pour revenir à des températures basses pour la saison. Tout ceci sans une goutte d'eau à Blois.

La quatrième semaine a vu revenir les températures à des valeurs normales pour cette période.

Août : La première décade a connu ses premières périodes pluvieuses depuis bien longtemps. D'abord au début elles ont à peine mouillé le sol et les feuilles des arbres pour terminer la décade par des pluies d'orage beaucoup plus soutenues.

Le reste du mois a connu des températures normales avec un final sous forme de mini-canicule. Du côté de la pluviométrie, c'est le retour à la sécheresse.

Septembre : Le mois débute par des températures en dessous des normales avec des nuits plutôt fraîches mais sans excès. Les vents d'ouest sont constants et s'ils amènent quelques nuages avec eux, ceux-ci passent sans déverser une goutte d'eau.

Après une mini-canicule la deuxième semaine, retour à des températures de fin d'été en cette fin de deuxième décade. La pluie brille toujours par son absence et devient un sujet de préoccupation majeur et pas que pour le monde agricole. La moitié de la France est en alerte sécheresse et l'autre moitié est complètement grillée. Pendant ce temps, nos voisins du sud de l'Europe subissent des pluies diluviennes et catastrophiques sur le plan humain.

La fin du mois voit enfin le retour de la pluie. Les averses entrecoupées de périodes ensoleillées se succèdent tout le long de la dernière semaine. Bien que tardive, cette eau est la bienvenue d'autant plus que n'étant pas d'origine orageuse, elle a le temps de s'infiltrer dans les sols profondément secs.

Octobre : La première quinzaine ressemble à un été indien avec des températures clémentes et une pluviométrie mesurée mais régulière, et comme tous les étés indiens, c'est à la mi-octobre que l'automne reprend ses droits avec son cortège de fraîcheur et d'humidité.

Novembre : Un vrai mois de novembre à l'ancienne. Tout au moins pour la première quinzaine qui est copieusement arrosée, à la limite de l'excès pour le moral. Les pluies ont été suffisamment étalées dans le temps pour ne pas provoquer de crues ou d'inondations du moins dans la région.

Le reste du mois a été en harmonie avec la première quinzaine.

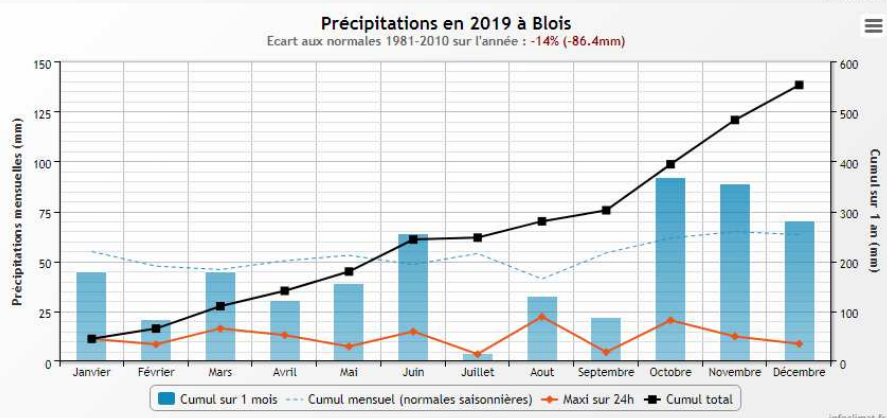
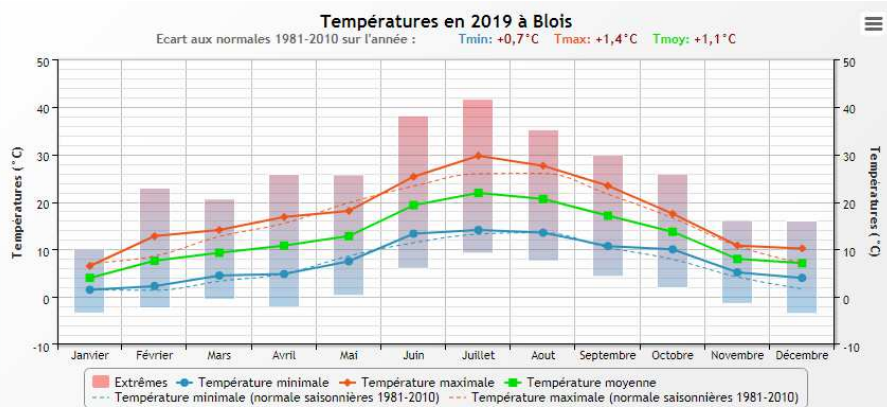
Décembre : Un mois dans la continuité de novembre sans excès, ni en température, ni en pluviométrie. En bref, moyen sur tous les paramètres météorologiques et c'est aussi bien que cette année très chahutée se termine ainsi.

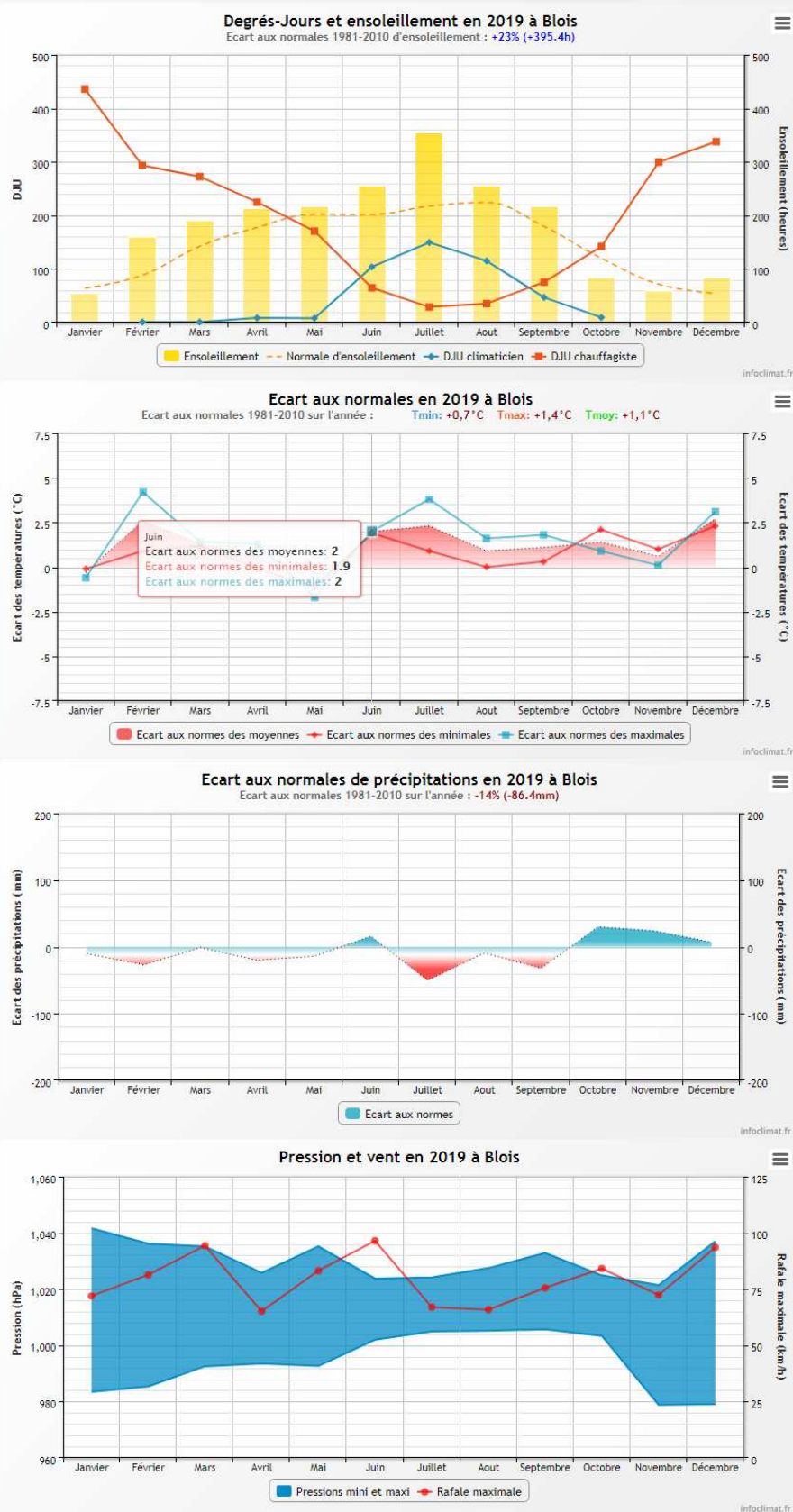
Jean PINSACH

RELEVES CLIMATOLOGIQUES EN 2019 A BLOIS

	janv. 2019	fév. 2019	mars 2019	avr. 2019	mai 2019	juin 2019	juil. 2019	août 2019	sept. 2019	oct. 2019	nov. 2019	dec. 2019	Année complète
Tempé. maxi extrême	10,1 le 13	22,9 le 27 IT	20,6 le 31	25,8 le 20	25,7 le 31	38,1 le 29 IT	41,6 le 25 IT	35,2 le 25	29,9 le 15	25,9 le 13	16,1 le 1	16,0 le 10	41,6 le 25 juil.
Tempé. maxi moyennes	6,5 -0,8	12,8 +4,2	14,1 +1,4	16,8 +1,3	18,1 -1,7	25,3 +2,0	29,7 +3,8	27,6 +1,8	23,4 +1,8	17,5 +0,9	10,8 +0,1	10,2 +3,1	17,7 +1,4
Tempé. moy moyennes	4,0 -0,3	7,6 +2,6	9,3 +1,3	10,8 +0,8	12,8 -1,4	19,3 +2,0	21,9 +2,3	20,6 +0,9	17,1 +1,1	13,7 +2,1	8,0 +0,8	7,1 +2,7	12,7 +1,6
Tempé. mini moyennes	1,5 -0,1	2,3 +0,8	4,5 +1,2	4,8 -0,1	7,5 -1,1	13,3 +1,8	14,1 +0,8	13,5 +0,0	10,7 +0,3	10,0 +2,1	5,2 +1,0	4,0 +2,3	7,6 +0,7
Tempé. mini extrême	-3,4 le 22	-2,3 le 4	-0,5 le 20	-2,2 le 4	0,3 le 8	6,0 le 11	9,2 le 29	7,6 le 13	4,3 le 9	1,9 le 3	-1,4 le 19	-3,5 le 5	3,5 le 6 sep.
Tempé. maxi minimale	1,8 le 21	3,2 le 4	11,2 le 11	9,5 le 3	9,2 le 4	13,6 le 5	24,7 le 14	21,3 le 17	18,9 le 22	11,0 le 20	5,5 le 15	2,9 le 29	1,8 le 21 janv.
Tempé. mini maximale	6,9 le 13	6,7 le 9	10,3 le 15	10,7 le 23	13,7 le 27	29,6 le 28	21,0 le 25	19,8 le 9	15,9 le 26	15,7 le 1	11,6 le 11	8,8 le 15	29,6 le 28 juin.
DJU (chauffagiste)	436	293,7	272,6	225	170,6	64,9	29	35,4	75,5	142,3	299,7	338	2382,7 Moy: 199
DJU (climaticien)		0,9	0,9	8,7	8,1	103,8	149,5	115	47	9,6			443,5 Moy: 49
Ensoleillement (heures)	53,6 -17%	159,9 +31%	189,6 +33%	212,2 +20%	216,3 +7%	255,2 +25%	353,8 +88%	255,7 +14%	216,3 +20%	83,8 -30%	59,4 -17%	83,5 +8%	2139h Moy: 178h

	janv. 2019	fév. 2019	mars 2019	avr. 2019	mai 2019	juin 2019	juil. 2019	août 2019	sept. 2019	oct. 2019	nov. 2019	dec. 2019	Année complète
Cumul Précip.	44,9 -18%	20,7 -37%	44,6 -3%	30,7 -39%	38,7 -27%	63,9 +32%	4,0 -93%	32,6 -21%	22,0 -59%	92,0 +49%	88,7 +37%	70,0 +11%	552,8 +14%
Max en 24h de précips	11,3 le 29	8,5 le 10	16,5 le 6	13,1 le 24	7,5 le 8	14,9 le 5	3,6 le 26	22,3 le 17	4,6 le 26	20,5 le 10	12,5 le 15	8,7 le 10	22,3 le 17 août.
Max en 5j de précips	19,2	13,9	28,5	22,1	16,5	36,5	3,8	24,1	17,0	45,2	29,2	29,7	45,2 oct.
Moyenne ≥ 1 de précips [?]	4,3	4,7	5,1	4,9	3,7	6,9	3,6	9,5	3,3	5,9	4,7	4,6	5,1
Neige au sol maximale	0,0		0,0		0,0			0,0	0,0	0,0		0,0	0,0 le 10 janv.





Tous les graphiques et organigrammes sont disponibles à la consultation sur le site :
<https://www.infoclimat.fr/climatologie/annee/2019/blois/valeurs/07245.html>

LE POTEAU 7, fatal au MILAN ROYAL

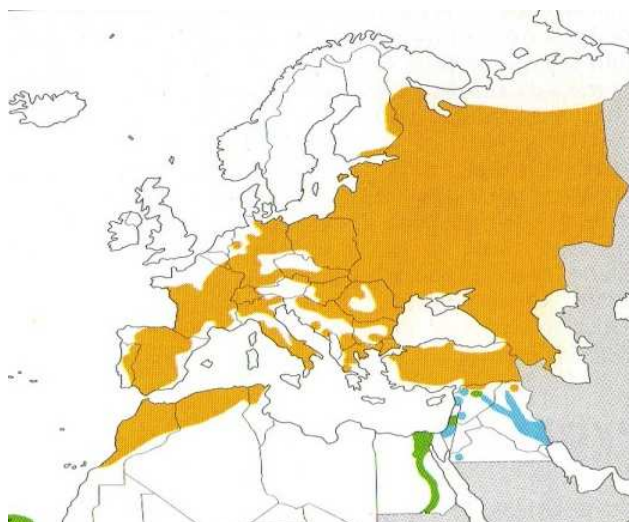


Photographies : François Bourdin

Le matin du 28 novembre 2018, j'apprends qu'un oiseau mort de type buse, gît au sol dans un champ cultivé, en bordure de la petite route qui joint le château d'eau de Vallières-les-Grandes au lieu-dit Le Plessis, à 300 m environ du carrefour de la route de Montrichard. A 14 h, j'y découvre au pied du septième poteau EDF moyenne tension en partant du carrefour, un magnifique oiseau mort depuis peu. Queue fourchue, dos roux, pointe des ailes noire, aucun doute, c'est un Milan royal (*Milvus milvus*). Mais qui est-il ?

Comme tous les rapaces, il est totalement protégé par les réglementations mondiale, européenne et nationale. Il figure dans la liste rouge des espèces menacées en France. Devant son déclin rapide dans notre pays depuis 2018, un plan national d'actions en faveur de l'espèce sous l'égide du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, a été instauré et s'étalera jusqu'en 2027.

De grande taille (Poids : 780 à 1250 g, envergure : 175 à 195 cm), il a le dos roux rayé de noir et la tête grise. En vol, il est facilement identifiable grâce à sa queue nettement fourchue. Le dessous de ses ailes à pointes noires, laisse apparaître deux nettes fenêtres pâles au niveau de la main. De dessus, sa queue et son dos sont brun-roux contrastant avec la couverture des ailes, noire. Il se distingue du Milan noir par ses tons plus colorés et bigarrés, sa queue beaucoup plus échancrée et sa silhouette un peu plus fine.



Illustrations tirées du Guide encyclopédique des Oiseaux du paléarctique occidental de Mark Beaman et Steve Madge (Nathan).

Sa distribution mondiale est exclusivement limitée au paléarctique occidental avec un effectif qui serait compris entre 19000 et 24000 couples répartis, pour l'essentiel, en Allemagne, Espagne, France, Suède et

Suisse. Il se reproduit dans les zones tempérées et méditerranéenne, de l'Espagne au sud de la Suède. Sa limite orientale atteint l'Ukraine. Surtout migrateur au nord, il hiverne dans la péninsule ibérique..

En France, sa répartition correspond au couloir migratoire de l'espèce entre les zones de nidification nordiques et orientales et les zones d'hivernage méditerranéennes. L'effectif retenu est de 2700 couples (**enquête rapaces nicheurs 2008-2012 et Atlas des Oiseaux de France métropolitaine Nidal Issa , Yves Muller**) avec cinq foyers principaux dans le piémont pyrénéen (15%), le Massif Central (40%), le Jura (20%), les plaines du nord est (15%) et la Corse(<10%). En hiver, les effectifs varient de 5000 à 5700 individus (**enquête rapaces hivernant 2007-2017 et Atlas des Oiseaux de France métropolitaine Nidal Issa , Yves Muller**).

La Région Centre accueille ponctuellement des individus migrants ou nomades. Il aurait niché dans l'Indre dans les années 1990.

En Loir-et-Cher, les soupçons de reproduction de la décennie soixante-dix n'ont pas reçu de suite, tandis que le passage des migrants se montre en déclin et que l'hivernage a disparu. (**L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2000**).

Rapace des milieux ouverts, le Milan royal est lié à une agriculture extensive dominée par l'élevage traditionnel. Ce type de paysage lui procure une nourriture abondante et variée, mais la présence de cultures ne lui est favorable qu'à condition que leur surface reste minoritaire par rapport aux herbages. Il niche dans les lisières des bois de faible superficie environnants et souvent à flanc de coteau. Il niche aussi dans les haies pourvues de vieux arbres et parfois en pleine forêt. On retrouve ces conditions dans les piémonts des massifs montagneux qu'il occupe jusqu'à 1200 m d'altitude maximum. Les grandes vallées alluviales et leurs prairies de fauche lui sont également favorables.

Il ne se reproduit qu'à 3 ou 4 ans. Le nid est établi très haut. La ponte est de un à quatre œufs. L'incubation dure de 35 à 40 jours et l'élevage des jeunes deux mois avec un envol classique en début d'été.

Le Milan royal est un opportuniste avec au menu, une large gamme d'animaux de taille moyenne à petite (campagnols, poissons) y compris les cadavres. Charognard, il est largement tributaire dans certaines régions, des activités humaines pour la recherche de sa nourriture (décharges, labours). Il parasite souvent les espèces grégaires (qui vivent en colonies) telles que les corvidés et les laridés (Goélands, mouettes..).

Les principales menaces liées à l'activité humaine sont :

- Le changement d'affectation des prairies humides ;
- La disparition des charniers ou des décharges à ciel ouvert.
- Les électrocutions sur les lignes moyenne et haute tension ;
- Le fusil de certains chasseurs hostiles aux rapaces ;
- Les empoisonnements par dispersion irresponsable d'appâts imprégnés de pesticides agricoles détournés de leur objet par des individus malintentionnés ;
- L'empoisonnement direct ou indirect à la Bromadiolone. lors de la lutte contre le campagnol terrestre.

Une semaine après la découverte du Milan, au même endroit, était retrouvée une magnifique buse en plumage neuf, sans doute victime du même poteau (électrocution ?). ENEDIS contactée a rapidement déplacé un véhicule avec nacelle et deux agents qui n'ont techniquement, rien trouvé d'anormal au poteau mais ont précisé qu'il n'était pas rare que des rapaces soient victimes de ces lignes un peu surannées. Des modifications sont en cours dans certaines communes suite aux interventions de l'antenne locale LPO. Les radiographie et autopsie du Milan diligentées par les agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (O.N.C.F.S) dans le cadre du réseau SAGIR, n'ont révélé ni plombs, ni contenu stomacal anormal. Depuis, ce poteau n'a plus fait parler de lui. Cela reste un mystère.

Créé en France en **1986**, composé d'acteurs de terrain et de spécialistes en santé animale, géré et administré par l'O.N.C.F.S en partenariat avec la Fédération Nationale des Chasseurs et le concours des Associations de Protection de la Nature, **SAGIR** est un réseau de surveillance épidémiologique des oiseaux et des mammifères sauvages terrestres en France

François BOURDIN



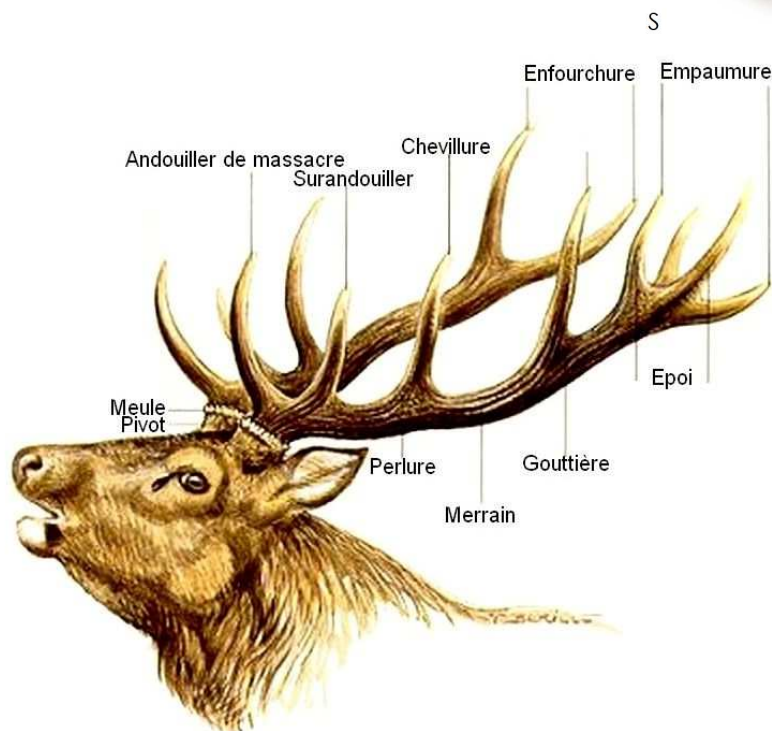
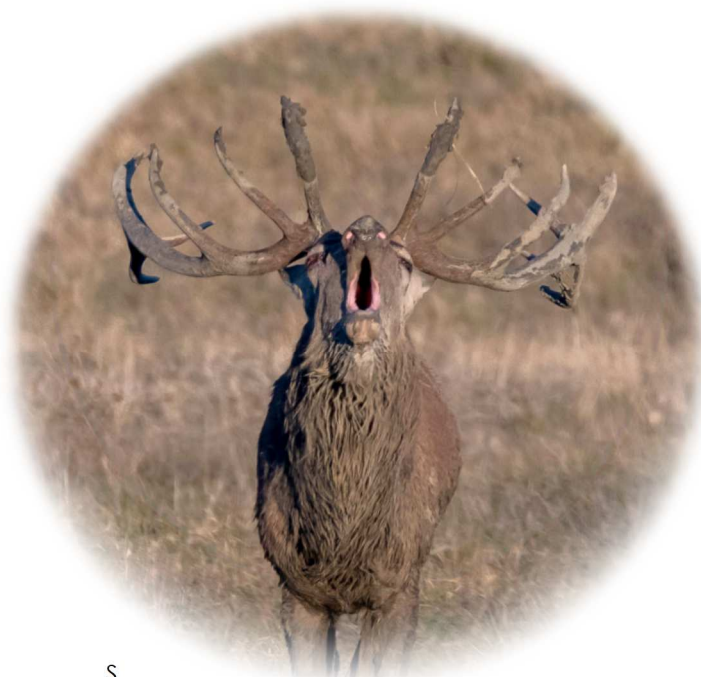
Associations Grain de Sel de Vallières les Grandes et Loir-et-Cher Nature Blois

Le Cerf élaphe

Cervus elaphus

Ce cervidé commun en région Centre-Val de Loire est sédentaire, il occupe la plupart des massifs forestiers.

A l'origine animal de milieux ouverts, sa présence en France est particulièrement liée à l'habitat forestier, qu'il soit en plaine comme en montagne, où il trouve quiétude et zones d'alimentation.



Seul le mâle porte des bois.

Les jeunes ne sont sexuellement distinguables que vers 8/9 mois avec l'apparition de pivots.

Des bois commencent à pousser sur la tête du mâle. À un an, ils sont visibles et le jeune est alors appelé « daguet ». Les bois vont alors tomber chaque année pour repousser au cours de l'été. Une enveloppe nourricière, duveteuse et irriguée de sang, assure leur croissance à la manière d'un placenta pour un fœtus. Fin juillet, le velours tombe. Pour les dépouiller totalement puis les aiguïser en vue des prochains combats, le cerf va « frayer » en les frottant de façon répétitive aux arbres. Il mange les lambeaux de peau qui pendent aux ramures. Les dimensions et la forme des bois varient individuellement mais aussi selon l'âge. Contrairement à une croyance répandue, le nombre de cors n'a pas de rapport direct avec l'âge.

L'andouiller de massacre est le nom du premier cor, le second le surandouiller.

Mâles et femelles vivent séparément de décembre à août et se retrouvent pour une période de fécondation qui s'étend en Europe tempérée environ du 15 septembre au 15 octobre.

Le rut, marqué par le cri rauque et retentissant du mâle (le brame) intervient à la fin de l'été ou au début de l'automne, et dure environ un mois, mais on peut encore entendre bramer des cerfs jusqu'à mi-novembre. Le cri du brame tient du rugissement et du mugissement et s'entend à plusieurs kilomètres de distance. C'est aussi le terme désignant le rut chez cette espèce.

Le mâle avertit ainsi les femelles réceptives de sa présence, intimide ses concurrents potentiels et défie les autres mâles qui s'aventureraient sur son territoire. Il devient particulièrement agressif à ce moment-là. En cas de rencontre avec un autre mâle, après une phase d'intimidation, les deux adversaires vont mener un combat très violent durant lequel ils se projettent la tête en avant l'un contre l'autre dans le but de déséquilibrer l'adversaire. Ces combats peuvent conduire à l'abandon ou à des blessures assez graves, voire la mort par épuisement des deux cerfs s'ils restent coincés par leurs bois emmêlés : seuls des mâles de puissance et de ramure comparables s'affrontent de la sorte.



Le mâle régnant sur une harde de femelles surveillera de façon intensive les différents individus de la troupe en vue de l'accouplement, car les femelles ne restent sexuellement réceptives qu'une seule journée durant l'année.



Lorsque le dominant a éliminé ses concurrents, polygame, il couvre les 10 à 30 biches de son harem.



Le mâle cherche ainsi en permanence si une femelle est en chaleur.



Le cerf élaphe est un herbivore et un ruminant, mais comme tous les mammifères, il est d'abord nourri, après la naissance, du lait de sa mère, dont les teneurs en sels minéraux s'adapteront au poids du faon, jusqu'au sevrage. Une jeune femelle reste avec ou à proximité directe de sa mère toute sa vie (philo patrie) tandis qu'un jeune mâle la quitte vers l'âge de 18 à 24 mois pour rejoindre d'autres mâles.

Il est très sélectif dans son alimentation, tout en s'adaptant toujours à la végétation qu'il a à disposition.

De la sortie de l'hiver jusqu'à l'automne, il se nourrit de bois (il mange les bourgeons et les jeunes pousses des arbres et arbustes, sauf les épineux qu'il évite), de graminées, lierre, ronces et autres plantes herbacées dont il consomme parfois les fleurs.

Toutefois, les forêts de plaine étant fréquemment entourées de cultures, il va souvent se nourrir de maïs ou de colza et peut alors être directement exposé aux pesticides. En fin de saison, il consomme également des fruits (pommes, poires).

En hiver, il se nourrit de bois, feuilles de ronces, feuilles mortes et de ce qui reste à sa disposition. Son régime varie selon la présence de neige et selon la glandée ou fainée qui se produit sur la forêt.

Un adulte consomme en moyenne 10 à 15 kg de végétaux frais par jour.

À la naissance le faon pèse entre 6 et 9kg et un mâle adulte peut lui, faire jusqu'à 230 kg.

Un jeune s'appelle un faon ou hère jusqu'à 1 an, puis daguet ou bichette entre 1 et 3 ans.

Ensuite, nous les appelons cerfs et biches.



L'effectif national a très certainement franchi le cap des 150 000 têtes. La progression est assez générale mais à la suite de constats de dégâts importants dans certains massifs forestiers mais aussi sur les zones agricoles périphériques, des opérations de réduction des effectifs ont été réalisées.

La fragmentation de l'espace constitue une contrainte importante pour cette espèce de grande taille. À court terme, la construction d'une infrastructure linéaire étanche (ligne TGV ou autoroute) en bordure d'un massif forestier fréquenté par le cerf ampute le domaine vital de la population. Elle interdit ou réduit l'accès aux zones d'alimentation régulièrement fréquentées et conduit à concentrer la pression alimentaire sur la seule forêt.

Des résultats similaires sont causés par le développement de zones industrielles, de golfs ou de secteurs résidentiels. La pose de clôture de protection d'une infrastructure peut aussi influencer sur l'avenir de la population. Fermée en été, elle isole du massif certains mâles adultes. Leur retour sur les secteurs de rut est alors difficile, voire parfois, impossible.

À plus long terme, le cloisonnement de l'espace par les infrastructures linéaires limite les échanges et réduit la diversité génétique.

La progression des collisions est directement liée à l'augmentation des populations et du trafic routier. Il n'existe pas de solutions totalement efficaces pour en limiter le nombre. Une politique globale associant information des conducteurs, limitation de la vitesse autorisée et peut-être aménagement des abords de routes peut permettre la réduction des accidents.

Textes et photographies Gérard Fauvet

Les chats, de trop gros prédateurs



Les chats tuent par millions oiseaux et petits mammifères. Les scientifiques s'inquiètent de leur impact sur une faune sauvage en déclin.

« Sous les mangeoires, les chats n'ont qu'à se mettre à table ! » Jean-François Courreau, fondateur du centre d'accueil de la faune sauvage à l'école vétérinaire de Maisons-Alfort, voit régulièrement arriver, parmi les milliers d'animaux apportés au centre de soins, des oiseaux blessés par des chats, des juvéniles fraîchement sortis du nid ou des adultes qui se regroupent en hiver autour des lieux de nourrissage artificiel, proies de choix pour les chats aux aguets. « Ils survivent rarement à leurs blessures, la plupart meurent avant même d'arriver au centre », précise-t-il. Les chauves-souris – une cinquantaine apportée au centre l'an dernier – ont, elles, un taux de survie quasi nul.

Le chat, attachant petit compagnon et carnassier invasif

Depuis une quinzaine d'années, plusieurs études internationales se penchent sur l'impact du chat sur la faune sauvage. Une étude statistique américaine parue dans la revue scientifique *Nature* en 2013 avait chiffré ses proies annuelles en dizaines de milliards d'oiseaux, de petits mammifères, de reptiles et d'amphibiens sur le sol américain.

En France, la présence du félin a été multipliée par deux en vingt-cinq ans dans les foyers. Elle est estimée à 13,5 millions d'individus, par la fédération des fabricants d'aliments pour animaux familiers. C'est sans compter les millions de chats errants ou retournés à l'état sauvage. Or cet attachant petit compagnon est aussi une espèce invasive et un carnassier qui est resté un prédateur même lorsqu'il est bien nourri.

Les chats, plus mortels que les vitres mais moins que les chasseurs

Grâce à ses programmes de suivi des populations d'oiseaux, le Muséum national d'histoire naturelle commence à avoir une idée du nombre de victimes imputables au chat. Près de 450 000 oiseaux ont été capturés, bagués et relâchés, la moitié concernant les oiseaux des campagnes, l'autre les passereaux des jardins (1). Dans les jardins, la prédation par le chat arrive en tête des causes de mortalité des oiseaux (26 %), devant le choc mortel contre les vitres (22 %). En milieu naturel, elle recule en deuxième place (13 %), loin derrière les chasseurs (40 %) mais devant les collisions (10 %).

Le rouge-gorge, cible préférée des chats « Cela ne concerne que les cas de morts déclarées, le nombre d'oiseaux malades ou blessés qui meurent dans leur coin n'est pas documenté », relativise Pierre-Yves Henry, biologiste au Muséum, et directeur scientifique du Centre de recherches sur la biologie des populations d'oiseaux (CRBPO).



« Ces chiffres bruts sont à nuancer selon les espèces », ajoute-t-il. Ainsi dans les jardins, le rouge-gorge (35 % des cas de mortalité rapportés), l'accenteur mouchet (15 %) et le merle noir (10 %) sont les victimes préférées du chat en embuscade. « Or nous baguons essentiellement des mésanges et des verdiers, cela suggère que ces espèces sont particulièrement exposées au chat, précise Pierre-Yves Henry. Sur une mangeoire, nous ne comptons pas plus de deux ou trois rouges-gorges, contre 50 verdiers et 150 mésanges. » La même dichotomie se retrouve dans les milieux naturels entre les espèces les plus prédatées, verdier, tarin des aulnes, chardonneret et celles qui sont les plus baguées, mésanges bleue et charbonnière. « L'équilibre démographique des espèces fait que 70 à 80 % des jeunes passereaux vont mourir », souligne Pierre-Yves Henry. Le chat, facteur aggravant mais pas déterminant.

Cerner le rôle du chat dans les écosystèmes est une question scientifique encore en jachère. La mortalité qui lui est imputable est-elle compensatoire ou additive ? En d'autres termes le chat prédate-t-il des individus malades ou les plus fragiles qui seraient morts de toute façon ou accroît-il la mortalité menaçant ainsi la survie de populations déjà mal en point ? « Il faut une conjugaison de facteurs pour qu'une population s'effondre », fait valoir Frédéric Malher, président du Centre ornithologique d'Île-de-France (Corif). Ainsi la quasi-disparition des moineaux à Paris, chute de 73 % en 13 ans de 2003 à 2016, est probablement due au cumul herbicide et pesticide, disparition des insectes, raréfaction des cavités de nidification dans les habitats modernes, pollution et maladie, estime l'étude du Corif et de la Ligue pour la protection des oiseaux parue en septembre dernier.



Un programme de science participative « chat et biodiversité »

Frédéric Malher estime que « le chat est un facteur aggravant sur des populations déjà fragilisées ». Jean-François Courreau est lui aussi formel : « Il est responsable de la surmortalité des insectivores déjà très affectés par l'effondrement des populations d'insectes. » Ce que corroborent les premiers résultats du programme de science participative « chat et biodiversité », lancé en 2016 par le Muséum. Celui-ci a permis d'étudier les cas de 20 000 proies rapportées par des chats en un an. Il s'agit au premier chef de petits mammifères (deux tiers des prédatations), les oiseaux représentant un quart des proies, les reptiles 9 %. Or nombre de ces espèces figurent déjà sur la liste rouge des espèces menacées. François Moutou, vétérinaire, président d'honneur de la Société française pour l'étude et la protection des mammifères, cite en guise d'exemple le muscardin, petit rongeur nocturne, l'écureuil roux ou certaines chauves-souris. « Lorsqu'il se poste au sortir d'une cachette de chauves-souris, le chat peut exterminer une colonie entière », précise-t-il.

Extrait de l'article de : [Marie Verdier, La Croix](#) du 27 février 2018 © Bayard Presse

Votre chat est un tueur-né et un danger pour la biodiversité.

Les chats sont des machines à tuer et une menace pour la biodiversité. Chaque année, ils sont responsables en France de la mort de 75 millions d'oiseaux et probablement de millions de chauves-souris. Ce chiffre est colossal. Cela représente plus de 200.000 volatiles PAR JOUR.

- (1) Données collectées de 2001 à 2013 pour le suivi temporel des oiseaux communs en milieu naturel et de 2007 à 2015 pour le suivi des populations d'oiseaux locaux des jardins.

Gérard FAUVET



Ornithologie 2019 à Loir-et-Cher Nature

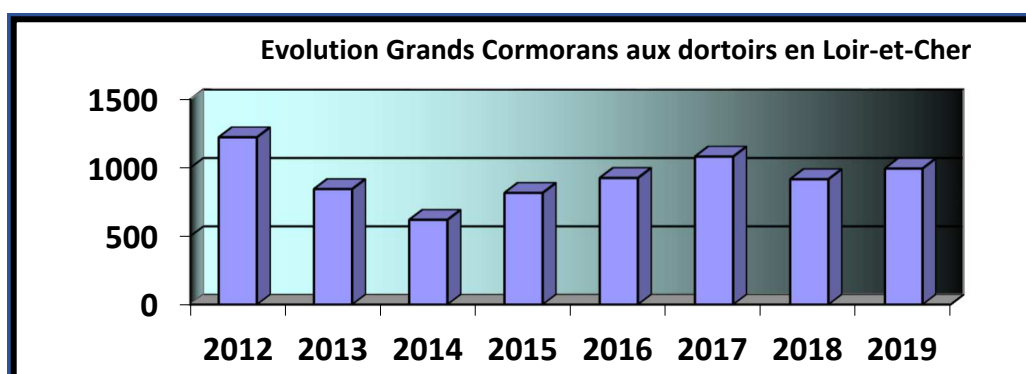
Voici le bilan d'une année d'activité du groupe ornithologique :

Tout d'abord les **Grands cormorans** ont été comptés au dortoir le samedi 12 janvier (coordinateur J. Vion)
 Perche : coordination Jean Niel, Loire : coordination Jacques Vion, Cher : coordination Alain Pollet.

Vallée du Cher		Vallée de la Loire		Perche	
St-Julien-sur-Cher :	0	Avaray :	38	Fréteval :	0
Châtillon-sur-Cher :	130	Cour-sur-Loire :	37	Naveil :	217
Noyers-sur-Cher :	139	Montlivault :	31	Lavardin :	nc
Pouillé :	41	Blois-Tuileries :	80	Couture-sur-Loir :	6
Saint-Julien-de-Chédon :	47	Chouzy-sur-Cisse :	164	Le Plessis-Dorin :	nc
		Veuves :	65		
Total :	357	Total :	415	Total :	223

Le total (Sologne non comptée) est donc de 995.

Rappel des résultats précédents (hors Sologne) : 917 en 2018, 1082 en 2017, 926 en 2016, 817 en 2015, 620 en 2014, 830 en 2013, 1223 en 2012, 1242 en 2011, 1747 en 2010, 848 en 2009.



Comme l'an dernier, l'arrêté du 8 septembre 2016 autorise le tir de 2125 Grands cormorans en pisciculture et 375 sur les eaux libres, soit un total de 2500 pour le Loir-et-Cher en 2018-2019.

Le lendemain ce fut le **comptage Wetlands** : il s'agit du dénombrement des oiseaux d'eau à la mi-janvier. Nous avons compté la Loire, l'étang de Sudais et des étangs à l'ouest de l'axe Blois-Romorantin :

Bilan du 13 janvier 2019 sur les 27 sites de référence + la Loire + Sudais, (coordination F. Pelsy) :

118 Grèbes castagneux, 168 Grèbes huppés, 641 Grands cormorans, 290 Hérons cendrés, 176 Grandes aigrettes, 60 Aigrettes garzettes, 7 Hérons garde-bœufs, 271 Cygnes tuberculés, 24 Oies cendrées, 4 oies sp, 90 Bernaches du Canada, 237 Canards siffleurs, 109 Canards chipeaux, 440 Sarcelles d'hiver, 3 336 Canards colverts, 28 Canards pilets, 288 Canards souchets, 779 Fuligules milouins, 270 Fuligules morillons, 1 Râle d'eau, 15 Gallinules poules-d'eau, 1 279 Foulques macroules, 1 Chevalier guignette, 4 946 Vanneaux huppés, 3 500 Pluviers dorés, 36 Goélands leucophées, 2 Goélands bruns, 581 Mouettes rieuses, 1 Pygargue à queue blanche, 3 Busards des roseaux

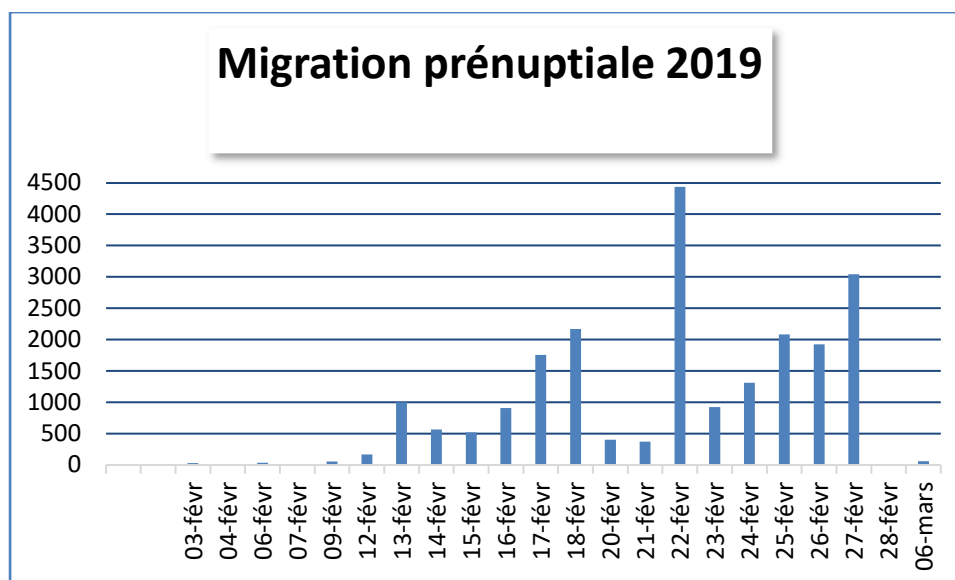
Nous avons fait le suivi de la **migration de la Grue cendrée** :

La migration a débuté le 1 janvier, puis il y eut des vols tous les jours depuis le 3 février. Gros passage le 22 février (4 400 grues) et le 27 février avec 3040 grues. Le total est de 21 880 grues entre le 1 janvier et le 7 mars 2019.

Rappel : nombre de grues observées par année lors de la migration pré-nuptiale :

2018	3 220	2013	30 000	2008	4 360
2017	11 240	2012	880	2007	5 800
2016	7 250	2011	4 430	2006	5 400
2015	10 600	2010	20 500	2005	250
2014	17 000	2009	2 000	2004	970

Voici l'histogramme représentant la migration prénuptiale 2019 de la Grue cendrée :



Lors de la migration postnuptiale : Cinq grues en vol le 29 août à Contres. A ce jour le 15 novembre, le total est de 900 grues en 30 vols au-dessus du Loir-et-Cher.

Record absolu au Der le 3 novembre 2019 : 268 120 grues !

Rappel : vous pouvez soit saisir en ligne vos observations de grues cendrées sur le site de la Lpo Champagne-Ardenne <http://champagne-ardenne.lpo.fr/sommaireC.htm> soit les envoyer au coordinateur Alain Pollet, adresse mail : apollet@wanadoo.fr.

Sur le site de la Lpo Champagne-Ardenne vous pouvez également suivre au jour le jour la migration des grues.

A l'issue de l'enquête rapaces 2000/2002, nous participons au suivi des **populations nicheuses de rapaces diurnes** dans un carré de 5 km de côté situé au centre de la carte au 1/25 000. Au printemps 2019 les carrés suivants ont été prospectés :

Perche Nature a recensé les rapaces diurnes sur le carré central de la carte de Droué, 1919-E, voici les résultats :

Espèce :	Nb de couples certains ou probables	Nb de couples possibles
Buse variable	21	1
Autour des palombes	1	1
Epervier d'Europe	3	1
Bondrée apivore	1	
Faucon crécerelle	3	1
Busard-Saint-Martin	2	1

Henry Borde avec la LPO-41 et Loir-et-Cher Nature ont recensé le carré central de la carte 2120-O de Mer-Saint-Laurent-Nouan, voici les résultats :

Espèce :	Nb de couples certains ou probables	Nb de couples possibles
Buse variable		1
Faucon crécerelle	3	1
Epervier d'Europe		1
Busard des roseaux	1	
Busard-Saint-Martin	4	3
Busard cendré	1	

Participants : Henry Borde, François Bourdin, Jean-Claude Cavier, Dominique Hémerly, Pierre Hervat, Jean-Pierre Jollivet, Michel Kerdal, Rosaline Louvet, Jean-Pierre Martinez, Didier Nabon, Jacques Vion.

Une nouvelle enquête : **Enquête Busards-Milans 2019-2020, Groupe d'Etude pour les Busards-GEPB** (coord. H. Borde).

Henry Borde et Pierre Roger ont recensé le carré central de la carte 2121-E de Dhuizon : zéro busard et zéro milan.

En attente des résultats des carrés 2020-E (Oucques) et 2223-O (Mennetou-sur-Cher).

Relevés STOC-EPS (coord. D.Hémery) : Suivi Temporel des Oiseaux Communs-Echantillonnages Ponctuels Simples.

La méthode consiste en un dénombrement de l'avifaune par un observateur qui reste stationnaire pendant 5 minutes exactement. Il réalise dix points d'écoute également répartis dans un carré de 2 km de côté. Trois passages doivent être réalisés, le 1er courant mars, le second courant avril, le troisième un mois plus tard.

Dans le département 7 relevés ont été faits : 2 par PN, 3 par LCN et 2 par l'ONF.

Les busards ont été suivis : (coord G. Michelin-Cdpne et F. Bourdin).

Dans la ZPS de Petite Beauce :

F. Bourdin a coordonné le suivi de la dynamique et G. Michelin a coordonné les actions de protection des nids.

Busard cendré : 17 couples certains, 1 couple probable et 4 couples possibles, 43 jeunes à l'envol (3 jeunes morts quelques jours après l'envol), taux de reproduction : 2.4 jeunes/couple.

Busard Saint Martin : 62 couples certains, 12 couples probables et 14 couples possibles, 85 jeunes à l'envol, taux de reproduction : 1.4 jeune/couple.

Busard des roseaux : 14 couples certains, 6 couples probables et 5 couples possibles, 17 jeunes à l'envol, taux de reproduction : 1.2 jeune/couple.

En dehors de la ZPS de Petite Beauce : coordination F. Bourdin

Busard cendré : 4 couples certains.

Busard Saint-Martin : 40 couples certains.

Busard des roseaux : 10 couples certains.

Merci aux bénévoles ayant participé à la préservation des busards beaucerons.

Le suivi des **espèces patrimoniales des étangs de Sologne** (coord. F. Pelsy/SNE) a donné les résultats suivants :

Grèbe à cou noir : Très mauvaise année avec 38 couples sur 8 sites (contre 131 à 164 couples sur 11 sites en 2018). C'est la pire année depuis 2002 où il y avait également 38 couples recensés. L'étang de l'Arche ayant un niveau d'eau bien trop bas, aucun couple ne s'y est reproduit, alors que c'est le site majeur pour cette espèce. Nous avons donc observé : 1 couple à Saint-Viâtre, 5 couples à Lassay-sur-Croisne, 12 à Marcilly-en-Gault, 3 à Neung-sur-Beuvron, 3 à Vernou-en-Sologne, 1 à Loreux et 13 à Millançay (2 sites).

Grand Cormoran : Effectifs très nettement en baisse cette année avec 76 couples sur 1 site (contre 134 couples sur 3 sites en 2018) : 76 à Marcilly. La colonie de Vernou-en-Sologne a été abandonnée cette année car les niveaux d'eau étaient trop bas et le site de nidification n'était pas inondé. Quelques colonies n'ont pas été visitées.

Butor étoilé : Aucun chanteur mais un individu a été observé en juillet à Cerdon (45).

Blongios nain : 2 couples ont niché à Cerdon (45) dont un élève au moins 2 jeunes. Un troisième couple est possible sur ce même site (en 2018, 2 chanteurs : Cerdon et Marcilly-en-Gault).

Grande Aigrette : Aucune preuve de reproduction.

Héron pourpré : Année catastrophique pour l'espèce avec 4 couples (contre 13 à 15 couples sur 4 sites en 2018, qui était déjà une mauvaise année) : 1 à Marcilly-en-Gault (en échec), 2 probables à Saint-Viâtre et 1 probable à Lassay-sur-Croisne. C'est l'année la pire jamais enregistrée depuis 1995 (début du suivi). Les niveaux d'eau très bas ont exondé les roselières favorables, empêchant les hérons de nicher.

Bihoreau gris : Très mauvaise année avec 16 à 17 couples (contre 35 à 41 couples sur 9 sites en 2018). Il faut remonter à 2008 pour avoir des effectifs plus bas. La grosse colonie de Saint-Viâtre n'a pas été dénombrée. Les niveaux d'eau très bas n'ont pas favorisé l'installation de nombreux couples, et même certains sites ont été purement abandonnés en cours de nidification alors que les oiseaux s'y étaient installés (c'est le cas de la colonie habituelle de Marcilly-en-Gault où 3 couples couvaient) : 14 couples à Saint-Viâtre, 1 à Lassay-sur-Croisne, 1 à Contres et 1 probable à Millançay.

Aigrette garzette : Mauvaise année pour l'espèce avec 8 couples sur 2 sites (18 à 26 couples sur 6 sites en 2018) : 4 couples à Lassay-sur-Croisne, 4 couples à Saint-Viâtre,

La colonie de Marcilly-en-Gault a été abandonnée en cours de nidification alors que 8 couples couvaient.

Héron garde-bœufs : Mauvaise année comme pour les autres ardéidés avec 2 couples sur un site (contre 7 à 8 couples sur 3 sites en 2018) : 2 couples à Saint-Viâtre. La colonie de Marcilly-en-Gault a été abandonnée alors que 8 individus couvaient.

Sarcelle d'été : Bonne année avec 1 couple qui élève 10 jeunes, et 4 couples avec nidification possible ou probable (contre 6 couples en 2018, 1 certain et 5 possibles) : 1 couple certain à Marcilly-en-Gault (10 jeunes), 1 à Vernou-en-Sologne, 1 à Neung-sur-Beuvron et 2 à Marcilly-en-Gault. En limite de Sologne, un couple élève 3 jeunes à Pontlevoy.

Nette rousse : Aucune donnée de reproduction.

Busard des Roseaux : Aucune donnée de reproduction, comme tous les ans depuis 2013. En limite de Sologne, le couple de Pontlevoy est présent mais ne réussit pas sa nidification.

Milan noir : 5 couples : 1 jeune à Marcilly-en-Gault, Soings-en-Sologne, Fontaines-en-Sologne, Chémery et Loreux.

Mouette rieuse : Mauvaise année avec environ 850 couples sur 8 sites (contre environ 1200 couples sur 11 sites en 2018) : 0 (!) à Chémery, 141 à 142 à Neung-sur-Beuvron, 226 à Saint-Viâtre (2 sites), 9 à Marcilly-en-Gault, 255 à Vernou-en-Sologne, 121 à 122 à Millançay, 58 à 59 à Pruniers, 38 à 39 à Romorantin.

Mouette mélanocéphale : 1 couple à Millançay (en échec).

Guifette moustac : Mauvaise année avec 205 couples sur 7 sites (contre 267 à 291 couples sur 6 sites en 2018) : 30 à Mur-de-Sologne, 36 à Vernou-en-Sologne, 5 à Villeherviers, 47 à Marcilly-en-Gault (2 sites) et 87 à Millançay (2 sites). Il est à remarquer que 2 belles colonies de 54 couples en tout, à Neung-sur-Beuvron et à Marcilly-en-Gault ont été abandonnées à cause des faibles niveaux d'eau.

Guifette noire : Aucun indice de reproduction.

Sterne pierregarin : Aucun indice de reproduction

Cisticole des joncs : L'espèce continue sa progression : 4 chanteurs ont été contactés (après un chanteur en 2018, premier depuis 2010 !) : 1 à Vernou-en-Sologne, 2 à Chambord, 1 à Loreux.

Bouscarle de Cetti : L'espèce continue sa progression avec 25 chanteurs (contre 17 chanteurs en 2018). Plusieurs sites abritent désormais plusieurs couples (maximum 3 à Vernou-en-Sologne).

Rousserolle turdoïde : 1 chanteur à Cerdon (45).

Merci à tous les observateurs pour la transmission de leurs données : Didier Hacquemand, Mathieu Mabilieu, ONCFS, Alain Pollet, Alexandre Roubalay, Maurice et Eva Sempé.

Le suivi des **Guépriers d'Europe** (coord. A. Pollet) a donné les résultats suivants :

Très mauvaise année en Sologne avec au moins 7 couples (contre 13 couples en 2018) : au moins 2 à Soings-en-Sologne, 2 à Sassay, 3 à Contres (2 sites).

Selles-sur-Cher : reproduction de 8 couples (contre 5 en 2018).

Noyers-sur-Cher : reproduction de 3 couples, envol du dernier jeune le 16 août (un couple en 2015).

Les **espèces patrimoniales forestières** (coord. A. Perthuis) ont également été suivies :

Aigle botté : 5 couples reproducteurs produisent au moins 6 jeunes à Chambord et un couple en FD de Boulogne produit 2 jeunes, 1 couple dans les Bois de Saint-Lomer produit 1 jeune et 1 couple dans le Controis produit 2 jeunes.

Balbusard pêcheur : Sur 18 sites (19^{ème} probable ?) de reproduction connus hors Chambord (3 (4 ?), sont nouveaux en 2019), 17 ont été contrôlés dont 3 inoccupés, 4 sans reproduction et 10 (11 ?) élèvent 19 (21 ?) jeunes. A Chambord 4 couples (+ 2 autres en échec ?) donnent 7 jeunes dont 2 sont prélevés pour le programme de réintroduction aquitain, 1 couple à Souesmes, 1 couple dans le Controis élève 2 jeunes. Bilan incomplet.

Balbusard pêcheur qui venait à Chémery : un nid a été trouvé à 7 km à l'est de l'Etang de l'Arche mais échec de la reproduction.

Cigogne noire : RAS, mais les observations augmentent laissant présager de futures découvertes ???

Circaète-jean-le-blanc : Cette saison, 21 sites de reproduction contrôlés dont au moins 16 occupés (Sologne + Fréteval). 9 nids découverts produisent autant de jeunes plus un 10^{ème} volant sans découvrir le nid. Rien de neuf en Beauce où un minimum de 4 oiseaux sont présents cet été. L'espèce fréquente toujours la région d'Herbault...

Merci à Didier Hacquemand, Dominique Hémerly, Frédéric Pelsy, Pierre Roger.

Alain Perthuis cesse, à compter de 2020, d'assurer ce suivi hormis sans doute pour le Circaète Jean-le-Blanc.

La nidification du **Faucon pèlerin** a été contrôlée : le couple de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-Nouan a élevé 3 jeunes cette année. En 10 ans (2010 à 2019) ce couple a produit 30 jeunes.

A Maves une femelle a été observée en mai et en juin à l'entrée du nichoir.

A Blois, la femelle stationne toujours sur le site d'Axéreal avec parfois des absences de 2 semaines.

En accord avec Indre Nature nous avons fait le recensement des mâles **d'Outarde canepetière** : seulement 4 mâles furent entendus lors de la recherche collective sur la commune de Chabris (36) le 25 mai, (coord. J-P. Jollivet). Rappel : 4 mâles en 2018 et 2017, 5 mâles en 2016, 9 ou 10 en 2015, 11 en 2014.

Pas d'observation en plaine de Beauce.

Une réunion inter-associations doit avoir lieu en février 2020 sur l'avenir de l'Outarde canepetière dans la ZPS du Plateau de Chabris / La Chapelle Montmartin.

La nidification des **Laridés sur la Loire** a donné les résultats suivants (coord. J. Vion) :

Sterne pierregarin : 101 en amont de l'ancien barrage du Lac de Loire, 70 couples aux Tuileries, 40 couples à la Saulas (qui disparaîtront ensuite donc 0) et 20 couples à Chaumont-sur-Loire.

Sterne naine : 0 couple à Chouzy-sur-Cisse, 7 couples à Ménars, 55 couples à La-Chaussée-Saint-Victor, 12 couples aux Tuileries, 9 puis 0 couple à La Saulas et 9 couples à Chaumont-sur-Loire.

Mouette rieuse : 72 couples à La-Chaussée-Saint-Victor, 188 couples aux Tuileries, 200 couples (estimation) à la Saulas et 0 couple à Chaumont-sur-Loire.

Mouette mélanocéphale : 180 couples à La Saulas et 0 à Chaumont-sur-Loire.

Goéland leucophée : 2 couples sur les piles de l'ancien pont Sncf à Vineuil (2+2 jeunes).

A Blois : un couple sur un immeuble Avenue de France, un couple au lycée Augustin Thierry.

Remarque : à Chaumont-sur-Loire les sternes se sont installées sur un îlot en amont de la zone de l'APB.

À la suite du passage de la tempête Miguel le 7 juin et aux journées froides et pluvieuses qui ont suivi, il a été noté une énorme mortalité des jeunes mouettes (rieuses et mélanocéphales) et la disparition des sternes à la Saulas le 18 juin.

Une demande d'Arrêté de Protection de Biotope a été déposée pour le site de l'ancien barrage du Lac de Loire.

Quelques observateurs ont fait le suivi de la migration du **Guignard d'Eurasie** :

6 le 26-8 à la Chapelle-Vendômoise (H. Borde) et 2 en vol le 7-9 à Villefrancoeur (F. Pelsy).

Sous la coordination de J. Vion nous avons fait également la vérification des nichoirs posés pour le **Gobemouche noir** :

Forêt de Boulogne : pose de 10 nichoirs en 2017 et de 10 autres en 2018. Le contrôle de la fin mai nous donne les résultats suivants : 5 nichoirs occupés par le Gobemouche noir sur les 10 de 2017 et un nichoir occupé sur les 10 de 2018.

Forêt de Russy : pose de 10 nichoirs en 2018 et de 10 autres en 2019. le Gobemouche noir n'a occupé aucun des 20 nichoirs.

La brochure faisant le bilan départemental de l'Enquête Nocturnes a été imprimée. Elle a été distribuée aux participants ainsi qu'à la DREAL, à la Mission Rapaces, à la Bibliothèque Nationale et aux Archives Départementales.

Alain POLLET



Gobemouche noir en forêt Domaniale

Les dix nichoirs prévus sur la forêt de RUSSY cette année, ont été posés les 20 et 22 février 2019, ce qui porte à 20, le nombre de nichoirs posés dans chacun des massifs forestiers de RUSSY et de BOULOGNE.

Sur le massif de BOULOGNE l'occupation de ces nichoirs par le gobemouche noir est de 6 sur 20 comme en 2018, avec un léger décalage d'un nichoir (voir tableau) ; on s'aperçoit que comme beaucoup d'autres, cette espèce est très fidèle à son lieu de reproduction. Les 14 autres nichoirs ont été occupés par des mésanges dont 1 en échec de reproduction.

Pour le massif de RUSSY, 2019 n'a pas hébergé de gobemouche noir dans ces nichoirs, mais ils ont été largement occupés par les mésanges, au nombre de 19 sur 20 dont 2 sont en échec de reproduction. Cette forte occupation des nichoirs par les mésanges, montre peut-être un manque de cavités naturelles pour nicher en milieu forestier.



Jacques VION

Suivi du gobemouche noir en forêt domaniale de BOULOGNE

N° nichoïr	date	espèce	commentaires
1	20/05/2019	Mésange	reproduction en cours (nid de mousse non tassé)
	13/11/2019		nettoyage, 2 nichées envolées (2 nids l'un sur l'autre)
2	20/05/2019	Gobemouche noir	nichée avec au moins 4 jeunes visibles d'environ 1 sem.
	13/11/2019		nettoyage, nichée envolée (reste 1 œuf)
3	20/05/2019	Gobemouche noir	nichée envolée (nid construit sur ancien nid de mésange, reste de bombyx)
	13/11/2019		nettoyage, nichée envolée
4	20/05/2019	Gobemouche noir	nichée avec au moins 4 jeunes visibles d'environ 1 semaine
	13/11/2019		nettoyage, nichée envolée
5	20/05/2019	Mésange charbo	nid avec jeunes à qlqs jours de l'envol
	13/11/2019		nettoyage, nichée envolée
6	20/05/2019	Mésange	nichée envolée
	13/11/2019		nettoyage (puces)
7	20/05/2019	Gobemouche noir	nichée de 5 jeunes (de 12 ou 13 jours)
	13/11/2019		nettoyage, nichée envolée
8	20/05/2019	Mésange charbo	nichée de 5 ou 6 jeunes à qlqs jours de l'envol
	13/11/2019		nettoyage, nichée envolée (puces)
9	20/05/2019	Gobemouche noir	nichée de 6 jeunes d'environ 2 semaines
	13/11/2019		nettoyage, nichée envolée
10	20/05/2019	Mésange bleue	nid avec au moins 3 œufs visibles
	13/11/2019		nettoyage, nichée envolée (restes de bombyx disparates)
11	20/05/2019	Mésange charbo	nid en cours de ponte (1 œuf)
	13/11/2019		nettoyage nichée envolée (restes de bombyx)
12	20/05/2019	Mésange charbo	nid en cours de ponte (1 œuf)
	13/11/2019		nettoyage, 2 nichées envolées (2 nids l'un sur l'autre)
13	20/05/2019	Mésange charbo	nid avec 6 œufs
	13/11/2019		nettoyage, nichée envolée
14	20/05/2019	Mésange	nichée envolée (nid tassé)
	13/11/2019		nettoyage, (restes de bombyx)
15	20/05/2019	Gobemouche noir	nichée de 5 jeunes (de 12 ou 13 jours)
	13/11/2019		nettoyage, nichée envolée (puces, restes de bombyx)
16	20/05/2019	Mésange charbo	nichée envolée
	13/11/2019		nettoyage, sert de dortoir (fientes)
17	20/05/2019	Mésange charbo	nichée à l'envol (1 sort du nichoir lors du contrôle)
	13/11/2019		nettoyage, nichée envolée (reste 1 œuf, puces)
18	20/05/2019	Mésange charbo	nichée s'envole à l'ouverture du nichoir
	13/11/2019		nettoyage, nichée envolée (reste 1 cadavre de jeune volante)
19	20/05/2019	Mésange charbo	8 jeunes mortes dans le nichoir à env. 8 jours de l'envol
	13/11/2019		nettoyage, sert de dortoir (nombreuses fientes)
20	20/05/2019	Mésange charbo	nichée de 7 ou 8 jeunes d'environ 10 jours
	13/11/2019		nettoyage, nichée envolée (arbre mort dépl. du nichoir)

Suivi du gobemouche noir en forêt domaniale de RUSSY

N° nichoir	date	espèce	commentaires
21	21/05/2019	Mésange	nichée envolée
	05/11/2019		nettoyage (puces)
22	21/05/2019	Mésange	nichée envolée
	05/11/2019		nettoyage
23	21/05/2019	Mésange charbo.	nichée envolée (reste 1 œuf)
	05/11/2019		nettoyage
24	21/05/2019	Mésange charbo.	nichée à qlqs jours de l'envol
	05/11/2019		nettoyage, nichée envolée (restes de bombyx)
25	21/05/2019		nichoir ayant seulement servi d'abri hivernal (fientes)
	05/11/2019		nettoyage, sert de dortoir (restes de bombyx)
26	23/05/2019	Mésange	nichée envolée (présence de puces)
	05/11/2019		nettoyage (restes de bombyx)
27	23/05/2019	Mésange	nichée envolée (présence de puces)
	05/11/2019		nettoyage (restes de bombyx)
28	23/05/2019	Mésange	nichée envolée
	05/11/2019		nettoyage (restes de bombyx)
29	23/05/2019	Mésange	nichée envolée (présence de puces)
	05/11/2019		nettoyage (restes de bombyx)
30	23/05/2019	Mésange bleue	nichée en cours, 9 œufs (présence de puces)
	05/11/2019		échec (reste 10 œufs plumes d'adulte)
31	21/05/2019	Mésange bleue	nichée en cours, 7/8 œufs (envol de l'adulte)
	12/11/2019		nettoyage, nichée envolée (reste 1 cadavre de jeune)
32	21/05/2019	Mésange	nichée envolée
	12/11/2019		nettoyage (restes de bombyx)
33	21/05/2019	Mésange bleue	nichée de 7/8 jeunes à 1 semaine de l'envol
	12/11/2019		nettoyage, nichée envolée
34	21/05/2019	Mésange	nichée envolée
	12/11/2019		nettoyage (restes de nid d'hyménoptères, bombyx)
35	21/05/2019	Mésange	nichée envolée
	12/11/2019		nettoyage, sert de dortoir (fientes)
36	21/05/2019	Mésange bleue	nichée envolée (reste 1 œuf)
	12/11/2019		nettoyage (restes de bombyx)
37	21/05/2019	Mésange	nichée envolée
	12/11/2019		nettoyage (restes de bombyx)
38	21/05/2019	Mésange	nichée en cours (nid de mousse non tassé)
	12/11/2019		nettoyage, nichée envolée
39	21/05/2019	Mésange?	nichée en cours (nid non tassé avec qlqs herbes ?)
	12/11/2019	Mésange bleue	échec (reste 13 œufs non incubés)
40	21/05/2019	Mésange	nichée en cours (non tassé avec poils de chevreuil)
	12/11/2019		nettoyage, nichée envolée (puces)

Les 5 nichoirs du n° 31 au 35 ont été posés le 20/02/2019

Les 5 nichoirs du n° 36 au 40 ont été posés le 22/02/2019

LE POINT SUR LES NICHOURS A CHOUETTE EFFRAIE

Commune	Année pose	Emplacement	Appart	Occupation
AVERDON	nov-14	Eglise Clocher	LCN	Non occupé au 06/08/2019
AVERDON "Les Tresseaux"	2013	Hangar Mét.	LCN	Non occupé au 06/08/2019 (occupé par les abeilles depuis 2017)
BLOIS Villejoint	févr-13	Grenier (sur porte)	LCN	Non occupé au 06/08/2019
CHAMPIGNY B "La Fontaine"	mars-19	Débord toit	LCN	?
CHAUSSEE ST V. "Bass. Roches"	mars-13	Pigeonnier	LCN	Non occupé juin 2019 (reproduction de l'effraie hors nichoir)
CHEVERNY	août-14	Eglise Clocher	Mairie	?
FOUGERES/B "Madépence"	déc-19	Grenier de grange	LCN	Pose récente (présence de l'effraie ,pelottes)
FORTAN "la Hirlière"	nov-17	Hangar Mét.	LCN	Non occupé juin 2019
FOSSE Val-éco	2020	Hangar bois	LCN	Projet de pose
HUISSEAU/C	mars-16	Eglise Clocher	LCN	Non occupé fév. 2019 (occupé par les pigeons)
HUISSEAU/C "Saumery"	juin-15	Grenier dép. Château	LCN	Occupé depuis 2017
LANDES le GAUL. Bourg	févr-14	Grenier atel.	LCN	Non occupé au 06/08/2019
LANDES le GAUL. "Le Glatiney"	févr-14	Grenier ouv. entrepôt	LCN	Non occupé au 06/08/2019
MAROLLES	mars-14	Grenier resto scolaire	CJNA	Occupé depuis 2019
MAROLLES Villemalard	nov-14	Grenier ouv.	CJNA	Non occupé au 06/08/2019
MAVES	avr-14	Eglise Clocher	LCN	Non occupé au 06/08/2019 (occupé par les pigeons)
MONT P. CHAMB.	avr-13	Eglise Combles	Club Nature	?
MONT P. CHAMB.	2015	Grenier bat. Communal	Club Nature	?
MONT P. CHAMB. "les 4 coins"	déc-15	Grenier à foin	LCN	?
MONT P. CHAMB. "Gombauidière"	2007	Grange	LCN	Occupé depuis 2008
NOYERS/CHER	mars-15	Eglise Combles	LCN	?
SAMBIN	mars-13	Hangar Mét. Communal	LPO	?
SASSAY	févr-19	Eglise Clocher	LCN	Présence de l'effraie mars 2019
SASSAY "Gde martinière"	mars-19	Grenier dép.	LCN	?
ST CLAUDE de D. "Nozieux"	2 012	Grenier ouv. Remise	LCN	Non occupé au 28/06/2019
ST GERVAIS la F.	avr-12	Eglise Combles	LCN	Non occupé au 05/08/2019 (occupé par les pigeons)
ST GERVAIS la F. "Hte maison"	févr-13	Grenier de Grange	LCN	Non occupé au 15/06/2019
ST LEONARD B. "Grd Clesle"	mars-13	Grenier de Grange	LCN	Occupé depuis 2015
SUEVRES "La Motte"	mars-14	Pigeonnier	LCN	Non occupé au 15/06/2019
VALLIERES les G. "Bout"	févr-15	Grenier Garage	LCN	Occupé depuis 2015

Jacques VION

L'ETANG DE L'ARCHE

Chémery 14 Avril 2019

En ce dimanche, le soleil est généreux, la bise glacée. A 15h 30sonnant à l'église de Chémery, je gare ma voiture, impressionnée par le nombre de participants déjà là, prêts à aller voir les oiseaux. Nous serons 44. J'ai un peu musardé en route, à regarder les différents tons de vert des arbustes, des arbres, de l'herbe et à guetter les fleurs sauvages. Les coucous sont les plus abondants en ce moment sur les bas-côtés et je leur voue un attachement inconditionnel, tout comme à leur homonyme que par ailleurs nous n'avons pas entendu ce jour, bien qu'il soit déjà arrivé. Il ne jeûnera pas cette année au vu des nombreux nids de processionnaires présents sur les pins. En route donc pour l'étang de l'Arche.



Le bord du chemin où nous laissons les voitures est fleuri de sablines. Deux vanneaux huppés nous font savoir que nous les dérangeons. Ils doivent nicher tout près, peut-être dans la vigne ? Nous quittons rapidement les lieux pour découvrir – visuellement, olfactivement... et fraîchement l'étang.

Grande étendue privée, classée ZNIEFF (Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), environ 500 m de digue d'étang, 800 m de la digue à la queue dans les roseaux, malheureusement en partie détruits pour pouvoir faire de la pisciculture, cet étang est vidé tous les ans à l'automne pour récolter 15 tonnes de poisson. Aujourd'hui l'odeur de vase domine, poussée par la bise. La digue est orientée quasiment Nord-Sud et le vent venant de l'Est balaie la vase avant d'arriver vers nous. Au niveau de la bonde, plus d'odeur ! Pas trop loin, 4 grèbes à cou noir en livrée printanière soulignant l'œil rouge, qui vont s'éloigner et rejoindre tous les autres oiseaux relativement loin ; heureusement nous avons les longues-vues !

Deux milans noirs ouvrent le bal. L'an dernier ils ont niché dans un arbre mort sur le côté gauche. Grands rapaces à queue échancrée, bruns et pas noirs comme on s'y attendrait, nous les verrons à plusieurs reprises. Leur nid cette année est perché dans un chêne dont les feuilles commencent juste à sortir des bourgeons. C'est un nid de rapace, en branches enchevêtrées et nous avons vu par moments un oiseau dessus. A



d'autres moments il était perché sur une cime, de telle façon que nous avons pu faire de belles observations – Et pourtant les rapaces ne sont pas mes oiseaux favoris ! J'ai un faible pour les grèbes à cou noir, ce qui a grandement contribué à ma présence ce jour. Par moments le soleil disparaît et il ne reste que la froideur du vent, ce qui pousse certains à descendre en contrebas de la digue, côté déversoir où un lézard vert a été vu et une rainette arboricole entendue. Nous sommes sous des chênes. L'herbe est parsemée de stellaires holostées, de géraniums, herbes à Robert, de pulmonaires des marais. Il y a aussi des sureaux, des aubépines et quelques buissons d'épine défleuris.

Mais remontons sur la digue ! Le plus spectaculaire est sur la queue d'étang, des mouettes rieuses par dizaines, flottent sur l'eau, qui par moments s'élèvent dans le ciel avant de se reposer quasiment au même endroit. Les cygnes tuberculés sont aussi nombreux, oiseaux introduits au Moyen-Age, dont l'effectif ne cesse de progresser. Grandes aigrettes, aigrettes garzettes et hérons cendrés « partagent » les rives, devant chercher leur nourriture là où l'eau n'est pas trop profonde (la hauteur de leurs pattes est le facteur limitant leur zone de recherche). En fouillant du regard cette zone limite entre l'eau, la vase et les roseaux, quelqu'un voit un grand oiseau gris juché sur de longues pattes ... une grue. Que faisait-elle là ? Une attardée lors du retour de la migration ? Gérard en a vu deux. Dans la même zone un oiseau gris et blanc aux très longues pattes rouges, une échasse, fouille la vase, avec son long bec, et plus tard, quand le soleil du soir est devenu plus généreux un puis deux, trois garde-boeufs se sont montrés, et un chevalier aboyeur (aux pattes vertes).

Revenons vers la pleine eau où s'ébattent les « canards ». Des canards souchets arborent leurs couleurs. Il y a aussi des canards chipeaux, bien sûr des colverts, mais aussi des sarcelles d'hiver – au dessous de queue jaune – des sarcelles d'été, dont le mâle a un grand sourcil blanc, superbe oiseau plutôt rare, des fuligules morillons dont nous avons vu l'œil jaune et des fuligules milouins.

Mêlés à tout cela, les grèbes pêchent en plongeant, huppés, à cou noir, castagneux, les trois espèces sont omniprésentes. A un moment, quatre individus s'affrontent lors d'une parade éphémère. Un vol de choucas passe, des sansonnets aussi et des pigeons ramiers. Un couple de buses vole au ras de la cime des arbres. Le ballet des hirondelles rustiques, de rivage, de fenêtre se mêle à celui des martinets noirs. Et le clou du spectacle sera ...

Un rapace qui tombe à la verticale dans l'eau, s'envole, harcelé par les mouettes, recommence son manège plusieurs fois, à chaque fois accompagné de mouettes, et des exclamations voire des acclamations du public que nous sommes, pour finir par capturer un poisson dans ses serres, et s'envoler vers on ne sait où pour le dévorer tranquille. Longtemps les longues-vues l'ont suivi, mais sa silhouette s'est évanouie. Ce pêcheur, un balbuzard, me fait toujours penser aux sternes sur la Loire ou aux fous de Bassan en mer, qui se laissent tomber comme des cailloux sur leurs proies détectées d'en haut.

Le programme des sorties de L.C.N. promettait l'œil rouge du grèbe à cou noir, l'œil jaune du fuligule morillon, des canards, des rapaces nicheurs ou de passage, le vol des guifettes. Hormis ce dernier nous avons tout eu, et bien plus encore. L'étang de l'Arche serait-il un peu une Arche de Noé pour les oiseaux ?

Merci aux organisateurs d'avoir partagé leurs connaissances – et leur matériel – aux participants pour leur intérêt et surtout aux oiseaux d'avoir contribué à rendre cet après-midi chaleureux, malgré le froid.

Sylvette LESANT

Nota : J'ai volontairement mis des minuscules aux noms de genre des oiseaux, pour faire plus récit que rapport scientifique. Voici la liste de ceux que nous avons rencontrés ce jour (32 espèces).

Aigrette garzette	Echasse blanche	Hirondelle de fenêtre
Grande Aigrette	Étourneau sansonnet	Hirondelle de rivage
Balbuzard pêcheur	Foulque macroule	Hirondelle rustique
Buse variable	Fuligule milouin	Martinet noir
Canard chipeau	Fuligule morillon	Milan noir
Canard colvert	Héron garde-boeufs	Mouette rieuse
Canard souchet	Grèbe à cou noir	Pigeon ramier
Chevalier aboyeur	Grèbe castagneux	Sarcelle d'été
Choucas des tours	Grèbe huppé	Sarcelle d'hiver
Circaète Jean-le-blanc	Grue cendrée	Vanneau huppé
Cygne tuberculé	Héron cendré	

CRAPAUDS ALYTES A BLOIS

26 Avril 2019

(Sortie dans le cadre de fréquence grenouille)



Un vent froid souffle sur la Petite Beauce. Nous nous retrouvons à Villiersfins sur le parking du centre de loisirs, cinq, puis une dizaine pour être une vingtaine quand Dominique commence les explications (21 exactement).

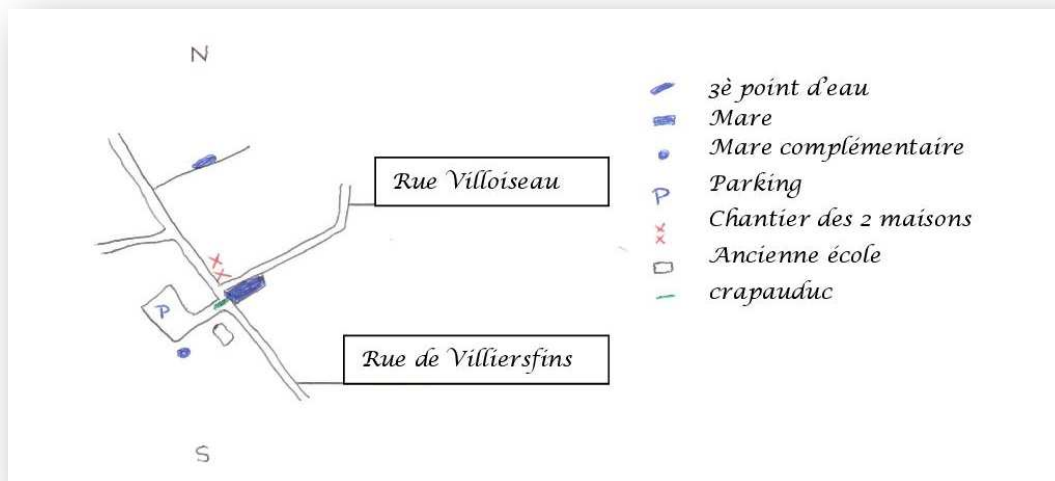
Tout a

commencé en 2004 quand un projet de la ville de Blois envisage la suppression de la mare pour construire un parking permettant plus de sécurité aux abords du carrefour de la route de Villiersfins et de la rue de Villoseau. Ces mares anciennes à la fois abreuvoirs, réserve d'eau en cas d'incendie et pour le rouissage du chanvre, pataugeoire pour les canards de basse-cour font partie d'un patrimoine architectural, qui sans être prestigieux reste le témoin de notre civilisation rurale passée, et il y en a de moins en moins. Or dans le secteur de cette mare nichent de nombreuses hirondelles de fenêtre et rustiques, en particulier dans l'école –actuellement centre de loisirs – et vivent de nombreux crapauds alytes qui viennent donc « accoucher » de leurs têtards, le moment venu, dans la mare. Quant aux hirondelles, elles ont besoin d'eau pour construire leurs nids et de plus qui dit mare dit insectes et donc nourriture. Loir-et-Cher Nature estime qu'il faut agir pour préserver cette dernière population blésoise de crapauds alytes – Pour mémoire il y avait au XX^{ème} siècle des alytes au square place de la République à Blois, qui pondaient dans le petit bassin plus tard habité par des poissons rouges, avant d'être supprimé – et en même temps la biodiversité, même si ce terme n'est pas encore très usité à ce moment.



superficiel recouvert d'une grille car il était impossible de l'enfouir davantage à cause des réseaux souterrains (eau, électricité, téléphone).

Un courrier à la ville de Blois reste sans réponse. Mais en 2006, Jean et Dominique sont convoqués à ce propos et en février 2007 une réunion avec en plus Catherine Henry et la D.I.R.E.N. a lieu, compte-tenu de la réglementation qui interdit la destruction de ce genre d'endroit. Le chantier est donc envisagé autrement – je vous renvoie au bulletin L.C.N. 2007 pour plus d'informations – avec une mare complémentaire sur le terrain de l'école devenue centre de loisirs et un crapauduc sous la route de Villiersfins permettant le passage entre les terrains autour du centre et de la mare complémentaire et la mare d'origine. En fait c'est un caniveau



A priori, une fois le chantier terminé, tout doit bien se passer. Le crapauduc est fonctionnel, les trous dans les murets sont accueillants. Mais las, tout ne va pas rester simple pour les crapauds alytes. S'ils étaient nombreux au départ – des dizaines ont été observés au début dans le crapauduc – l'an dernier, en 2018 donc, Dominique n'a entendu que 5 chanteurs ensemble, maximum (ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en avait que 5) et cette année il n'en a entendu qu'un, et hier zéro ! Alors, pourquoi cette désertion ? En vrac, voici quelques causes possibles :

1. Dans la mare se trouvent (malgré une vidange complète en 2011) carpes, gardons et poissons-chats, or ces derniers dévorent les têtards. Ces poissons ne viennent pas tout seuls !
2. Les eaux pluviales arrivant dans la mare entraînent sans doute avec elles un certain nombre de polluants.
3. Il reste quand même une certaine mortalité due aux voitures.
4. Le riverain de la mare originelle étant dérangé par le chant des crapauds, a élevé un mur entre sa propriété et la mare sans aucune cavité protectrice pour eux, ni passage.
5. Et tout récemment le beau jardin en face de la mare a été dévégétalisé pour faire place au chantier de deux maisons. Or ce jardin était un refuge pour les alytes. Je vous rappelle que le crapaud alyte est terrestre et va dans l'eau seulement pour accoucher de ses têtards. Il est donc dépendant à la fois de l'eau pour son développement larvaire et du milieu terrestre pour sa vie adulte, avec possibilité de s'enfouir pour l'hiver.
6. Le crapaud alyte étant très sédentaire, il ne change pas de mare, même si elle ne convient plus, et de plus la mare complémentaire, qui ne s'avère pas étanche, reste à sec dès qu'il ne pleut pas.



Nous quittons les lieux, un peu dépités – c'est peu dire – par nos constatations, pour aller jeter un coup d'œil à la mare complémentaire, mais on ne peut voir grand-chose ... il fait nuit. Le rossignol chante, c'est la seule preuve de vie que nous aurons lors de cette soirée, avec les nombreux escargots. Il faudra voir si on peut rendre cette mare étanche. Qui sait si un crapaud alyte aura l'idée d'y venir accoucher, espoir d'une nouvelle colonie ?

Nous partons alors voir le troisième point d'eau, munis de gilets jaunes et de lampes le long de la route, puis sans lumière le long du chemin. Un vaste bassin qui s'il était plus

végétalisé en bordure pourrait peut-être devenir une zone de biodiversité, qui sait ? Cette biodiversité tant à la mode dans les textes est malheureusement bien mise à mal par notre civilisation et preuve est faite ici encore que protéger une espèce ne peut être mené à bien que si on protège tous les éléments nécessaires à son développement. Il reste fort à faire à Loir-et-Cher Nature en ce XXI^{ème} siècle !

Sylvette LESAINT

PAPILLONS ET AUTRES INSECTES

25 Mai 2019



Contrairement à ce que la météo avait prédit, il fait plutôt beau cet après-midi. Le soleil rend encore plus blanches les renoncules aquatiques épanouies sur la Loire. Elles forment cette année de grands tapis blancs, signe d'une eau plus propre qu'à certaines périodes. C'est plutôt bon signe ! Si elles pouvaient remplacer les jussies, lance un participant ! Mais leurs exigences vis-à-vis de la profondeur et du courant sont différentes et leur anatomie ne leur permet pas d'être concurrentes. La zone du camping de Muides est animée, chacun cherchant l'air pur, le soleil, l'espace, l'ombre ... au choix. Nous, c'est-à-dire 11 participants, allons chercher les insectes et passons le pont – à pied – ou plutôt sa première partie pour nous retrouver dans une vaste prairie entre Loire et petite Loire, entourée de bois et de fourrés.



Nous sommes d'abord assaillis par l'odeur des robiniers faux-acacias, étrangement non visités par les abeilles. Dommage pour le miel d'acacia ! Sureaux frênes et peupliers occupent le terrain, et le loriot en profite pour chanter sans être vu. Les buissons d'épine-noire sont nombreux à la lisière nord de la prairie. Ils ont été dévorés – du moins leurs feuilles – par des chenilles du prunelier, du papillon Hyponomeute (*Yponomeuta padella*), qui se nymphosent dans une toile communautaire. Malgré cela, ils redémarrent et de la verdure sort des toiles. Je ne dirai pas que c'est joli, mais c'est curieux. Une grive musicienne chante entre les églantiers en fleur et ces prunelliers. La prairie est constituée bien sûr de graminées (pardon

Poacées), et y fleurissent quelques marguerites, de nombreuses potentilles argentées (fleurs jaunes), quelques campanules, des muscaris à toupet, des pimprenelles, des lychnis blancs. Il y a aussi des molènes bouillon blanc en bouton, des gaillets, des chardons. Je n'ai pas fait l'inventaire exhaustif, seulement noté ce qui était abondant. Aujourd'hui j'avais revêtu le costume d'entomologiste (très) débutant.

Christian et Pierre ont consciencieusement balayé la prairie de leurs fauchoirs pour nous en révéler les trésors. N' imaginez pas un « bouquet changeant de sauterelles et de papillons » comme dans une chanson du milieu du XX^{ème} siècle*, nous sommes au XXI^{ème} siècle et les ravages de notre civilisation se font durement sentir au sein de l'entomofaune.

Nous avons quand même rencontré des Éphéméroptères, Odonates, Orthoptères, Hémiptères, Lépidoptères, Hyménoptères, Coléoptères. Je ne regrette pas les Diptères, étrangement il n'y avait pas de moustiques. N'ayant pas grand intérêt pour les inventaires, je vais vous présenter quelques exemplaires qui se sont spécialement fait remarquer. Que les organisateurs me pardonnent si j'omets par inadvertance leurs chouchous, j'ai bien dit que j'étais débutante !





D'abord les papillons (Lépidoptères), ce sont les plus visibles, eux ou leurs larves, les chenilles. L'Azuré des cytises (*Glaucopsyche alexis*), joli petit papillon bleu n'a pas de cytises ici pour nourrir ses larves, les robiniers feront-ils l'affaire ? Sinon il lui restera à chercher d'autres Fabacées pour pondre. Des chenilles du Mélitée du plantain (*Melitaea cinxia*), ont dû se contenter des pimprenelles où elles ont éclos pour grandir. Nous avons vu aussi le papillon, noir et orange. Une femelle de Citron (*Gonepteryx rhamni*), et un Flambé (*Iphiclidus podalirius*) n'ont fait que passer furtivement. Dommage ! Une noctuelle en deuil (*Tyta luctuosa*), noire et blanche, a été immortalisée dans plusieurs objectifs. Des

chenilles de Cucullie de la molène (*Cucullia verbasci*), crème à points jaunes et noirs, s'activent à dévorer tous les pieds de Molène bouillon blanc, avant qu'ils ne fleurissent. Feuilles et épis floraux sont tous dévastés. Et je vous ai déjà parlé des Hyponomeutes du prunellier.



Une Ephémère (Ephéméroptères) étale ses fines ailes veinées et étire ses trois cerques caudaux. Ses larves sont aquatiques.

Si près de l'eau, nous ne pouvons échapper aux libellules au sens



large, les Odonates. Quelques Caloptéryx ont volé autour de nous et nous avons observé – j'ai oublié de dire que nous avons bien sûr relâché tous les animaux capturés aussitôt leur observation, tellement c'était une évidence - un Orthétrum réticulé femelle (*Orthetrum cancellatum*). La difficulté pour différencier les « libellules », est que non seulement mâle et femelle sont différents mais que leurs couleurs varient avec l'âge et nos spécialistes ne quittent pas leurs livres de détermination sur le terrain. Puis ce furent deux Agrions, un à larges pattes (*Platycnemis pennipes*), qui doit son nom aux tibias des pattes postérieures dilatés, surtout chez les mâles, puis un Agrion de Vander Linden (*Erythromma Lindenii*), bleu et noir aux yeux bleus. Pour lui Gérard et Pierre ont utilisé une sorte de code-barres des abdomens avec leurs ornements. De vraies énigmes de terrain, ces bestioles !



Plus courantes mais jamais simples à identifier, des sauterelles vertes à différents stades de développement. Je n'en dirai pas plus sur les Orthoptères, mis à part que nous avons détecté plusieurs terriers de grillons sans pouvoir les rencontrer.

Autres petites bêtes ne passant pas inaperçues, soit par leurs couleurs (souvent rouges et noires, dissuadant les prédateurs ayant fait l'expérience de leur mauvais goût) soit par leur odeur, je veux parler des punaises (Hémiptères). Christian nous a fortement recommandé de ne pas porter nos doigts aux lèvres ou aux yeux après les avoir touchées, tant leurs sécrétions sont corrosives. *Alydus calcaratus* est un joli insecte si on veut bien le

regarder de près, ailes foncées découvrant un abdomen rouge orangé bordé de points blancs. D'autres sont montrées.

Tout proche des punaises, un Arcope noir et rouge, lui aussi suceur de sève, c'est un bon sauteur. Nous avons vu aussi sa larve verte bien cachée au cœur d'une mousse blanche, le crachat du coucou. Ce n'est pas le seul dont la larve se protège ainsi.

Une abeille sauvage solitaire vient nous rappeler que lorsqu'une plante est pollinisée par les abeilles domestiques, neuf le sont par elles, c'est dire l'importance de ces Hyménoptères.



Et je ne vous ai encore rien dit des Coléoptères. Tout d'abord un mal-aimé : le taupin, dont les larves « fil de fer » sont bien connues des jardiniers. L'adulte est capable de bonds étonnants, produisant un « clic » caractéristique destiné à effrayer les prédateurs. Une languette située entre le thorax et l'abdomen permet cette prouesse. Autre mal-aimé : le charançon, ici un Apion, insecte au long rostre caractéristique. Deux jolis cette fois, un *Argapanthia villosiviridescens*, longicorne à duvet jaunâtre aux antennes élégantes annelées de noir, dont la larve creuse des galeries dans la tige des plantes et un *Oedemera nobilis* (Oedemère noble), bleu vert métallique qui se nourrit de pollen, dont les fémurs postérieurs sont très épaissis chez les mâles, et les antennes très longues aussi.

J'ai gardé pour la fin un des plus sympathiques insectes qui soit, pour tout le monde, la coccinelle, mais hélas, nous n'en avons pas vu à 7 points, seulement à 2 points, ainsi qu'une coccinelle asiatique dont Christian nous a dit qu'elle était dorénavant moins abondante, après avoir menacé les variétés autochtones.

Et c'est en repassant sous les robiniers laissant tomber une pluie de pétales blancs que nous avons rejoint le pont, d'où nous avons vu quelques poissons entre les longs rubans blancs des renoncules, après 3 heures d'observations variées, mais non dénuées de nostalgie, du temps où les insectes étaient plus nombreux et par là même les oiseaux, bref un temps où le mot biodiversité** n'existait pas, mais où celle-ci était une réalité de tous les instants.

Sylvette LESANT

* Il s'agit de la chanson d'Yves Montand : A bicyclette

** Biodiversité est un mot utilisé depuis 1985

LES RAPACES NOCTURNES DE LOIR-ET-CHER

En 2015, la Ligue de Protection des Oiseaux lance « l'Enquête nationale Rapaces nocturnes 2015-2017 ». Son but était de recenser la distribution (répartition) et l'abondance (effectif) des 9 espèces de rapaces nocturnes nicheurs en France métropolitaine.

En Loir-et-Cher les ornithologues ont donc recensé de nuit les chouettes et les hiboux. Ont travaillé à cette enquête : Groupe LPO-41, LPO-37, Loir-et-Cher Nature, Maison de la Loire, ONCFS 41, Perche Nature et Sologne Nature Environnement.

En 2018 et au début 2019, nous avons rédigé un bilan complet de cette enquête (43 pages). La brochure, agrémentée de magnifiques photos, a été imprimée et distribuée aux participants de l'enquête, ainsi qu'à la Mission Rapaces de la L.P.O., à la D.R.E.A.L. Centre-Val de Loire, à la Bibliothèque Nationale et aux Archives Départementales du Loir-et-Cher.

Les Rapaces nocturnes de Loir-et-Cher, Statut, Répartition, Ecologie, Enquête 2015-2017

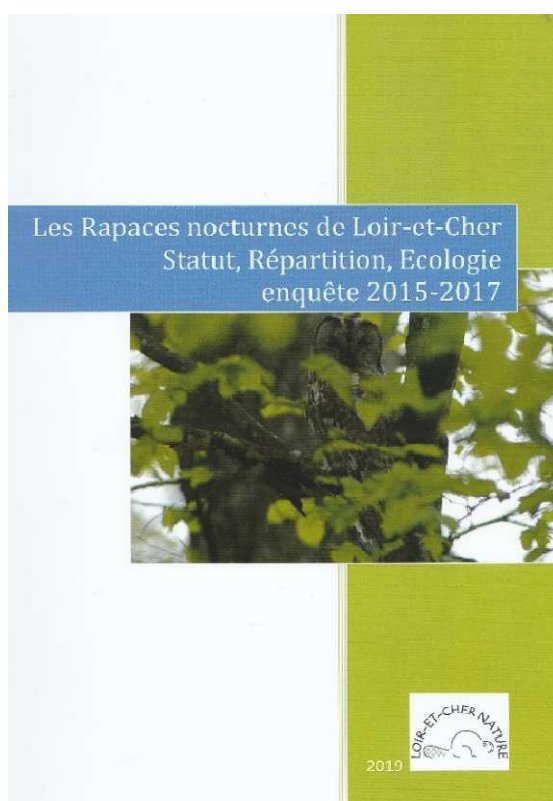
Ce bilan comprend une esquisse géographique du Loir-et-Cher, puis pour chaque espèce de rapace nocturne : un bilan des connaissances antérieures à l'enquête, les résultats des inventaires 2015-2017, les données locales disponibles sur l'habitat, le cycle annuel, la biologie de la reproduction, le régime alimentaire. Pour finir l'état de conservation départemental est évoqué.

Les espèces suivantes sont traitées : Effraie des clochers, Petit-duc scops, Grand-duc d'Europe, Chevêche d'Athéna, Chouette hulotte, Hibou moyen-duc, Hibou des marais, Chouette de Tengmalm.

Pour la première fois une évaluation des populations départementales des rapaces nocturnes a été conduite en Loir-et-Cher, nous remercions les 41 participants à cette aventure nocturne.

Sur le département, six espèces de rapaces nocturnes se reproduisent dont quatre apparaissent répandues et deux plus irrégulières. Deux autres espèces ne sont qu'anciennement des visiteuses très occasionnelles.

Estimations des populations de rapaces nocturnes nidificatrices du Loir-et-Cher :



Vous trouverez sur le site de Loir-et-Cher Nature le bilan complet de cette enquête (sous forme d'un PDF).

Espèce	Effectif reproducteur (2015-2017) en couples
Effraie des clochers	1300-1600
Petit-duc scops	0-5
Chevêche d'Athéna	700-800
Chouette hulotte	2900-3700
Hibou moyen-duc	500-600
Hibou des marais	0-10

Alain POLLET



L'Atlas Des Libellules 41 s'est poursuivi en 2019 avec une campagne de terrain rythmée par plusieurs animations spécifiques sur tout le Loir-et-Cher.

Ainsi, faute d'une base de données commune, un travail important de remontée des observations a été réalisé par toutes les associations au 31 décembre 2019.

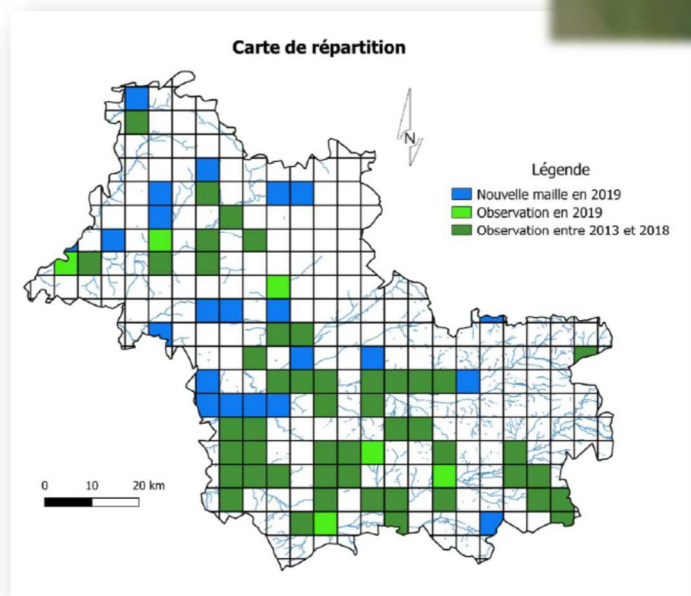
Dans la continuité, un traitement de celles-ci par Loir-et-Cher Nature et Perche Nature en tout début d'année 2020, nous permet de comptabiliser près de 14 700 données pour 59 espèces observées depuis 2013.

Si 2019 a marqué une petite baisse en nombre de données collectées, il faut espérer que les efforts de prospection vont se poursuivre.

Pour aider à ce travail et mobiliser plus loin que le cercle des passionnés, des cartes de distribution par espèces vont être réalisées pour être publiées en ligne dès ce printemps. Ces cartes permettront à chacun de cibler ses recherches en temps réel.

En effet en 2019, Loir-et-Cher Nature a intégré la base de données Obs41 (<https://obs41.fr/>) dans le cadre de la dynamique Adeli. Cette base de données, pilotée par Perche Nature, permet d'avoir en quelques clics l'état d'avancement des connaissances. Un outil indispensable pour cet atlas. Si malheureusement il est encore impossible d'avoir en temps réel les observations de toutes les associations loir-et-chériennes, l'effort de centralisation et de mutualisation pour Adeli est à saluer.

***Aeshna affinis* (Vander Linden, 1820)**
Aesche affine



Ainsi, Loir-et-Cher Nature vous facilite le travail car si vous êtes observateurs pour notre association, inscrivez-vous dès maintenant sur la plateforme obs 41 sous l'organisme Loir-et-Cher Nature. Vos données seront validées par un spécialiste puis publiées sur la carte de répartition sous votre nom. Une vraie plus value pour ce travail.

Les objectifs de ces deux prochaines années vont consister à remplir les mailles vides ou avec très peu de données. En parallèle, un effort de prospection sur les cours d'eau doit être réalisé par les équipes. Nous avons donc besoin de plus d'observateurs.

En 2020, chaque association prévoit des sorties animées pour faire

découvrir les libellules au public. Des séances de perfectionnement sont également possibles à la demande d'observateurs auprès des référents de chaque structure. Pour Loir-et-Cher Nature il s'agit de Gérard Fauvet et Dimitri Multeau.

Enfin, en 2021, le collectif Adeli va organiser les rencontres régionales odonatologiques à Blois. Un événement majeur qui permettra de réunir des spécialistes régionaux et nationaux et de sensibiliser le grand public à ce groupe d'espèces. On vous en reparlera.

Dimitri MULTEAU

SUIVI DE LA POPULATION DES STERNES ET AUTRES LARIDES SUR LA LOIRE EN LOIR ET CHER

Une année 2019 avec une reproduction bien moyenne, qui a connu un niveau d'eau de la Loire exceptionnellement bas toute l'année et ce depuis juillet 2018. Ces niveaux d'eau bas associés à une période de pluie froide avec un coup de tempête au mois de mai n'ont pas aidé la reproduction des sternes et mouettes sur la Loire.

Site de MENARS. Ce site a été accessible très facilement depuis la berge, mais quelques sternes naines ont tenté de s'installer sans que je puisse y observer de jeunes.

Site de VINEUIL/LA CHAUSSEE ST VICTOR (îlot amont ancien barrage). Malgré mon sentiment, appuyé par nos quatre années de suivi sur le fait que ce site deviendrait rapidement le plus important du Loir-et-Cher, notre demande d'arrêté de biotope n'a pas vu le jour pour la saison 2019.

Les services de la DDT ont souhaité avoir une année supplémentaire de suivi pour faire suivre le dossier. Une nouvelle demande a été faite cet automne en y ajoutant les chiffres de la reproduction de 2019 qui montrent une augmentation des sternes pierregarins, avec en plus la reproduction des mouettes rieuses.

Site de BLOIS (TUILERIES). Suite au chantier d'aménagement d'un chemin de pied de digue en amont par les services de la DDT, le chenal séparant la gravière de la berge est maintenant plus profond avec un fort courant améliorant ainsi l'isolement de ce site par rapport à la berge.

Un chantier d'entretien par suppression de jeunes ligneux y a été réalisé par des bénévoles de LCN et du CEN 41 au mois de septembre.

L'installation et la reproduction des sternes restent moins importantes que les années précédentes.

Site de BLOIS (SAULAS). L'accessibilité à pied sec depuis la berge tôt en saison, associée à des journées successives de pluies froides et un coup de tempête au mois de mai a sans doute contribué à la forte mortalité observée sur les jeunes mouettes rieuses et mélanocéphales, suivie de la disparition totale de la reproduction des sternes sur ce site.

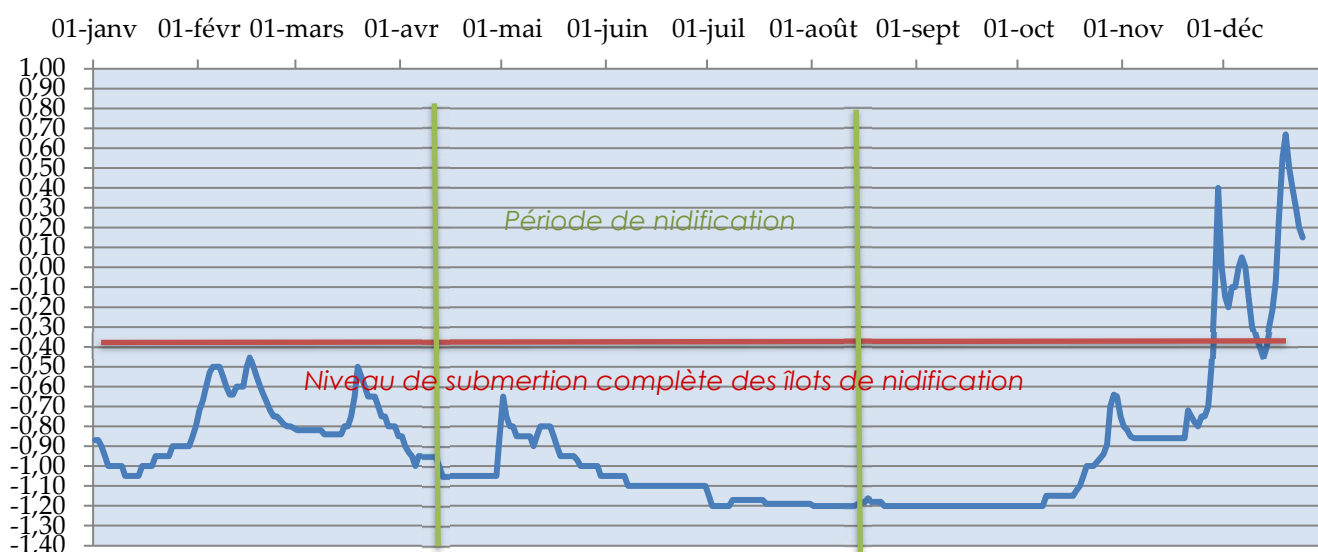
Site de CHOUZY/CISSE. Quelques sternes naines tenteront de s'installer sans reproduction visible.

Site de CHAUMONT/LOIRE. Pas d'installation de sternes ou mouettes sur ce site en APB cette année (végétation trop importante).

Quelques sternes pierregarins et naines se sont installées avec succès de reproduction sur une gravière récente en amont (hors APB) proche de la rive gauche sous la surveillance de l'association Millière et Raboton.

Des bénévoles de LCN et du CEN 41 se sont mobilisés au mois de septembre pour réaliser sur ce site en APB (comme à Blois Tuileries), un chantier d'entretien en supprimant saules et peupliers mesurant de deux à trois mètres de haut sur la partie amont qui était favorable aux sternes.

Jacques VION



Fluctuation des niveaux de la Loire à l'échelle de Blois durant l'année 2019 (Données DREAL)

Menars - suivi J. VION

Date	Sterne pierregarin	Sterne naine
7-juin		7 couveuses (compt. Bassin de la Loire)
17-juin		2 couveuses
15-juil.		5 couveuses (F. PELSY)
23-juil.		1 peut-être encore couveuse + 1 cpl
Totaux*		7 (réussite ?)

*totaux : maximum d'oiseaux nicheurs au plus fort de la reproduction

La Chaussée st Victor/Vineuil îlot ancien barrage - suivi J.VION

Date	Sterne pierregarin	Sterne naine
6-mai	40 oiseaux présents dont 5 cpls cantonnés	6 oiseaux présents
12-mai	15 couveuses ou sur le nid	9 oiseaux présents
14-mai	<i>pose panneaux</i>	
14-mai	1 ponte de 2 œufs	
21-mai	73 couveuses ou sur le nid	10 cpls présents
31-mai	101 couveuses	16 couveuses ou sur le nid
09-juin	99 couv. (compt. Bassin de la Loire H. BORDE)	56 couv. (compt. bassin de la Loire H. BORDE)
16-juin	57 couveuses + 5 nids avec 2 pss	51 couveuses
25-juin	42 couveuses + 17 nids avec jeunes	54 couveuses + 1 nid avec pss
05-juil	19 couveuses, pss, jeunes et jeunes volants	30 couveuses + 1 nid avec jeunes
09-juil	16 couv. + jeunes et jeunes volants	37 couv. + pss, et jeunes
23-juil	1 couv. + jeunes et jeunes volants	2 couv. + pss et jeunes
31-juil	jeunes non volants + jeunes volants	1 couv. + jeunes, et jeunes volants
09-août	qlqs jeunes volants + 4 adultes	7 jeunes volants + 6 adultes
02-sept	<i>ramassage panneaux</i>	
Totaux*	101	56

Blois Tuileries - suivi J. VION

Date	Sterne pierregarin	Sterne naine
06-mai	109 ois. présents dont 5 cpls cantonnés	
12-mai	15 couveuses ou sur le nid	1 cpl. présent
14-mai	<i>pose panneaux</i>	
23-mai	34 couveuses ou sur le nid	2 oiseaux présents + 1 cpl. Cantonné
31-mai	37 couveuses	5 couveuses ou sur le nid
05-juin	50 couveuses (P. HERVAT)	7 couveuses (P. HERVAT)
09-juin	67 couv. (compt. Bassin de la Loire H. BORDE)	2 couv. (compt. Bassin de la Loire H. BORDE)
13-juin	60 couv. dont au moins 1 avec pss	
30-juin	70 couveuses + pss et jeunes	12 couveuses
01-juil	<i>remise en place panneaux et pose barrière de piquets et rubalise en tête d'île</i>	
12-juil	42 couv. + pss + jeunes, et jeunes volants	7 couveuses
15-juil	34 couv. + pss + qlqs jeunes et jeunes volants	4 couveuses
31-juil	4 couveuses + pss, jeunes et jeunes volants	
09-août	qls ad. + 2 jeu. (1 sem.) 2 jeu. (2 sem.) 4 jeu. Vol.	
30-août	<i>ramassage des panneaux</i>	
Totaux*	70	12

Blois Saulas - suivi Jacques VION

Date	Sterne pierregarin	Sterne naine
21-avr	6 oiseaux présents	
29-avr	35 oiseaux présents dont 3 sur le nid	
06-mai	9 couv. + 2 cpls cantonnés	4 oiseaux présents
12-mai	40 couveuses ou sur le nid	4 oiseaux présents
17-mai	<i>pose panneaux</i>	
02-juin	37 couveuses + 1 cpl avec pss	9 couveuses ou sur le nid
09-juin	37 couv. (compt. bassin de la Loire H. BORDE)	14 couv. (compt. Bassin de la Loire H. BORDE)
17-juin	disparition des oiseaux, reste env. 10 ois. sur le nid	disparition des oiseaux
22-juin	disparition complète des oiseaux	
29-août	<i>ramassage des panneaux</i>	
Totaux*	40 (réussite = 0)	14 (réussite = 0)

Chouzy-sur-cisse - obs. J. VION

Date	Sterne pierregarin	sterne naine
30/05/2019	1 cpl présent	10 semblent sur le nid
07/06/2019		2 sur le nid ou en cours d'installation
15/06/2019		plus d'oiseau
Totaux*	0	0

Chaumont - sur - Loire (gravière amont rive gauche hors APB) - suivi Jacques VION

Date	Sterne pierregarin	Sterne naine
26-mai	3 oiseaux en cours d'installation	2 oiseaux en cours d'installation
30-mai	5 oiseaux en cours d'installation	
mai	<i>pose panneaux par Millière et Raboton</i>	
07-juin	8 couveuses (compt. Bassin de la Loire)	5 couveuses (compt. Bassin de la Loire)
15-juin	20 couveuses (estim)	9 couveuses
juillet/août	jeunes à l'envol	jeunes à l'envol
sept.	<i>ramassage des panneaux par Millière et Raboton</i>	
Totaux*	20 (estim)	9

NAVEIL plan d'eau des Riottes: 10 sternes pierregarins couveuses visibles + 2 ou 3 cachées par les pierres + 2 nichées de 2 pss (comptage bassin de la Loire du 09/06/19 J. VION)

Première obs. de pierregarin le 20/03/19 NAVEIL les Riottes (obs. F. LAURANCEAU)

Première obs. de naine le 29/04/19 VALLOIRE/CISSE (obs.F. PELSY)

Dernière obs. de pierregarin le 01/10/19 VINEUIL (obs. F. PELSY)

Dernière obs. de naine le 27/08/19 LA CHAUSSEE ST VICTOR (obs. F. PELSY)

Installation et reproduction du Goéland leucopnée

BLOIS Terrasse bâtiment hôtel des impôts/archives

Non suivi

BLOIS Résidence Anne de Bretagne

Non suivi

BLOIS Terrasse immeuble Av de France
1 couple nicheur

BLOIS Batiment lycée A. THIERRY
1 couple nicheur

VINEUIL pile ancien pont SNCF (obs. G. VION)
mai/juin 2 couples nicheurs (2 nids avec 2 jeunes visibles)

Installation et reproduction de la Mouette rieuse (obs. J.VION)

BLOIS Saulas

le 21/04/19	env. 250 oiseaux présents + 12 sur le nid
le 29/04/19	190 oiseaux sur le nid
le 06/05/19	env. 170 couveuses + 4 nids avec pss
le 12/05/19	env. 180 couveuses (visibles)
le 02/06/19	nombreux pss, et jeunes
le 14/06/19	début de mortalité anormale des jeunes (H. BORDE)
le 17/06/19	reste 2 ou 3 adultes sur le nid, et grand nombre de jeunes morts
le 22/06/19	disparition complète des oiseaux

BLOIS Tuileries

le 06/05/19	46 oiseaux sur le nid
le 12/05/19	64 couveuses ou sur le nid
le 23/05/19	79 couveuses ou sur le nid
le 31/05/19	71 couveuses
le 05/06/19	133 couveuses (P. HERVAT)
le 13/06/19	185 couveuses + au moins 3 nids avec pss
le 31/06/19	122 couveuses + pss et jeunes
le 15/07/19	19 couveuse
le 31/07/19	1 couveuse, et 2 jeunes non volants

VINEUIL Barrage

le 12/05/19	2 oiseaux présents
le 21/05/19	2 oiseaux sur le nid
le 31/05/19	26 oiseaux sur le nid
le 16/06/19	72 couveuses + 1 nid avec pss
le 25/06/19	35 couveuses + 10 nids avec jeunes
le 05/07/19	19 couveuses + jeunes
le 09/07/19	9 couveuses + pss, jeunes, et jeunes volants

CHAUMONT/LOIRE

le 26/04/19 2 adultes posés
aucune installation sur le site pour 2019

Installation et reproduction de la Mouette melanocéphale (obs. J. VION)

BLOIS Saulas

le 21/04/19	env. 1400 oiseaux présents dont 5 sur le nid
le 29/04/19	160 oiseaux sur le nid
le 06/05/19	env. 180 couveuses
le 12/05/19	env. 180 couveuses
le 02/06/19	nombreux pss et jeunes
le 14/06/19	début de mortalité anormale des jeunes
le 17/06/19	reste 2 adultes sur le nid et grand nombre de jeunes morts
le 22/06/19	disparition complète des oiseaux

BLOIS Tuileries

le 31/05/19	4 oiseaux présents, un cpl bagué cherche à s'installer
le 13/06/19	28 adultes présents
le 31/06/19	8 adultes présents et 5 jeunes volants (venus d'un autre site)
le 12/07/19	13 adultes + 2 mortes + 5 jeunes volants au reposoir

VINEUIL Barrage

le 16/06/19	15 adultes présents
le 25/06/19	16 adultes présents

pas de reproduction sur ce site

CHAUMONT/LOIRE

pas d'oiseau pour 2019

Reproduction du Petit Gravelot (obs. J. VION)

BLOIS Saulas

le 06/05/19	3 oiseaux présents
-------------	--------------------

pas de reproduction visible pour 2019

BLOIS Tuileries

le 06/05/19	5 oiseaux présents
le 23/05/19	4 adultes présents
le 31/05/19	6 adultes présents
le 13/06/19	1 accouplement
le 31/06/19	3 couveuses

VINEUIL Barrage

le 06/05/19	20 adultes présents
le 12/05/19	2 adultes présents
le 21/05/19	4 sur le nid
le 31/05/19	8 adultes présents
le 16/06/19	5 couveuses
le 25/06/19	4 couveuses
le 05/07/19	8 couveuses
le 09/07/19	6 couveuses

Jacques VION

Estimation des effectifs nicheurs de Sternes pierregarins et de Sternes naines sur la Loire et l'Allier en 2019

Préambule

Les associations ornithologiques et naturalistes du bassin de la Loire effectuent un suivi des colonies de reproduction de sternes depuis de nombreuses années. Grâce à un travail de coordination et d'animation de réseau lors des précédents Plan Loire, des comptages concertés avaient été menés permettant d'avoir une estimation fiable du nombre de couples se reproduisant, lors d'années où les conditions hydrologiques étaient favorables (pas de crues printanières). Ainsi, des estimations sont disponibles pour ces deux espèces pour les années suivantes : 1998, 2006 et 2011. Depuis, certains suivis locaux sont maintenus (parfois financés) mais le travail de réseau n'existe plus par manque d'intérêt et de soutien du Plan Loire dans version 4.

Face aux enjeux de conservation que représentent ces deux espèces inféodées à l'un des milieux naturels les plus emblématiques du bassin, la Coordination régionale LPO Pays de la Loire a animé bénévolement en 2019 ce réseau d'acteurs afin d'avoir une nouvelle estimation des populations nicheuses.

Estimation 2019

L'année 2019 n'a pas fait l'objet de conditions hydrologiques particulièrement perturbantes pour l'installation des oiseaux des grèves. Une seule période de comptage concerté a été calée sur la semaine 23 (du 3 au 9 juin 2019, en privilégiant le week-end). Les résultats obtenus ne concernent que les colonies présentes dans le lit majeur de la Loire et l'Allier, comprenant les sites artificiels.

L'estimation du nombre minimum de couples nicheurs provient des résultats du comptage concerté. À cette période, l'installation notamment des Sternes naines n'étaient pas encore à son apogée, du fait d'une arrivée tardive des oiseaux. Ainsi, nous avons compilé un effectif maximum à partir des estimations finales départementales, qui génèrent généralement une surestimation de la population globale lorsqu'on les additionne à l'échelle du bassin. Néanmoins, cela permet d'obtenir une estimation moyenne qui doit se rapprocher de la réalité.

Tableau 1 : Estimation des effectifs nicheurs de Sternes pierregarins et de Sternes naines sur la Loire et l'Allier en 2019

	Couples nicheurs min.	Couples nicheurs max.	Couples nicheurs moy.
Sterne pierregarin	1 321	1 429	1 375
Sterne naine	509	579	544

Commentaires

Les résultats obtenus en 2019 montrent qu'il faut rester vigilant quant au maintien et à la conservation de ces espèces (Figure 1). La population de Sternes pierregarins semble stable alors que celle de Sternes naines semblent s'effondrer (- 38 %).

Un suivi annuel et une coordination à l'échelle du bassin permettraient de mieux apprécier les tendances et renforceraient la mise en œuvre d'actions concrètes.



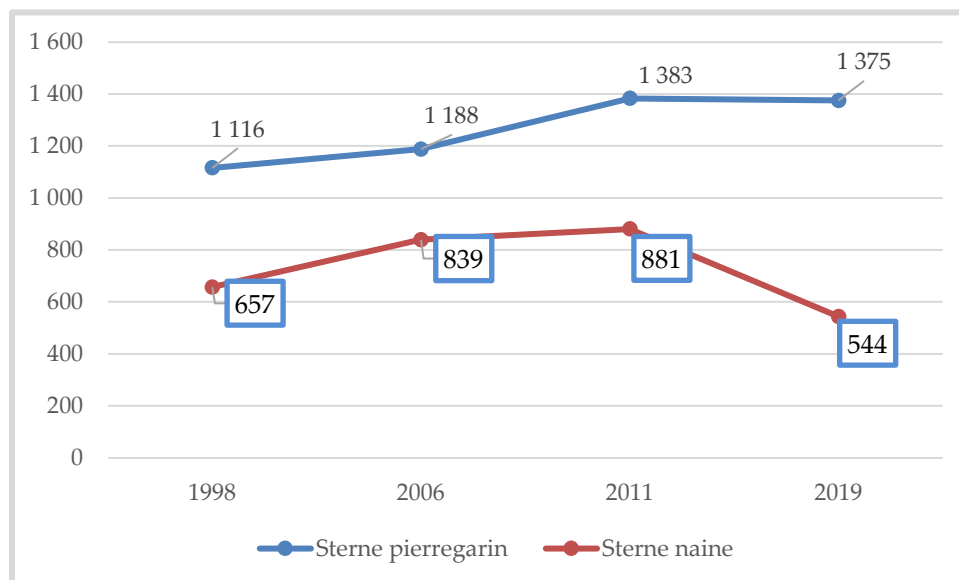


Figure 1 : évolution du nombre de couples nicheurs de Sternes pierregarins et de Sternes naines sur la Loire et l'Allier depuis 1998 (conditions hydrologiques favorables et uniquement colonies dans lit majeur, comprenant sites artificiels)

Participants

Merci aux référents des structures naturalistes chargée des suivis : Romain BATARD (LPO Loire-Atlantique), Damien ROCHIER (LPO Anjou), Julien PRESENT (LPO Touraine), Jacques VION (Loir-et-Cher Nature), Marie-des-Neiges DE BELLEFROID (Loiret Nature Environnement), Annie CHAPALAIN (LPO Nièvre), Brigitte GRAND (LPO Côte-d'Or et Saône-et-Loire), Bertrand TRANCHAND et Sylvie LOVATY (LPO Auvergne – Rhône-Alpes)

Merci à tous les bénévoles.

Rédaction : Benoît MARCHADOUR (Coordination régionale LPO Pays de la Loire)



Sterne pierregarin

Gérard FAUVET

LES NICHOURS DE L'ECOLE

En novembre 2019, nous avons consacré deux après-midi à la construction et à la pose de nichours et d'une mangeoire à l'école de la Quinière de Blois. C'est avec les enfants de la classe de CM1 à l'initiative de madame Multeau, leur institutrice, que se sont déroulées ces séances.



Tout d'abord, Gérard Fauvet nous avait préparé un diaporama sur les oiseaux des jardins susceptibles d'être aperçus à la mangeoire. Diaporama créé d'après ses propres photos extraites de son site internet « animaux de France ». Les chants de chaque espèce accompagnaient les images. Une quinzaine d'espèces, les plus communes fréquentant la mangeoire, ont été présentées. Un mâle et une femelle et éventuellement un jeune de chaque espèce ont pu être visualisés. Au vu des questions posées par les enfants, on peut se rendre compte à quel point il est important de multiplier ce genre d'opération afin qu'ils

acquièrent une petite connaissance de leur proche environnement. Après avoir répondu à leurs interrogations et affiné leur connaissance sur le sujet du jour, nous sommes passés aux travaux pratiques.

C'est Jacques Vion qui a fait le plus gros du travail puisque la fabrication avait été réalisée à l'avance, il ne restait plus que le montage à faire. Même les avant-trous étaient faits.

Le marteau et les visseuses ont été des objets très appréciés par les enfants. Cinq nichours ont été réalisés à chacune des deux séances. Une fois montés, les nichours ont été décorés par les enfants suivant leur imagination. Je ne suis pas sûr que les potentiels futurs locataires apprécient comme il se doit ces œuvres d'art à leur juste valeur.

Les trois nichours et la mangeoire qui ont été posés dans la cour de l'école avaient été préparés à l'avance par Jacques qui les avait rendus imperméables en les badigeonnant à l'huile de lin. Une face latérale munie d'une charnière et d'un loquet peut être ouverte et une vitre permet de voir l'intérieur.



Lors de la première séance nous en avons posé deux sur des arbres méticuleusement choisis en fonction de leur exposition à la prédation et aux vents dominants. Quant à la mangeoire c'est sur des pieux en bois qu'elle a été fixée, à proximité d'un gros buisson de houx qui peut éventuellement servir d'abri en cas de danger. Ces trois constructions sont visibles depuis la fenêtre de leur salle de classe. Le troisième nichour a été posé lors de la séance suivante scellé sur un mur et destiné plus particulièrement à un rouge-queue.

Cinq des nichours montés par les enfants sont destinés à être posés au parc de l'Arrou après accord d'Agglopolys. Nous y consacrerons une prochaine après-midi au début de l'année 2020 pour réaliser la pose. Les cinq autres seront posés dans le parc d'une résidence à proximité de l'école.



Jean PINSACH

L'alarmante disparition des oiseaux

421 millions d'oiseaux ont disparu en moins de 30 ans en Europe. Pesticides, changement climatique... Enquête sur les causes de leur disparition.

Quels oiseaux sont en déclin ?

Le chardonneret élégant, le coucou, le milan royal, le pigeon ramier, la perdrix grise, l'alouette : la situation est alarmante. Non seulement ces oiseaux disparaissent, mais **cette disparition s'est accélérée ces dernières années** : Depuis 1989, selon les ornithologues du Centre d'écologie et des sciences de la conservation du Muséum d'histoire naturelle on a perdu en France à peu près un tiers des oiseaux des milieux agricoles. Les alouettes, les tourterelles des bois, les perdrix, sont des espèces en déclin et dont on perd chaque année 1 % à 2 % des effectifs. On a perdu à peu près un quart des coucous en France, l'une des espèces en déclin marqué."

En tout, près de 275 espèces sont touchées, dont 32 % d'oiseaux nicheurs. Certaines, comme le moineau friquet, ont presque disparu dans toute l'Europe de l'Ouest. D'autres plus gros, comme les merles, les pies ou les corneilles, qui mangent tout y compris des oisillons, survivent mais se réfugient en ville.

Le phénomène n'est pas qu'européen. En cinquante ans, près de trois milliards d'oiseaux ont aussi disparu en Amérique du Nord.

Comment sait-on qu'ils disparaissent ?

Des comptages sont effectués chaque printemps par des centaines d'ornithologues et d'amateurs (dont nous faisons partie). Ils écoutent et enregistrent les bruits des oiseaux à des points précis et identiques d'une année sur l'autre, et notent toutes leurs observations. En les compilant, ils arrivent au constat que partout en France, **ces espèces déclinent**.

Quand une espèce perd 25 % de ses effectifs en dix ans, comme c'est le cas pour le chardonneret élégant par exemple, elle est ajoutée à la **liste rouge des espèces menacées** en France. Cette liste, éditée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), ne cesse de s'étoffer.

Qui est responsable de la disparition de ces oiseaux ?

Les conséquences des activités humaines sur l'environnement sont, on le sait, une des principales raisons du déclin des espèces animales. Mais comment cela se traduit-il pour les oiseaux ?

- **Les effets du changement climatique**

De nombreux oiseaux qui migrent au printemps et en automne sont perturbés par les effets du dérèglement climatique. Le coucou en fait partie : La femelle a la particularité de ne pas élever son propre poussin et de pondre un œuf dans le nid d'une autre espèce, comme le rouge-gorge. Avec le changement climatique, les printemps sont de plus en plus précoces en Europe. Quand les coucous arrivent de migration, les rouges-gorges ont déjà pondus leurs œufs, il est donc trop tard pour que les femelles coucous puissent pondre dans un nid de rouges-gorges."

- **Les effets indirects des pesticides**

Pour protéger les récoltes des insectes et animaux dits nuisibles, les agriculteurs utilisent depuis longtemps toutes sortes de pesticides, insecticides qui sont autant de poisons. En France, l'agriculture répand chaque année plus de 65 000 tonnes de pesticides pour traiter les céréales, la betterave ou encore les vignes. La plupart de ces produits ont des effets directs sur le déclin des oiseaux, qui se nourrissent de graines, d'insectes ou de petits rongeurs. Parmi eux :

Néonicotinoïdes, de quoi s'agit-il ?

Les insecticides néonicotinoïdes, présents sur le marché depuis 1994, comptent aujourd'hui sept molécules autorisées : l'imidaclopride, le thiaméthoxam, la clothianidine, le thiaclopride, l'acétamipride, le dinotéfurane et le nitenpyrame. Pour trois d'entre elles seulement (imidaclopride, clothianidine et thiaméthoxam), des restrictions d'usage ont été prises fin 2013 par la Commission européenne sur les seules cultures attractives pour les abeilles. Tous ces insecticides sont des neurotoxiques : ils agissent sur le système nerveux central des insectes et des autres organismes vivants non ciblés. Ils sont également systémiques, c'est-à-dire qu'ils circulent dans la sève des plantes, jusque dans les parties florales telles que le pollen et le nectar. Ils sont tous dangereux pour l'abeille au stade du semis, de la floraison mais aussi lors du phénomène de guttation (transpiration des plantes et source importante d'eau pour les insectes).

- La **bromadiolone**, pesticide répandu depuis les années 70 pour lutter contre les campagnols, tue aussi par ricochet les rapaces, notamment les milans, victimes collatérales de ce raticide. Cet anticoagulant est indirectement ingéré par ces oiseaux, qui s'empoisonnent en se nourrissant de rongeurs.

- Les **vermifuges** sont utilisés sur les animaux (chevaux, vaches, moutons) pour éliminer les parasites empoisonnant par la même occasion les insectes coprophages. Certaines espèces d'oiseaux comme la bergeronnette, le tarier, ou l'étourneau, se délectent de ces insectes, et sont à leur tour empoisonnés par ces produits vétérinaires.

- Les **néonicotinoïdes**, insecticides les plus virulents, sont responsables du déclin des abeilles et de trois quarts des insectes. Commercialisés depuis les années 80, ils sont interdits en France depuis septembre 2018. En Allemagne, on estime qu'à cause d'eux, la biomasse des insectes a diminué de 80%. Faute d'insectes, les oiseaux ne peuvent plus nourrir correctement leurs oisillons.

Ce constat explique que les oiseaux des champs, directement en contact avec les pesticides, soient plus affectés que ceux des forêts.

Comment les pesticides agissent-ils sur les oiseaux ?

Qu'ils soient insecticides, désherbants, ou fongicides, les pesticides ont tous des effets sur la santé des oiseaux. Ils vont agir sur plusieurs organes, notamment le foie et l'encéphale. Ils vont entraîner des lésions au niveau reproducteur, affaiblir et fragiliser la coquille des œufs. Les pesticides peuvent aussi entraîner des lésions nerveuses, causer des retards de croissance, une baisse de la fertilité, des pertes de repère dans l'espace, etc...

Les pesticides **dérèglent également les hormones thyroïdiennes**, indispensables au vol et à la migration des oiseaux, comme le coucou et l'hirondelle. Les hormones thyroïdiennes sont essentielles pour la prise de poids et les changements des muscles. Elles sont indispensables pour la navigation. À cause de l'interférence des pesticides, les oiseaux vont littéralement perdre le nord."

Plus de 287 produits suspects ont été recensés. Des produits qui ne sont pas seulement cancérogènes mais aussi mutagènes et reprotoxiques, c'est-à-dire qu'ils **affectent aussi les mécanismes de la reproduction**.

Pourquoi on parle d'effets sublétaux



Pigeons féroceux intoxiqués à l'imidaclopride et présentant des troubles nerveux. L'observateur a pu les attraper à la main. ONCFS

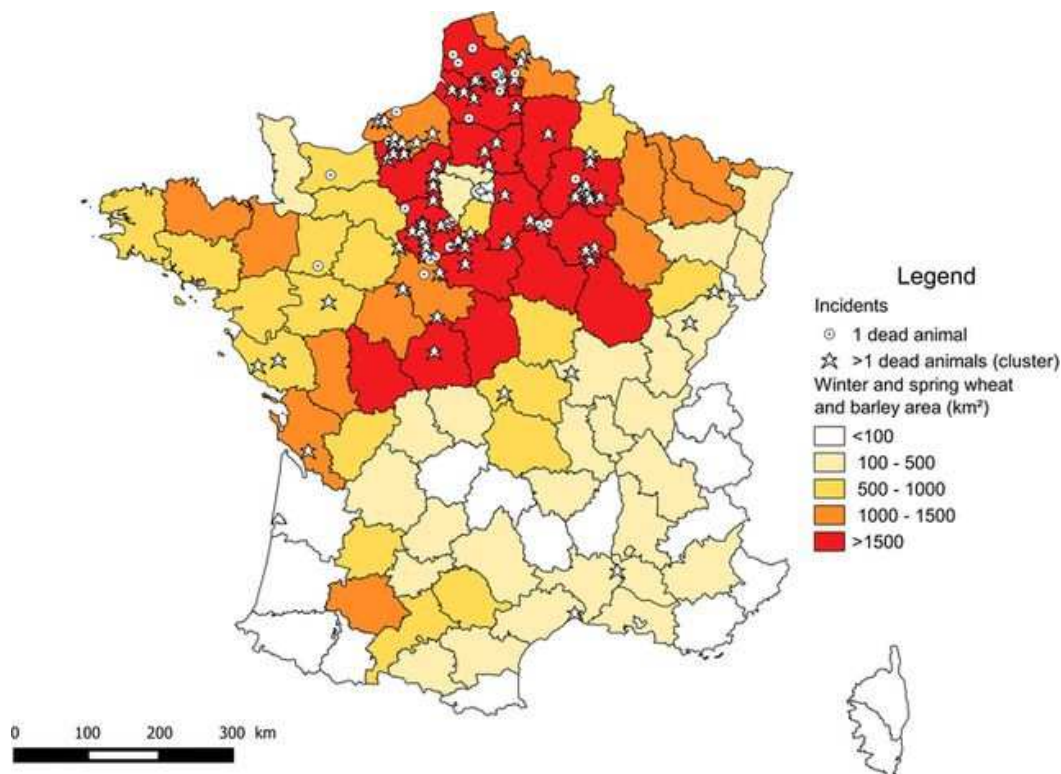
Les pesticides causent **une mort lente** chez les oiseaux. Chez la perdrix grise, le pigeon biset ou chez le ramier, les effets, dans un premier temps, **ne sont pas visibles**. "La majorité des pesticides ont des effets sublétaux, c'est-à-dire des effets insidieux, liés à des expositions plus longues où répétées à ces produits", analyse Olivier Cardoso, écotoxicologue à l'ONCFS, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Avec pour conséquence "des troubles neurologiques, des troubles de l'immunité, des perturbations endocriniennes, qui vont mettre en jeu la santé de l'animal, mais pas forcément de manière foudroyante, violente, et qui vont même avoir parfois des effets transgénérationnels et des effets sur la population globale de ces animaux, avec un affaiblissement général de ces populations."

Pesticides et mortalité des oiseaux : causalité démontrée

Dans le N° 309 de la revue « **Faune sauvage** », éditée par l'ONCFS, a été publiée une étude qui prouve pour la première fois que les oiseaux sont bien exposés aux pesticides, et en particulier l'**imidaclopride** (<http://www.oncfs.gouv.fr/IMG/file/suivi-sanitaire/FS309-Imidaclopride.pdf>).

Cette molécule appartient à la famille des néonicotinoïdes utilisés dans les champs pendant plus de 20 ans.

Ce rapport précise que "sur 3 000 cas suspects d'oiseaux empoisonnés sur 20 ans, 239 carcasses ont été récupérées près de champs fraîchement semés dans les zones de culture céréalière intensive du Nord et du Centre de la France. Plus de cent cas ont été associés à une réelle exposition à l'usage agricole de la molécule insecticide imidaclopride. Dans les deux tiers des cas, les oiseaux avaient mangé des semences traitées. La mortalité par empoisonnement a donc été déclarée probable dans 70 % des cas."



Cas suspects d'oiseaux empoisonnés entre 1995 et 2014, principalement localisés dans le centre-nord de la France, zones de culture intensive de céréales. / SAGIR / ONCFS

Dans le sillage de ces conclusions, le Museum d'histoire naturelle compte saisir l'Office français de la biodiversité, afin de comparer la carte des achats de pesticides en France avec celle des observations d'oiseaux dans les départements, afin de voir quels produits chimiques peuvent être précisément incriminés dans la diminution des oiseaux.



Semences certifiées de maïs semblables aux semences enrobées d'imidaclopride

Comment font les oiseaux pour s'empoisonner avec l'imidaclopride ?

L'imidaclopride est particulièrement facile à repérer et picorer car elle enrobe la semence d'une couleur rose. Les graines ainsi traitées ne sont pas toutes enfouies lors du processus d'ensemencement. Entre 10 et 70 graines par mètre carré restent en surface, ce qui en fait une nourriture abondante pour les oiseaux. Or **quelques dizaines de ces graines suffisent** à déclencher chez eux des effets neurologiques ayant des

conséquences sur leur vigilance et leur motricité.

Pourquoi interdire ne signifie pas la fin des problèmes

Malgré sa récente interdiction, les effets de cet insecticide perdurent. *"L'imidaclopride et les molécules de cette famille peuvent rester plusieurs années dans les sols où elles peuvent s'accumuler, affirme Stéphane Foucart, auteur de Et le monde devint silencieux - Comment l'agrochimie a détruit les insectes (Seuil, 2019). On trouve dans le pollen et le nectar des fleurs sauvages, butinées par les papillons et les abeilles en marge des champs, des traces non négligeables et parfois même létales de produits."*

Par ailleurs, on détecte encore, 50 ans après, du **DDT**, insecticide interdit en France depuis le début des années 70, **dans le liquide amniotique des femmes enceintes**.

Après les oiseaux, les hommes ?

"Quand des scientifiques vous alertent sur la dangerosité d'un produit, la moindre des choses, c'est de prendre son temps, de réfléchir et d'adapter la production en fonction de ce que l'on vient d'apprendre, estime l'écologiste Fabrice Nicolino, journaliste et auteur du livre Le crime est presque parfait (Les Liens qui libèrent, 2019). Or là, on fait exactement le contraire. Autrefois, les canaris permettaient d'alerter sur l'imminence d'un coup de grisou dans les mines. Eh bien c'est le même message que nous adressent les oiseaux quand ils disparaissent par centaines de milliers. Il faut sonner le tocsin, c'est évident."

Le risque à terme, selon les ornithologues : c'est de se retrouver avec un petit nombre d'espèces qui prendraient la place de toutes les autres, avec d'un côté certaines adaptées à la pollution et au changement climatique, et de l'autre des oiseaux d'élevages – poules et autres canards – qui seraient, elles destinés à la consommation. Ce serait donc **la fin de la biodiversité telle qu'on l'a connue jusqu'à présent**.

Jean PINSACH

Cet article a été rédigé grâce aux informations publiques recueillies après publication auprès de différents médias :

- Barbara Demeinex, biologiste et endocrinologue, et autrice du livre *Cocktail toxique : comment les perturbateurs endocriniens empoisonnent notre cerveau* (Odile Jacob, 2017)
- Olivier Cardoso, écotoxicologue à l'ONCFS, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage
- Emission de Jacques Monin, « Secrets d'info » diffusée le samedi 28 septembre 2019 sur France Inter



SUIVI 2019 DE LA DYNAMIQUE DES POPULATIONS DE BUSARDS DANS LA ZONE DE PROTECTION SPECIALE (ZPS) PETITE BEAUCE PAR LOIR-ET-CHER NATURE



Site BC Seris Bennechiens 5 juillet 2019 (photo F Bourdin)

RAPPEL :

En 2017, C'est le CDPNE de Loir-et-Cher qui prenait le relais de l'association Loir-et-Cher Nature pour le suivi busards dans la ZPS Petite Beauce. Engagée depuis 6 ans, elle n'avait pas souhaité s'engager à nouveau pour 3 ans avec la Communauté de Communes Beauce Val de Loire, maître d'ouvrage de l'animation de la ZPS Petite Beauce. Comme la prise de fonction du nouveau coordonnateur le CDPNE de Loir-et-Cher n'était effective qu'au 15 juin 2017, LCN avait décidé d'assurer hors dispositions contractuelles, la coordination du début de

campagne dès le début mars pour finalement

faire l'essentiel du travail en 2017. En ce qui concerne le dédommagement des frais kilométriques engagés par les bénévoles en 2017, LCN avait décidé de les accepter comme dons pour une activité correspondant à son objet : L'étude et la protection de la nature en Loir-et-Cher. Ce qui leur permettait de les déduire fiscalement de leurs revenus.

Jusqu'en 2016, cette préoccupation du défraiement des dépenses engagées par les bénévoles avait été essentielle pour LCN et considérée comme une des bases de la réussite de l'opération. C'était la moindre des choses car la mise à disposition de voitures personnelles pour ce genre de prestation tant pour les déplacements dans les chemins que pour le transport des cages, était extrêmement éprouvante pour les véhicules (poussière des chemins et des moissonneuses, graines herbes dans les radiateurs et les filtres, grosses pierres, bornes déplacées, obstacles imprévus et invisibles dans les bas cotés des chemins, boue dans les creux due aux arroseurs, nids de poule, chaleur extrême voire canicule, débris de paille,). Les Carrosseries, suspensions et mécaniques souffraient beaucoup. Par ailleurs, beaucoup n'avaient pas un véhicule spécialement affecté. En fait, c'était souvent le seul, c'est à dire celui de la famille qui servait avec toutes les opérations de nettoyage qui s'imposaient après chaque sortie pour éviter au moins les conflits familiaux.

En fait, à partir de 2017 et à tort, jamais le problème de la prise en compte des frais réels de déplacements kilométriques des bénévoles n'avait été pris en compte tant au niveau de la rédaction des appels d'offre du marché par la CCBVL que dans les montages financiers liés à ce marché. Néanmoins, dans les diverses réunions et notamment dans celle préalable à la passation du marché 2017-2020 de la CCBVDL à Mer, le lundi 20 mars 2017, intitulée « Avenir de la protection des busards dans la ZPSPB » en présence de Marc Fesneau, de tous les partenaires concernés et de F Bourdin invité à titre de personne qualifiée, il avait été retenu le principe d'une idée intelligente de collaboration entre les professionnels (CDPNE, LPO37, ONCFS) et les bénévoles. Il avait été clairement admis que les bénévoles qui donnaient déjà du temps, pourraient faire dons de leurs frais kilométriques aux associations reconnues d'utilité publique concernées (CDPNE et la LPO 37) afin de bénéficier de la déduction fiscale forfaitaire accordée dans ce cas.

Dès avril 2018, le nouveau système de coordination basé sur l'utilisation du logiciel SURVEY mis au point par le CDPNE et censé être alimenté en continu par les observateurs de terrain, était validé et mis à la disposition du collectif professionnel CDPNE, ONCFS et LPO37 et des bénévoles dont ceux de Loir-et-Cher Nature. Il allait, malgré quelques réticences des gens de terrain, finalement assez bien fonctionner puisque la protection de tous les nids de BC et ceux de BSM en danger dans les orges, avaient été trouvés et bien protégés. Par contre le rapport 2018 du CDPNE présenté au COPIL présentait quelques erreurs sur les BC et le suivi global des sites BSM et BRX avaient été, comme indiqué au départ par le CDPNE, moins performant et finalement constituait une vraie rupture avec le travail coordonné depuis 2010 par LCN. Ceci était la conséquence du libelle du contrat, 'un manque de surveillants mais aussi d'une vision théorique du CDPNE trop confiant dans la

capacité d'exploitation des données enregistrées dans le logiciel SURVEY par des stagiaires et emplois civils engagés temporairement pour un travail qui exigeait connaissance du terrain et rigueur analytique.

De plus, en fin d'année le CDPNE de Loir-et-Cher bureau d'étude mais aussi association agréée au titre de la Protection de la Nature, refusait aux bénévoles de LCN ayant œuvré en 2018 pour son compte, d'enregistrer comme don le montant des frais km engagés les privant de la déduction fiscale sus évoquée. **Ce qui rendait intenable le principe d'une collaboration future.**

BILAN 2019

Si pour LCN, la protection du Busard cendré dans la ZPS semblait garantie au regard du travail réalisé en 2018 par la nouvelle structure, il n'en demeure pas moins que cela allait conduire à une rupture dans le suivi de la dynamique des populations de Busard Saint Martin et de Busard des roseaux, deux des principales espèces déterminantes avec le Busard cendré et l'œdicnème criard, de la ZPSPB.

Pour cette raison et parallèlement au travail professionnel de protection BC réalisé contractuellement dans la ZPS, LCN a décidé de remobiliser ses bénévoles en 2019 pour un travail d'initiative réalisé selon ses méthodes, coordonné par F Bourdin, sans aucun contact direct avec le CDPNE, pour la recherche de tous les sites et le suivi des envols des trois espèces de busards, Cela s'est fait en liaison constante avec Henry Borde de la LPO 37 notamment pour les sites en danger nécessitant intervention et lui, se chargeait de la coordination avec l'O.N.C.F.S et le CDPNE pour la pose des cages.

Sous la coordination de F.BOURDIN ont participé en 2019 :

	Association	km		Temps passé (heures)	
		auto	vélo	terrain	apports et coordination
François Bourdin	Loir et Cher Nature	4120		200,75	180
Jean Pierre Jollivet	Loir et Cher Nature	2443		131,75	20
Henry Borde (en complément de son travail contractualisé)	Loir et Cher Nature et LPO	138		138	10
Michel Kerdal	Loir-et-Cher Nature	40		6	
Annick Beaugendre	Loir-et-Cher Nature	218		33,75	
Dominique Hemery	Loir-et-Cher Nature		100	15	
Total		6959	100	525,25	210

Pour le bilan suivant :

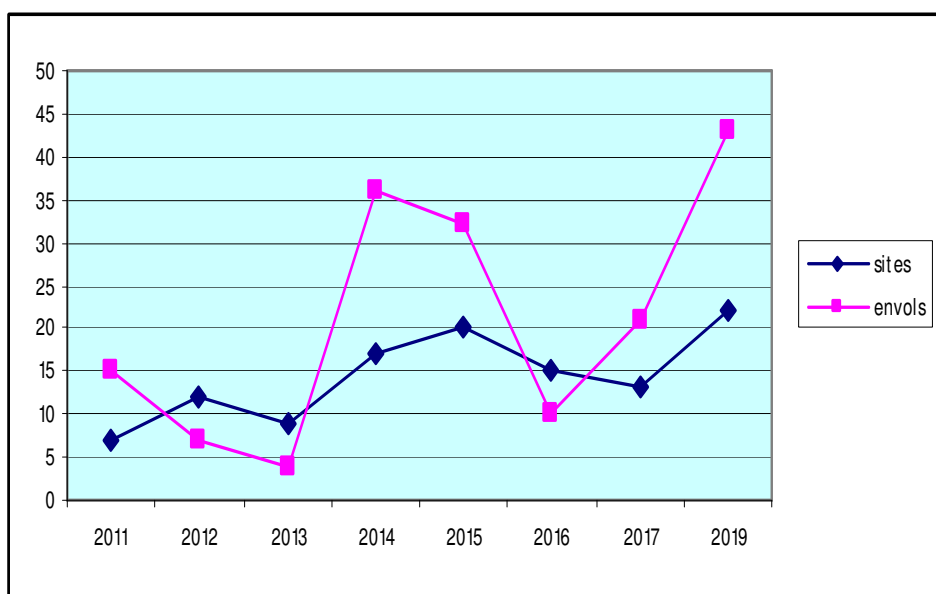
BUSARD CENDRE



Site tardif BC Rhodon Les Vallées 21/7/2019 photo F Bourdin

Commune	Certain	probable	possible	Jeunes volants	Echec	Mort après envol
Averdon			1			
Conan		1		0	1	
Herbault	1			2		
Maves	3			8	1	
Mulsans	1			2		
Rhodon	1			4		2
Oucques	2			7		
Saint Léonard en Beauce			1			
Selommes	1			1		
Seris	1			2		
Suèvres	1			0	1	
Talcy	3		1	7	1	2
Villefrancoeur			1			
Villeromain	3			10		1
	17	1	4	43	4	5
		22				

	sites	certain	envols
2011	7	5	15
2012	12	8	7
2013	9	4	4
2014	17	14	36
2015	20	13	32
2016	15	8	10
2017	13	10	21
2019	22	17	43



Courbe sites et jeunes volants 2011 à 2017 et 2019

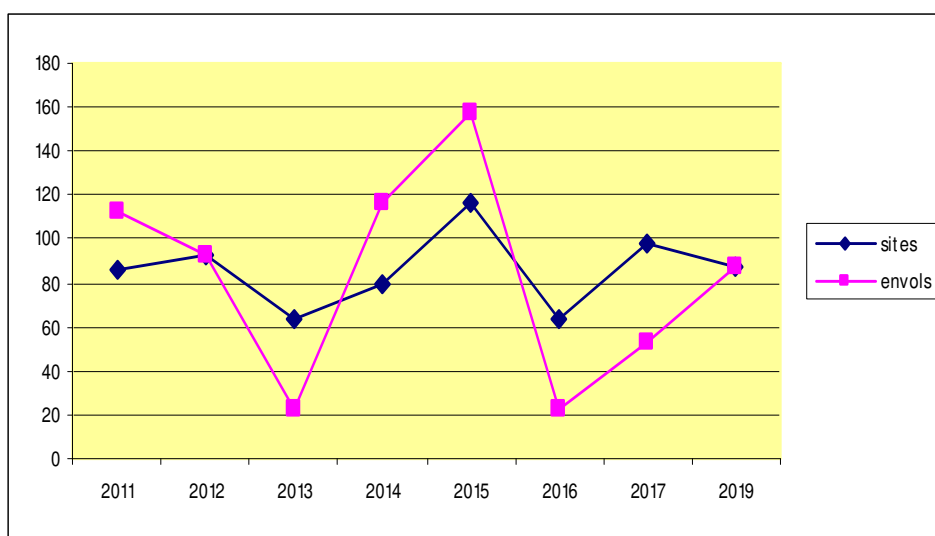
BUSARD SAINT MARTIN

Commune	Certain	Probable	Possible	Jeunes volants	Echecs
Averdon	2	1		0	1
Baigneaux	1			1	
Beauvilliers		1		?	
Champigny en Beauce	4		1	10	
Conan	1			1	
Conciers	2			4	1
Coulommiers La Tour	1			1	
Cravant 45	1			?	
Crucheray		1			
Françay			1		
Herbault			2		
Josnes	7			8	2
Lancôme			1	0	
Landes Le Gaulois		2	1	0	
Le Plessis l'Echelle	1			?	
Lorges	5	1		7	1
La Madeleine-Villefrouin	1			0	
Marolles			1		1
Maves	2			4	
Mer		1		0	1
Mulsans			1		
Oucques-la-Nouvelle	1	1		2	
Pray		1			
Rhodon	1			4	
Roches	2			4	
Saint Bohaire	1		1	?	
Saint Léonard en Beauce	3			7	
Saint Lubin en V1	1	1		0	1
Sainte Gemmes	2			3	
Selommes	3			5	
Seris	3	1		3	
Suèvres	2			3	
Talcy	3		1	2	2
Tourailles	2		1	4	
Vievy le Rayé	2			2	
Villefrancoeur	2			4	
Villemardy		1	1		
Villerbon	2			1	1
Villeromain	2		1	3	
Villefrun	1			1	
Villexanton	1			3	
	62	12	13	87	11
		87			



Site BSM Rhodon Les Angeliers 21 juillet 2019 photo F Bourdin

	sites	certaines	envols
2011	86	58	113
2012	93	64	93
2013	64	20	23
2014	80	61	117
2015	117	84	158
2016	63	28	23
2017	98	55	53
2019	87	62	87

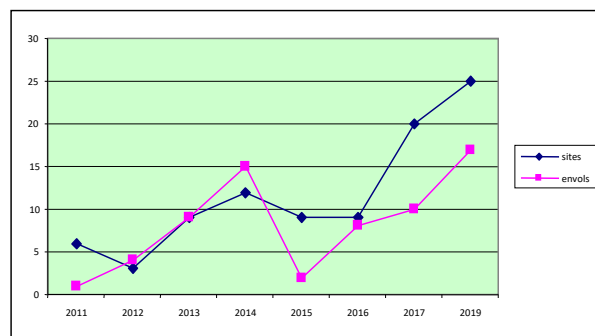


Courbe sites et jeunes volants BSM 2011 à 2017 et 2019

BUSARD DES ROSEAUX

Commune	Certain	Probable	Possibles	Jeunes volants
Averdon	1			1
Baigneaux	1			1
Champigny en Beauce		1		0
Conan	2		1	4
Josnes	2	1		4
La Chapelle Vendômoise	1			2
La Chapelle Saint Martin		1		
Landes le Gaulois			2	
Lorges			1	
Marchenoir		1		
Maves	2			0
Saint Léonard en Beauce	1			2
Selommes	1			1
Talcy	1	1		0
Villefrancoeur	1			2
Villeromain		1		0
Villexanton			1	
	13	6	5	17
		24		

	sites	certain	envols
2011	6	2	1
2012	3	2	4
2013	9	5	9
2014	12	10	15
2015	9	4	2
2016	9	6	8
2017	20	12	10
2019	24	13	17



Courbe sites et jeunes volants BRX 2011 à 2017 et 2019



Photo ♂ Busard des roseaux en Petite Beauce 2019 Gérard Fauvet LCN

COMMENTAIRES :

➤ Le Busard cendré

Avec l'Espagne, la France abrite la plus importante population de Busard cendré d'Europe de l'Ouest. Surtout installé dans les orges d'hiver, il parvient néanmoins à progresser doucement mais sûrement, fruit probable de l'efficacité de la protection constatée depuis 3 ans et qui permet un renouvellement de la population. Il n'est pas l'oiseau qui fait vraiment la spécificité de la ZPS puisque les effectifs y sont moins denses que dans les autres zones de grande culture de France mais il en reste l'emblème. Avec une moisson des orges qui commence au 20-22 juin, sans protection aucun jeune n'en réchapperait et l'espèce pourrait disparaître de la Petite Beauce en une décennie. **Pour cette raison, il reste prioritaire.**

	BC
Estimation effectifs nationaux en nombre couples certains, probables et possibles 2009-2012 (Atlas des oiseaux de France métropolitaine Nidal Issa et Yves Muller)	5600<N<9000
moyenne nationale des couples au 100 km ² observée en plaine de grande culture période 2000-2002 (sources : Rapaces nicheurs de France Jean-Marc Thiollay, Vincent Bretagnolle)	7,7
nombre de couples au 100 km ² dans la ZPS Petite Beauce 2019 constaté par LCN	4,15

➤ Le Busard Saint Martin

Sa distribution est « mondiale » (holarctique). En ZPSPB, Une grosse Une partie des couples reproducteurs est plutôt installés dans les blés ce qui leur donne des chances supplémentaires de survie par rapport à la moisson qui commence pour les blés durs autour du 10/7 et au 14/7 pour les blés tendres. 87 sites amenèrent au moins 87 jeunes à l'envol dont 73 naturellement suite à des envols avant moisson et aussi grâce à des jeunes ayant miraculeusement échappés aux barres de coupe des moissonneuses. Par contre, toutes les nichées étaient faibles et loin du potentiel escompté, ce qui prouve que comme chaque année, bien des oiseaux sont encore victimes des moissons. Nous avons ainsi, la certitude de 14 échecs. Les responsables de la protection des BC se sont chargés aussi de la protection de 8 nichées de BSM en danger et à sauver 14 jeunes. 1 nichée a été plus ou moins volontairement tuée par un agriculteur. Il a cassé la cage de protection dont il avait à regret accepté la pause avant moisson, au moment du déchaumage, tuant 4 jeunes. C'est inacceptable.



Nichée de 4 juv BSM détruite le 11/07/2019 à 8 jours de l'envol, à Talcy Mauvoy Sud est, par accrochage plus ou moins accidentel de la cage de protection installée dans de orge, au déchaumage.

Photos Henry Borde



Comme évoqué en 2017, il est très important de rappeler que la ZPSPB se trouve dans la région Centre bastion avec les Charentes, du busard Saint Martin en France. De plus, sa densité y est 2 fois plus importante que dans les autres plaines de grande culture. C'est cela **qui fait toute son originalité et on ne peut continuer à constater des taux de reproduction aussi faibles.**

	BSM
Estimation effectifs nationaux en nombre couples certains, probables et possibles 2009-2012 (Atlas des oiseaux de France métropolitaine Nidal Issa et Yves Muller)	13000<N<22000
moyenne nationale des couples au 100 km2 observée en plaine de grande culture période 2000-2002 (sources : Rapaces nicheurs de France Jean-Marc Thiollay, Vincent Bretagnolle)	8
nombre de couples au 100 km2 dans la ZPS Petite Beauce 2019 constaté par LCN	16,4

Une des caractéristiques de l'espèce est de former des dortoirs hivernaux pouvant atteindre 80 à 100 individus. Dans la ZPSPB, ils sont rares et de quelques oiseaux seulement. Un programme national de recensement de ces dortoirs hivernaux vient de débuter. La ZPSPB est concernée avec au moins fin 2019 et début 2020, un dortoir de 3 à 5 individus sur Rhodon mais la prospection y est insuffisante.

➤ **Le Busard des roseaux**

L'espèce est assez rare et nicheuse localisée en France. En Loir-et-Cher, elle a disparu de son bastion, la Grande Sologne à cause de la fermeture des milieux et progresse rapidement dans la ZPSPB. Du fait de la saturation des roselières de la Haute-Cisse, elle se tourne résolument vers les cultures. Son comportement nous désarçonne vraiment et les échecs en culture sont presque la règle. Il va falloir s'adapter.

ESTIMATION DU COUT REEL ANNUEL D'UNE CAMPAGNE BUSARDS DANS LA ZPSPB

Si l'on additionne le coût des activités contractuelles protection (CDPNE, ONCFS, LPO37) à celui estimé du suivi dynamique par les bénévoles, on arrive à un coût annuel pour le suivi des populations des trois espèces de busards dans la ZPSPB de :

	forfait	Coût Temps passé en jours pour un travail de spécialiste au tarif d'un bureau d'étude	Km effectué sur la base du barème fiscal pour la déduction des frais professionnels
LPO 37	4727		
O.N.C.F.S	2106		
CDPNE	7150		
LCN		92 x 550 € = 50600 € TTC	6959 x 0,56 = 3897 €
Total	13983	50600	3897
TOTAL	64583 €		

Cela pour le suivi de 150 sites soit **430 € par site**. A noter que le travail de l'O.N.C.F.S n'est pris en compte que sur la base contractuelle forfaitaire qui est loin de représenter le coût du temps passé et des km effectués par cet organisme d'état qui effectue cette tâche à l'occasion de ses nombreuses autres missions.

Le devenir des cages

A propos des cages et des kits installation, il faudrait prévoir dans le marché leur devenir au niveau propriété, gestion, entretien, stockage.... Pour l'instant tout a été financées par LCN et les cages ont été construites par les bénévoles de LCN, la LPO 41 et avec l'aide des employés municipaux de Marchenoir.

Je suggère qu'elles deviennent propriété de la CCBVL qui en assurerait l'entretien, le stockage et qui les mettrait à disposition des soumissionnaires choisis pour le marché protection BC. Ces derniers auraient l'obligation contractuelle de les restituer après campagne, nettoyées, pliées et triées selon leur état afin de faciliter le travail de ceux qui les répareront (employés communaux ?).

La remise hivernale actuelle chez les agriculteurs sur Landes le Gaulois et Sérís donne satisfaction par contre sur Maves, c'est à revoir. Je pense que le stockage dans des annexes ou appentis de locaux communaux non fermés à clef, serait idéal et responsabiliserait les municipalités.

Evolution du marché

Dans l'avenir, il faudra peut être redéfinir la rédaction de l'appel d'offre pour pouvoir aussi se pencher sur la dynamique des BSM et BRX mais aussi sur celle des autres espèces déterminantes de la ZPS, qu'elles soient nicheuses ou de passage : Faucon pèlerin, Faucon émerillon, Cigogne blanche, Pic noir, Milan noir, Milan royal, Martin pêcheur, Bondrée apivore, Chevêche Athéna, Locustelle lusciniöide, Caille des blés, Perdrix grise, Outarde canepetière, Vanneau huppé, Pluvier doré, Hibou des marais. Tout serait à examiner en comité de pilotage de la ZPSPB (COPIL) en liaison avec la DREAL et la CCBVL.

Le baguage des poussins et liaison avec le réseau national busards

Henry Borde bagueur agréé au niveau national, est collaborateur bénévole notamment dans le cadre de programmes scientifiques pilotés par le Centre de Recherches sur la Biologie des Oiseaux (CRBPO) du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris (MHN). Le Programme de baguage des busards est porté par le Centre National de Recherche Scientifique (C.N.R.S) de Chizé. Henry a bagué dans les cages, tous les jeunes BC et BSM protégés à l'âge de 3 semaines (une semaine avant l'envol). Il a aussi assuré en fin de campagne, la mise à jour du fichier tenu par le réseau busards national de la LPO section rapaces (ex FIR) via le coordonnateur régional Thierry Printemps basé dans Le Maine-et-Loire. Ce que faisait jusqu'en 2017, LCN. Ce travail complète utilement et met en valeur celui qu'il exerce pour le compte de la LPO 37 dans le cadre contractuel de la protection.



Site BC Oucques Epuisseau sud photographies Chantal Lebhar 14 juillet 2019

Le suivi busards proprement dit

Après ces trois années un peu tumultueuse pour les bénévoles de LCN, l'horizon semble s'éclaircir avec la nomination d'un nouveau président au CDPNE plus tourné vers une collaboration avec les autres associations de protection de la Nature locales. Les récentes décisions du conseil d'administration du CDPNE vont dans ce sens et devrait permettre d'envisager la campagne 2020 sous de meilleures auspices. Egalement, la création probable de la LPO Centre Val de Loire pourrait apporter compétences en matière busards est aussi une bonne nouvelle. On peut penser que ces deux entités seront donc en mesure de postuler professionnellement pour les marchés à venir avec la CCBVL dans la mesure où les crédits propres à l'animation de la ZPSPB, seront maintenus. Les bénévoles de LCN s'adapteront aux événements à condition que quelque soient les partenaires, on reconnaisse leur savoir faire et leur motivation.

Les partenaires potentiels

Les collectivités locales : Un véritable intérêt des municipalités pour la ZPSPB aurait du se mettre en place depuis 2010 et ce n'est hélas pas le cas. Tout ce qui a été mis en place pourrait donc périr du jour au lendemain au cas où les aides NATURA 2000 de l'Union Européenne, devaient cesser.

Les habitants et associations autres.

Dans le même esprit, tous les citoyens et les associations utilisatrices de l'espace rural qui œuvrent à des fins culturelles, sportives, artistiques... pourraient aussi s'intéresser à ce qui fait la spécificité de leur territoire. Sans être un naturaliste dans l'âme, chacun pourrait apporter sa petite contribution à la découverte d'un nid de busards à l'occasion de ses habituelles activités, en allant au travail et cela juste en ouvrant les yeux un peu plus grandement qu'à l'habitude.

Les acteurs économiques privés

Au sein de la ZPSPB, de nombreuses entreprises ayant un lien direct avec l'activité production, collecte, stockage, revente, utilisation, transformation des céréales à paille sont présentes. Il semblerait très concevable qu'elles « sponsorisent » la préservation de la biodiversité directement liée à leur activité. Une communication sur leurs préoccupations environnementales et sur leur participation à la sauvegarde d'espèces menacées mondialement, ne serait pas pour nuire à leur image dans le contexte actuel où la biodiversité est à l'agonie. Ainsi pourraient être partie prenante :

Raison sociale	activité	Lieu du siège ou de la succursale
Jeulin	Vente et réparation de matériel agricole	Villebarou
Groupe Lecoq	Vente et réparation de matériel agricole	Averdon
Depussay Claas	Vente et réparation de matériel agricole	Conan
Les Fermiers de l'Orléanais	Production de volailles fermières sous label rouge alimentées avec au moins 75% de céréales produites dans la ZPSPB	Ouzouer-le-Marché
Pissier	Collecte dans la ZPSPB et négoce de céréales et d'oléagineux notamment d'orge pour brasserie	Ouzouer-le-Marché
Axéral ex Agralys, ex Franciade	Production, collecte, revente de productions agricoles, revente de produits phytosanitaires, fabrication d'aliments pour animaux de rente, tout cela dans la ZPSPB....	SS : Olivet
Agrinégoco	Collecte et négoce de céréales et oléagineux dans la ZPSPB	Herbault
Euralis semences	Production et revente de semences certifiées	Villejoint
Pioneer Génétique	Recherche, production et revente de semences certifiées	Oucques
Maïs Adour	Recherche, production et revente de semences certifiées	Rhodon
Monsanto	Recherche, production et revente de semences certifiées notamment colza dans la ZPSPB	Saint Amand Longpré
Phytoservice	Commerce de produits phytosanitaire dans la ZPSPB	Maves Pontijou
Affinity	Production et vente d'aliments pour animaux de compagnie avec utilisation de céréales produites dans la ZPSPB	La Chapelle Vendomoise
Goubet	Minoterie avec collecte dans la ZPSPB	Saint Jean de Froidmentel
Ferme de La Motte	Productions agricoles diverses conventionnelles et bio dans la ZPSPB	Talcy
Agralys distribution Gamm Vert	Divers magasins de vente au détail aux particuliers de marchandises en lien direct avec l'agriculture..... émanation d'Axéral	Oucques, Vendôme, Onzain, Tavers, Mer

CONCLUSION :

En 2019, le travail fruit d'une forte mobilisation de Loir-Cher-Nature, a atteint son objectif : le suivi de la dynamique des populations de BC, BSM et BRX sur les 53 000 ha de la ZPSPB Beauce. Ce travail bénévole d'initiative est venu utilement, compléter celui, professionnel, de protection réalisé par le CDPNE, la LPO 37 et l'O.N.C.F.S sous la maîtrise d'ouvrage de la CCBVL.

Une campagne busards est une activité qui commence début mars avec les premières parades du Busard des roseaux et se termine à la fin août début septembre, avec l'envol des derniers jeunes de busards gris issus de nichées tardives et la découverte des premiers dortoirs pré-migratoires postnuptiaux. Elle s'étale du lever du jour au coucher du soleil, dimanches et jours fériés compris et est le pendant d'une campagne céréalière où l'important est de faire du bon travail au bon moment. Elle ne peut en aucun s'exercer dans des heures et jours ouvrables classiques.

Pour ces raisons et aussi parce que les sommes engagées par la CCBVL ne peuvent en aucun, couvrir le vrai coût d'un suivi professionnel des busards dans la ZPS Petite Beauce, l'appui de bénévoles compétents et motivés, est indispensable. Par contre si demain, un désengagement budgétaire de l'Union Européenne ou de l'Etat arrivait, c'est une véritable implication décentralisée qui devra prendre le relai. Il serait bon que les élus locaux anticipent cette éventualité en s'intéressant déjà un plus à ce qui se passe sur leur territoire en matière de préservation de la biodiversité.

François.BOURDIN

LES AFFAIRES JURIDIQUES EN 2019

Affaire LHUILIER Fossé

Loir-et-Cher Nature chez
M. BOURDIN François
Vice-président
8, Bout
41400-Vallières Les Grandes
06 67.33.81.14
francois.bourdin41@orange.fr

à

Monsieur le Procureur de la République
Tribunal de Grande Instance de Blois
Palais de justice
1, place de la République
41000-Blois



PROCEDURE N°PARQUET : 17.341.048

OBJET : Plainte en vue de constitution de partie civile et demande d'accès au dossier pour destruction par empoisonnement à Fossé (Loir-et-Cher) d'au moins deux individus de l'espèce animale non domestique protégée Buse variable (*Buteo buteo*).

Monsieur le Procureur,

Loir-et-Cher Nature dont le siège est 17, rue Roland Garros à Blois, est la plus ancienne association de protection de la nature de notre département. Sa création remonte à 1969. Dénommée alors Société d'Etude et de Protection de la Nature en Loir-et-Cher, elle est devenue Loir-et-Cher Nature par déclaration en préfecture du 6 mai 2002 parue au Journal Officiel de la République Française du 1^{er} juin 2002 (**cf. cotes 1 et 2**). Son objet est l'étude et la protection de la nature dans le Loir-et-Cher. (**cf. statuts cote 3 et composition du Conseil d'administration cote 4**). Elle est affiliée à France Nature Environnement par l'intermédiaire de l'association régionale France Nature Environnement Centre Val de Loire.

Elle a obtenu l'agrément départemental d'association pour la protection de l'environnement en Loir-et-Cher par le préfet de Loir-et-Cher, le 30 mars 1978 (**cf. cotes 6, 7 et 8**), agrément qui a été renouvelé à plusieurs reprises dont le dernier pour 5 ans, le 11 janvier 2018, selon les dispositions de l'article L141-1 du code de l'environnement et du décret 2011-832 du 12 juillet 2011.

Elle est aussi agréée Jeunesse et Sports par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

Ses principales activités sont :

- ❖ L'étude de la faune et de la flore du département de Loir-et-Cher avec le suivi régulier d'espèces patrimoniales, la réalisation d'inventaires notamment sur les rapaces diurnes du Loir-et-Cher.
- ❖ La réalisation de publications sur ces enquêtes.

- ❖ Des actions de sensibilisation grand public avec :
 - la réalisation d'expositions, de dépliants, de fiches techniques, de revues où les rapaces diurnes du Loir-et-Cher prennent une place importante.
 - la parution d'un bulletin annuel où chaque année les rapaces diurnes du Loir-et-Cher sont évoqués.
 - l'organisation de sorties de terrain notamment à la découverte des rapaces diurnes de Loir-et-Cher.
 - Des actions d'exception comme la réintroduction d'espèces disparues (castor d'Europe sur la Loire).
- ❖ Des actions fortes de terrain pour la protection d'espèces animales très menacées comme : Les Sternes sur la Loire, l'Outarde canepetière au sud du Cher.... et les rapaces diurnes en plaine de grande culture notamment au nord de Blois en Petite Beauce sur la commune de Fossé.
- ❖ Des actions de protection moins médiatiques sur des espèces de la faune et de la flore plus communes mais non moins menacées et sur les milieux qu'elles fréquentent.
- ❖ Des actions juridiques pour la défense de son objet notamment dans le cas de destructions d'espèces et de milieux protégés.

Nous avons récemment appris par l'Office Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage de Loir-et-Cher (O.N.C.F.S) qu'une procédure délictuelle enregistrée au Parquet de Blois le 7 décembre 2017 sous le **N° parquet 17.341.048**, avait été établie pour destruction par empoisonnement d'au moins deux individus de l'espèce animale protégée Buse variable (*Buteo buteo*).

Les administrateurs de Loir-et-Cher Nature par délibération de son conseil d'administration du 19 février 2018, ont domicilié pour cette affaire, l'association chez François Bourdin 8 Bout 41 400 Vallières-Les-Grandes et l'ont mandaté pour défendre ce qui porte préjudice à son objet et à ses intérêts (**cf. cote 5**).

Par conséquent, dans un premier temps faute d'en savoir plus, l'association Loir-et-Cher Nature en la personne de François Bourdin, porte plainte contre X responsable de l'empoisonnement d'au moins deux individus de l'espèce protégée non domestique **Buse variable** au sens des articles l'article L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement ainsi que des règlements et arrêtés pris pour leur application.

Ce délit, selon l'article L 415-3 du même code de l'environnement est punissable de deux ans d'emprisonnement et de 150000 € d'amende.

Loir-et-Cher Nature vous demande dès maintenant accès au dossier afin d'appréhender le détail des constatations, de mieux définir l'objet de sa plainte et de rédiger ses conclusions de partie civile pour solliciter réparation de son préjudice tant moral que matériel au regard des multiples actions qu'elle a développées pour faire connaître et préserver la Buse variable mais aussi tous les rapaces diurnes du Loir-et-Cher.

Confiant en votre attachement à la sauvegarde de notre patrimoine biologique, seul objet de notre action, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Procureur, l'expression de notre haute considération.



Photographies Gérard Fauvet Loir-et-Cher-Nature

Vallières Les Grandes le 20 février 2018

François BOURDIN, vice-président

Le jugement

Après un dépôt de conclusions de 28 pages en date du 18 septembre 2018 dont je passe le détail :

Vallières les Grandes le 12 septembre 2018		
LOIR-ET-CHER-NATURE chez	Monsieur le Greffier en chef du Tribunal de Grande Instance	
M. BOURDIN François	de Blois	
Vice-président	Palais de justice	
8, Bout	à 1, place de la République	
41400-Vallières Les Grandes	41000-Blois	
CONCLUSIONS		

L'audience du tribunal correctionnel de Blois se déroula en trois épisodes :

- Le 5 octobre 2018 le tribunal statua sur l'action pénale en homologuant la peine proposée par monsieur le Procureur de la République dans la procédure dite de reconnaissance préalable de culpabilité (C.R.P.C) et renvoya au 29 avril 2019 sur les intérêts civils.

Soit 300 € d'amende délictuelle pour l'empoisonnement de 2 buses variables et 90 € d'amende contraventionnelle pour l'utilisation d'une drogue interdite.

- Le 29 avril 2019 eut lieu l'audience publique sur intérêts civil au Tribunal de Grande Instance de Blois. Etaient :
 - non comparant mais représenté par son avocat, M Lhuilier,
 - comparante avec Bernard Dupou et François BOURDIN président et vice- président de LCN et représentée par son avocat Maître Robiliard , LCN.
 - non comparante ni représentée LPO.
 - non comparante ni représentée ASPAS
 - non comparante mais représentée par son avocat, la Fédération des chasseurs de Loir-et-Cher
 - avait disparu mystérieusement de la procédure le CDPNE, pourtant partie civile au départ.
- Le 19 septembre 2019 le jugement enfin rendu, était le suivant :

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE BLOIS

Intérêts Civils

Extrait des minutes du Greffe
du Tribunal de Grande Instance
de BLOIS

N° de Parquet :
17341000048
N° de Jugement :
1031/2019

Délibéré du Lundi 16 septembre 2019

A l'audience publique du Lundi 29 avril 2019 à 14h, tenue en matière correctionnelle sur intérêts civils par Madame Blandine JAFFREZ, Vice-Présidente, désignée comme juge unique conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du Code de Procédure Pénale, assistée de Monsieur Alexandre LEFFRAY Greffier, a été appelée l'affaire suivante :

ENTRE :

L'Association pour la protection des animaux sauvages, domiciliée BP 505 26401 CREST cedex ; prise en la personne de son représentant légal ; partie civile non comparante ; ni représentée ;

La Ligue pour la protection des oiseaux, domiciliée Fonderies Royales 8 rue du docteur Pujos CS 90263 17035 ROCHEFORT cedex ; prise en la personne de son représentant légal ; partie civile non comparante, ni représentée ;

Loir-et-Cher Nature, maison des associations domiciliée 17 rue Roland Garros 41000 BLOIS ; prise en la personne de son représentant légal ; partie civile comparante, assistée de Maître ROBILIARD, Avocat au Barreau de Blois ;

La Fédération des chasseur de Loir-et-Cher domiciliée 36 rue des Laudières 41350 VINEUIL ; prise en la personne de son représentant légal ; partie civile non comparante ; représentée par Maître MONIERE, Avocat au Barreau de Blois, substituant Maître QUINET, Avocat au Barreau de Blois ;

DEMANDERESSES

D'UNE PART;

ET :

LHUILIER Dominique, né le 17 octobre 1948 à Villebarou 41 ; demeurant 56 rue de Saint Sulpice 41330 FOSSE ; non comparant ; représenté par Maître MICOU, Avocat au Barreau de Blois ;

DEFENDEUR

D'AUTRE PART ;

CONDAMNE M. Dominique LHUILLIER à payer à l'association Loir et Cher Nature la somme de **150 euros** au titre de la destruction de deux Buses Variable et au titre de la mise en danger de de 6 espèces protégées dans une zone Natura 2000, outre les intérêts au taux légal à compter de la présente décision

ORDONNE la publication de la présente décision au frais de M. Dominique LHUILLIER dans l'édition du Loir et Cher de la Nouvelle République du Centre Ouest pour un coût maximal de 500 euros

CONDAMNE M. Dominique LHUILLIER à payer à l'association de Protection des Animaux Sauvages la somme de **75 euros** de dommages intérêts, outre les intérêts au taux légal à compter du présent jugement.

CONDAMNE M. Dominique LHUILLIER à payer à la Fédération Départementale des Chasseurs du Loir et Cher la somme de **75 euros** de dommages intérêts, outre les intérêts au taux légal à compter du présent jugement.

CONDAMNE M. Dominique LHUILLIER à payer à la Ligue de Protection des Oiseaux la somme de **150 euros** de dommages intérêts, outre les intérêts au taux légal à compter du présent jugement.

CONDAMNE M. Dominique LHUILLIER à payer à l'association Loir et Cher Nature la somme de **800 euros** sur le fondement de l'article 475-1 du Code de procédure pénale;

CONDAMNE M. Dominique LHUILLIER à payer à l'association de Protection des Animaux Sauvages la somme de **350 euros** sur le fondement de l'article 475-1 du Code de procédure pénale;

CONDAMNE M. Dominique LHUILLIER à payer à la Fédération Départementale des Chasseurs du Loir et Cher la somme de **350 euros** sur le fondement de l'article 475-1 du Code de procédure pénale;

CONDAMNE M. Dominique LHUILLIER à payer à la Ligue de Protection des Oiseaux la somme de **288,95 euros** sur le fondement de l'article 475-1 du Code de procédure pénale;

REJETTE toutes les autres demandes ;

ORDONNE l'exécution provisoire de la présente décision pour les chefs de condamnation concernant la Fédération Départementale des Chasseurs du Loir- et-Cher

En foi de quoi le présent jugement a été signé par le président et le greffier .

Le greffier

Le président

POUR EXPEDITION
CERTIFIÉ CONFORME

LE GREFFIER

Pénal (€)	Dommages et intérêts(€)	Article 455-1 du CPP(€)
	LCN : 150	LCN : 800
	ASPAS : 45	ASPAS : 450
	LPO : 150	LPO : 288,95
	FDC 41 : 75	FDC 41 : 350
390	420	1888,95
Soit au total 2628,95		

Au final le cumul semble satisfaisant mais les vrais dommages et intérêts sont très faibles. Heureusement, qu'il y a la prise en compte des frais par l'article 475-1 du Code de procédure pénale et la publication du jugement qu'il reste encore à faire appliquer. Il y a aussi pour Lhuillier, ses frais d'avocat à rajouter. Tout cela reste néanmoins une jurisprudence insuffisante au regard des délits de destruction d'espèce protégée avec utilisation détournée d'un pesticide agricole hyperdangereux et interdit en France depuis 2008 et cela par un garde privé assermenté et piégeur agréé. De plus, LCN avec ses propres frais d'avocats et ceux de signification du jugement, couvre tout ses dépenses. Par contre l'énergie dépensée et les heures de bénévolat passées sont sans rapport avec le résultat obtenu. Il reste que pour le prévenu, cela fait quand même une belle somme à déboursier.

Les sanctions administratives

Elles sont beaucoup plus intéressantes

La perte de droit de chasse en forêt domaniale de Russy

	
Monsieur DESCHAMPS 23 avenue Clémentine Martin 41290 OUCQUES	
Agence territoriale Val de Loire	
Affaire suivie par : Madame Patricia Ricois Téléphone : 02 38 65 02 87 Courriel : Patricia.ricois@onf.fr	Boigny sur Bionne, le 13 novembre 2018
Parc Technologique Orléans Charbonnière 100 boulevard de la Salle BP22 45760 BOIGNY SUR BIONNE Tél. : 02 38 65 47 00 Fax : 02 38 75 28 28 Ag.cvl@onf.fr	N. Réf : AgVL_2018_496 Objet : Contrevenant
Monsieur,	
Monsieur Dominique LHUILLIER, actionnaire cette saison sur votre lot de chasse n°2 en Forêt domaniale de Russy, vient de faire l'objet d'une condamnation en matière de chasse par le Tribunal de Grande Instance de Blois.	
Aussi, en application des dispositions de l'article 25 du CCG, vous devez vous engager à exclure de votre groupe tout chasseur ayant fait l'objet d'une condamnation, depuis moins de 5 ans, à une peine d'amende.	
En conséquence, je vous invite à prendre les mesures nécessaires à l'exclusion de Monsieur D. LHUILLIER.	
En cas d'inobservation de cette clause, l'ONF pourra prononcer la résiliation du bail dans les conditions prévues à l'article 48 du CCG.	
Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments distingués.	
La Directrice de l'Agence Val de Loire  D. de VILLEBONNE	
Office national des forêts - EPIC/SIREN 662 043 116 Paris RCS Site internet : www.onf.fr  10-4-4 / Promouvoir la gestion durable de la forêt / pefc-france.org	

La suspension d'agrément de piégeur pour 5 ans

 Liberté - Égalité - Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DE LOIR-ET-CHER	
Direction Départementale des Territoires Service Eau et Biodiversité Unité Nature-Forêt Affaire suivie par : Dana-Maria PACLISAN Tel : 02 54 55 76 37 – Fax : 02 54 55 75 73 dana-maria.paclisan@loir-et-cher.gouv.fr	Monsieur Dominique LHUILIER 56 rue de Saint Sulpice 41330 - FOSSE
<i>Lettre recommandée avec avis de réception</i>	
Blois, le 28 novembre 2018	
 Objet : Retrait d'agrément de piégeage	
 Monsieur,	
Le 2 avril 2017, vous avez été verbalisé par le service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage pour : ◦ destruction d'espèce animale non domestique, espèce protégée (buses variables), ◦ transport d'espèce animale non domestique, espèce protégée (buses variables), ◦ emploi de drogue, appât ou substance de nature à détruire le gibier et les animaux nuisibles (carbofuran)	
Il s'avère que vous disposez d'un agrément de piégeur n° 41-01-016-02 délivré le 15 mars 2002.	
Conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007 relatif au piégeage, je vous informe de mon intention de suspendre votre agrément de piégeur pour une durée de 5 ans.	
Vous avez toutefois la possibilité de présenter vos éventuelles observations sur cette proposition dans un délai de 15 jours à compter de la date de réception du présent courrier.	
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.	
La cheffe de l'unité Nature-Forêt,  Dana-Maria PACLISAN	
Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher – 17, quai de l'abbé Grégoire – 41012 BLOIS CEDEX Téléphone: 02 54 55 73 50- Télécopie : 02 54 55 75 77- Site Internet : www.loir-et-cher.gouv.fr Messagerie : ddt@loir-et-cher.gouv.fr Horaires d'ouverture au public: 9h - 12h et 13h30 - 17h	

Le retrait définitif d'agrément garde-chasse particulier après une suspension provisoire de 3 mois dans l'attente du jugement pénal



PREFET DE LOIR ET CHER

ARRETE N° 2019-BPA-32-001

**PORTANT RETRAIT DE L'AGRÈMENT DE MONSIEUR DOMINIQUE LHUILIER
EN QUALITÉ DE GARDE-CHASSE PARTICULIER**

LE PREFET DE LOIR ET CHER

Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

Vu le code de procédure pénale, notamment son article R.15-33-29-2 ;

Vu l'arrêté du 30 août 2006 relatif à la formation des gardes particuliers et à la carte d'agrément ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014093-0005 en date du 3 avril 2014 portant agrément de Monsieur Dominique LHUILIER en qualité de garde-chasse particulier ;

Considérant le procès-verbal, n° 40/17/SD41 du 2 avril 2017, du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage de Loir et Cher ;

Considérant la lettre de M. le Préfet de Loir et Cher en date du 28 août 2018, suspendant l'agrément de M. Dominique LHUILIER à titre provisoire ;

Considérant que les conditions de moralité et d'honorabilité requises pour exercer la fonction de garde-chasse particulier ne sont plus remplies par l'intéressé, pour des faits de « destruction d'espèce animale non domestique-espèce protégée et emploi de drogue, appât ou substance de nature à détruire le gibier et les animaux nuisibles » ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général ;

A R R E T E

Article 1er : L'arrêté d'agrément n° 2014093-0005 susvisé portant agrément de Monsieur Dominique LHUILIER en qualité de garde-chasse particulier, est abrogé.

M. LHUILIER devra restituer l'arrêté précité ainsi que sa carte de garde particulier.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification, d'un recours gracieux auprès du préfet ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif. L'exercice d'un recours gracieux ou hiérarchique proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire général, Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de Loir-et-Cher sont chargés de l'application du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur Dominique LHUILIER.

Romorantin-Lanthenay le 1^{er} février 2019

Pour le Préfet et par délégation
le Directeur des sécurités

Laurent VIGNAUD



Affaire BOUILLON Oucques

Il faut revenir 2 ans en arrière pour se remémorer cette affaire qui avait été évoquée en page 72 du bulletin 2016. Le jugement rendu le 16 juin 2017 avait été catastrophique pour nous tant au niveau pénal que sur les intérêts civils. Nous avons fait appel sur les seuls intérêts civils dans la foulée le 21 juin 2017, le pénal n'étant pas de notre ressort. Après plus de deux ans d'attente, nous avons reçu par huissier le 25 novembre 2019, une citation à partie civile pour nous présenter devant la Cour d'Appel d'Orléans, 42 Rue de la Bretonnerie à Orléans, le 7 Janvier 2020 à 9 heures. Le 28 décembre LCN après bien des discussions, d'échanges sur l'intérêt de poursuivre notre action, adressait ses conclusions à la présidente de la Cour d'appel d'Orléans. Elles résument bien l'affaire :

Loir et Cher Nature chez

M. BOURDIN François
Vice-président
8, Bout
41400-Vallières Les Grandes
06 67.33.81.14
francois.bourdin41@orange.fr

à

Monsieur, Madame le (la) Président(e)
Cour d'Appel d'Orléans
44, Rue de la Bretonnerie
45000-ORLEANS

Cour d'appel d'Orléans : Chambre correctionnelle (sur intérêts civils) 3^{ème} section : Dossier N°17/01182

CONCLUSIONS

LOIR-ET-CHER NATURE, ex : SOCIETE D'ETUDE ET DE PROTECTION DE LA NATURE de LOIR ET CHER, Maison des Associations, 17 rue Roland GARROS, 41000 BLOIS, partie civile demanderesse représentée par François BOURDIN mandaté

Contre

Monsieur BOUILLON Gervais, domicilié « le Chesnay » route de Freteval à 41290 Oucques

En présence de

Monsieur, Madame le (la) Président(e) Cour d'Appel d'Orléans et conclut comme suit :

Plaise à la Cour

Rappel des faits

Le 13 juillet 2015, un adhérent de LOIR-ET-CHER-NATURE constate que des cadavres de jeunes hirondelles gisent au fond d'un filet tendu sous la corniche d'une habitation sise au 7 du Passage du Mouton à Oucques qui emprisonne une vingtaine de nids d'une petite colonie d'hirondelles de fenêtre (*Delichon urbica*). Il en informe le Service Départemental de La Chasse et de la Faune Sauvage de Loir-et-Cher (O.N.C.F.S) qui vient constater les faits.

Le jeudi 25 février, Loir-et-Cher Nature est informée par l'O.N.C.F.S que suite à ce constat, une procédure pénale délictuelle a été établie à l'encontre du propriétaire de l'immeuble : Monsieur BOUILLON Gervais, domicilié « Le Chesnay » route de Fréteval à 41290 Oucques pour **destruction en période de reproduction de poussins et de juvéniles non volants sur vingt nids de l'espèce protégée d'hirondelles de fenêtre.**

Cette procédure a été adressée au parquet de Blois et a été enregistrée sous le numéro **16.056.16.**

La plainte de LCN avec constitution de partie civile

Le 9 mars 2016, l'association LOIR-ET-CHER-NATURE en la personne de François Bourdin mandaté, porte plainte avec constitution de partie civile auprès du parquet de Blois contre Monsieur BOUILLON Gervais pour destruction volontaire de l'espèce protégée non domestique HIRONDELLE DE FENÊTRE au sens des articles l'article L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement et des règlements et arrêtés pris pour leur application. (Délit, selon l'article L 415-3 du même code de l'environnement qui était punissable à l'époque d'un an d'emprisonnement et de 15000 € d'amende alors que maintenant les peines sont passées à 2 ans d'emprisonnement et à 150000 € d'amendes).

Le 24 mai 2016 Loir-et-Cher Nature dépose ses conclusions de partie civile au greffe du Tribunal correctionnel de Blois. Elle demande au tribunal de condamner M. BOUILLON Gervais, en complément des sanctions pénales à :

- Réparer le préjudice moral et matériel subi par la partie civile en accordant la somme de 1000 euros à LOIR-ET-CHER NATURE (50 € par nid).
- la remise en état à ses frais du lieu avec enlèvement du filet pour permettre aux hirondelles de fenêtres, oiseaux grégaires fidèles au site, de s'y réinstaller avec fixation de protection faites de planchettes posées sur des équerres fixées au mur, sous les nids, afin de remédier aux éventuelles nuisances causées par les déjections.
- La publication anonyme, aux frais du prévenu de la décision à intervenir dans l'édition du Loir-et-Cher de la « Nouvelle République du Centre Ouest », dans la limite de 150 euros.
- Accorder à LOIR-ET-CHER NATURE 210,76 € au titre de l'article 475-1 du CPP.

L'audience et le jugement du tribunal correctionnel de Blois du 16 juin 2017

Elle se déroule en trois phases :

- La comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC) acceptée par monsieur BOUILLON assisté de maître Gendre avocat à Blois où le prévenu reconnaît sa culpabilité avec établissement d'un procès verbal de proposition de peine établi par Monsieur DEMATTEIS vice Procureur à 100 € avec sursis d'amende délictuelle.
- Une requête en homologation de cette proposition de peine de Monsieur DEMATTEIS qui est adressée au président du Tribunal.
- L'audience en présence de Madame DELIGEON Maggy vice présidente au Tribunal de Grande Instance de Blois, du prévenu et de son avocat Maître GENDRE et de François BOURDIN représentant Loir-et-Cher Nature. Le Tribunal homologue la proposition pénale, reçoit la recevabilité de constitution de partie civile de LCN
-

Les arguments de la défense de Monsieur Bouillon

Avant l'audience:

Maitre GENDRE nous avait adressé l'avant-veille du jugement, le 14 juin 2017, la copie d'une lettre écrite par le prévenu sur sa situation familiale et sur les raisons qui l'avaient poussé, en qualité de gérant d'une SCI, à parer au plus pressé pour répondre aux récriminations d'une locataire gênée par les souillures provoquées par des hirondelles.

A l'audience

Maitre GENDRE a développé les points suivants :

- Les éléments contenus dans la lettre sus-évoquée
- Le fait que Loir-et-Cher Nature aurait choisi M BOUILLON comme exemple
- L'éventualité que Loir-et-Cher Nature aurait cherché à faire de l'argent.
- Le manque d'humanisme et la situation privilégiée des adhérents de Loir-et-Cher Nature leur permettant d'avoir tout loisir pour se préoccuper du sort des oiseaux en ignorant les difficultés familiales de M BOUILLON
-

Les arguments de la partie civile LCN :

Ils ont été développés dans le détail lors de la rédaction des conclusions destinées au Juge de Blois lors de l'audience en premier ressort, nous les rappelons succinctement :

- La personnalité morale de Loir-et-Cher Nature :

L'objet de Loir-et-Cher-Nature, ex Société d'Etude et de Protection de la Nature en Loir-et-Cher (SEPN) créée en 1969, est selon l'article 2 de ses statuts : « l'étude et la protection de la nature dans le département du Loir-et-Cher ». Elle œuvre sans relâche, depuis sa création voici 47 ans, dans le domaine de la protection de la nature.

- **Le travail effectué par Loir-et-Cher Nature sur l'Hirondelle de fenêtre :**

LCN a participé directement aux observations, aux recensements, aux études préalables et à la rédaction de documents importants concernant l'avifaune du Loir-et-Cher et notamment l'Hirondelle de fenêtre.

📖 **Le Nouvel Atlas des oiseaux nicheurs de France 1985 à 1989** de YEATMAN et JARRY édité en 1995.

📖 **L'avifaune de Loir-et-Cher : Inventaire communal 1997-2002** : Une œuvre collective des quatre associations de protection de la Nature du Loir-et-Cher dont Loir-et-Cher Nature.

- ✚ **Les Oiseaux du Loir-et-Cher** : Cet ouvrage édité en 2007, présente l'état des connaissances de l'avifaune du département du Loir-et-Cher au début du XXI^e siècle dont celles sur l'Hirondelle de fenêtre.
- ✚ En 2011, LCN, face à l'érosion des populations d'hirondelles de fenêtre tant au niveau national que local, a été l'instigatrice du lancement au niveau du Loir-et-Cher d'une enquête intitulée : « **L'Hirondelle de fenêtre oiseau de l'année 2011** ».
- ✚ En 2012, LCN s'est aussi investie dans la construction de nichoirs artificiels en ville et en campagne pour tenter de remédier à ce triste constat.
- ✚ LCN a pris l'initiative pour la construction d'une tour à hirondelles de fenêtre sur Blois en collaboration avec la communauté de communes AGGLOPOLYS et du CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS de Blois en assurant la conception, les plans et le suivi technique. Tous les travaux ont été exécutés sur la base du bénévolat alors que les matériaux bruts étaient financés par LOIR-ET-CHER-NATURE sur ses fonds propres.

➤ **Les causes de la disparition des hirondelles de fenêtre :**

- ✚ La restauration du bâti ancien en zone urbaine avec destruction des nids, réfection des façades, bouchage des soupentes....
- ✚ Les techniques de construction qui ne permettent plus à ces espèces de s'installer.
- ✚ Le bétonnage et le bitumage des sols qui ne permettent plus aux hirondelles de trouver la boue indispensable à la confection de leurs nids.
- ✚ La mutation du bâti rural en bâti résidentiel avec étables, écuries, greniers transformés en pièces à vivre.
- ✚ Le colmatage de tous les orifices, anfractuosités, fissures de façon à empêcher les oiseaux de s'installer dans les intérieurs.
- ✚ La phobie du « sale » avec incapacité à supporter les moindres salissures tant sur les bâtiments que sur les véhicules.

➤ **Le comportement et la personnalité de Monsieur BOUILLON**

✚ . M. BOUILLON a agi sur les doléances de l'une de ses locataires qui se plaignait des nuisances causées. Ancien responsable d'une entreprise de charpente et gérant d'une SCI, il reconnaît dans le PV d'audition qu'il connaissait parfaitement la réglementation et donc, les conséquences de ses actes.

✚ M. BOUILLON a été sans état d'âme en laissant agoniser et mourir d'une mort lente et inexorable de jeunes hirondelles privées de nourriture et d'eau.

✚ M Bouillon a agi en pleine période de reproduction

Le jugement :

Le Tribunal Correctionnel de Blois déclare monsieur M BOUILLON Gervais coupable et aussi responsable du préjudice subi par l'association LCN. Il le condamne à :

100 € d'amende pénale avec sursis
1 € à titre de dommages et intérêts à verser à Loir-et-Cher Nature

L'appel de LCN

Si au niveau pénal bien entendu, nous ne pouvons qu'accepter la décision de la Présidente du Tribunal qui a homologué la réquisition du Procureur de la République, il n'en est pas de même du jugement sur les intérêts civils. C'est pourquoi le 21 juin 2017 à 16h41, monsieur BOURDIN François 8 Bout 41400 Vallières les Grandes, représentant légal de Loir-et-Cher Nature, a interjeté appel de l'ordonnance relative à l'homologation de peine de la CRPC du 16 juin 2017 sur les dommages et intérêts accordés.

La signification et l'application du jugement

Maître GENDRE avocat de Monsieur BOUILLON nous avait adressé rapidement courant juillet 2017, un courrier comprenant l'Ordonnance d'Homologation du jugement et le chèque du Crédit Mutuel d'Oucques N°7059452 de 1 € que nous n'avons bien évidemment, pas encaissé. A noter que dans l'ordonnance d'homologation ne figure aucune explication autre qu'un simple « au vu des éléments du dossier » sur les motivations qui ont conduit le Tribunal à condamner si faiblement M BOUILLON.

Les compléments de réponses de LCN en appel :

- M BOUILLON évoque des justifications personnelles qui n'effacent en rien le délit commis ni le préjudice induit par ses actes.

- Nous ne l'avons pas ciblé spécialement. LCN porte systématiquement plainte lorsqu'elle constate ou lorsque qu'elle apprend qu'une infraction au code de l'environnement est commise. Là, elle a réagi aux informations transmises par l'un de ses adhérents offusqué par ce qu'il avait vu. Ce n'est qu'après avoir été invité à consulter le dossier par Monsieur le Procureur de la République de Blois que nous avons pu accéder à la procédure et à l'identité de M BOUILLON.
- Il est inacceptable, face à la recrudescence tant décriée au niveau national des actes délictueux de destructions de nids d'hirondelles, d'hirondelles adultes et de jeunes en période de reproduction, qu'un citoyen du Loir-et-Cher ose encore prétendre ne pas le savoir. Les doléances d'une locataire n'excusent en rien l'absence de discernement de son bailleur. Un simple appel auprès d'un organisme officiel (gendarmerie, ONCFS...) aurait orienté le prévenu vers une association comme la nôtre et aurait permis de trouver une parade au désordre causé. A savoir que LCN offre selon les cas, des expertises, des conseils, des plans voire des matériaux comme le bois pour construire des nichoirs, des mangeoires ou des protections en cas de nuisances avérées.



➤ De façon plus générale, c'est aussi la disparition de l'ensemble de la biodiversité, même celle des espèces banales, qui est aujourd'hui à l'ordre du jour. Nul ne peut l'ignorer et l'actualité locale s'en fait aussi l'écho comme par exemple la Nouvelle République du 7 mai 2019

➤ Malgré la protection juridique dont bénéficient les hirondelles depuis 1976, celles-ci régressent au niveau national. Les populations humaines augmentant toujours, la pression sur l'environnement et sur les oiseaux s'accroît. Aujourd'hui, le déclin lent mais régulier d'espèces pourtant assez communes est tout aussi important pour la biodiversité que la perte d'espèces rares en fin de chaîne alimentaire. Ces dernières dépendant des premières. C'est un comble de constater qu'encore aujourd'hui, beaucoup se trouvent de bonnes raisons pour détruire les nids

d'hirondelles et de martinets noirs. Pour arriver à stabiliser voire enrayer cette situation, une gestion respectueuse et minutieuse de chaque site devrait être la règle. M. BOUILLON aurait pu expliquer à sa locataire le statut protégé de l'espèce et prendre les mesures appropriées qui existaient.

- LCN n'a pas fait ce travail pour des questions d'argent. LCN compte une bonne centaine de membres dont quelques bénévoles motivés qui ne sont ni permanents, ni salariés C'est leur compétence technique, scientifique et juridique qui fait sa richesse. Elle ne reçoit aucune subvention et est donc totalement libre. Ses subsides sont les cotisations des adhérents et quelques rétributions en échange de travaux très spécialisés effectués à la demande de certaines collectivités ou organismes qui sont au fait de nos compétences. Ils constituent une valorisation des données fines de prospection que nous réalisons sur la faune et la flore locale, de façon régulière. Par contre, lorsque les rares procédures judiciaires menées aboutissent, les faibles retombées en dommages et intérêts tiennent de l'anecdote au regard de l'énergie déployée.
- LCN n'instruit depuis 50 ans que des dossiers parfaitement étayés comme le cas présent. Son seul objectif est de suivre localement et de faire connaître et aimer la faune et la flore locale même banale, dans le Loir-et-Cher. Faire vivre la loi qui les protège en dénonçant les actes répréhensibles qui leur portent atteinte, reste une priorité. LCN attend aussi de la justice une aide, c'est-à-dire la reconnaissance des préjudices qu'elle subit au regard de son agrément départemental d'association pour la protection de l'environnement en Loir-et-Cher que lui a délivré le préfet de Loir-et-Cher, le 30 mars 1978, maintes fois renouvelé depuis et qui lui permet d'agir en justice.
- Existante depuis 1969, elle détient un peu d'argent en réserve et malgré son faible budget annuel de l'ordre de 5 000 €, se permet d'autofinancer selon l'urgence, certaines actions. C'est ainsi que le Conseil d'administration de LCN s'est engagé sur la conception, l'édition et l'autofinancement d'un dépliant "VIVRE AVEC LES HIRONDELLES EN LOIR-ET-CHER" en Mars 2018 tiré en 3000 exemplaires (**cf. dépliant et copie facture joints sous cotes 1 et 2**). Il a été adressé par courrier à nos frais à toutes les mairies du département et a été et est distribué dans certaines boîtes aux lettres situées dans les

zones où les hirondelles sont heureusement, encore présentes. Il est aussi à disposition des visiteurs lors des manifestations où nous sommes invités comme exposants ou lors de celles que nous organisons.



➤ Par ailleurs, il nous semble que le spectacle d'hirondelles évoluant du 15 avril à la mi-septembre au-dessus de la tête d'une personne handicapée, condamnée malgré elle à l'immobilité, aurait dû lui apporter un peu de réconfort et de distraction quitte à supporter quelques inconvénients. C'est une attitude difficilement compréhensible pour nous qui restons éternellement émerveillés devant ce que la nature nous offre. Sur le préjudice subi et sa réparation

A. Dommages et intérêts :

Madame la Vice-présidente du Tribunal correctionnel de Blois nous avait déclaré en fin d'audience du 16 juin 2017 que « vu la décision du vice-Procureur de ne sanctionner la destruction de 20 nids d'hirondelles que par 100 € d'amende avec sursis, elle ne pouvait nous accorder d'autres dommages et intérêts que l'euro symbolique ». Ce point de vue nous a vraiment heurtés et nous ne pouvons le partager.

Que pénalement le procureur ait estimé que certains éléments du dossier conduisent à rester mesuré dans l'application de la loi, oui, cela nous le comprenons bien. Par contre, il n'en est pas de même au niveau des préjudices moraux et matériels auxquels LCN pouvait prétendre. Les dommages et intérêts ne peuvent en aucun cas être liés ou en rapport avec la sanction pénale, mais ils doivent être "proportionnés" au préjudice réellement subi par la victime, partie civile.

Par conséquent, la découverte le 13 juillet 2017 de 20 nids d'hirondelles de fenêtre emprisonnés dans un filet et de jeunes hirondelles mortes piégées à l'intérieur, prouve bien que ce dernier a été installé en pleine période de reproduction. Il faut savoir que dès leur retour d'Afrique au 15 avril, ces oiseaux se mettent en action pour se reproduire et réalisent jusqu'au 15 septembre, 2 voire 3 nichées de 4 ou 5 poussins. En agissant ainsi, M BOUILLON a non seulement, sur un site naturellement constitué, détruit autour de 80 jeunes issues d'une première couvée mais a aussi empêché la réalisation d'une seconde couvée de 80 jeunes et peut être 60 ou 80 d'une 3^{ème} couvée en 2017.

Par ailleurs, depuis les faits, le filet laissé en place, pend sous la soupenette et aucun nid ne s'est réinstallé depuis sur cette façade qui avait été choisie initialement par les oiseaux du fait de son exposition ensoleillée, plein sud.

L'acte de M BOUILLON a donc définitivement scellé le sort d'une des rares colonies d'hirondelles de fenêtre encore installée au 7 Passage du Mouton dans le village d'Oucques la Nouvelle sis au beau milieu d'une plaine céréalière de grande culture où la gent ailée insectivore déjà privée de ses ressources par les traitements phytosanitaires, peine à survivre.

Cet acharnement humain à vouloir détruire le vivant sauvage vient contrecarrer toutes nos actions de sensibilisation et de protection de l'espèce.

Le préjudice moral au regard de l'objet et de l'action de LCN, est évident.



Comme évoqué à Blois en premier ressort, il est bon de rappeler que LCN a beaucoup travaillé sur le suivi des populations d'hirondelles de fenêtre du Loir-et-Cher. En plus du temps de bénévolat passé sur le terrain, des frais engagés en essence pour parcourir les quatre coins du département, elle a aussi dépensé beaucoup lors des participations aux éditions des publications sur

l'avifaune du Loir-et-Cher. Lors de la participation à la construction de la tour à hirondelles de fenêtre de Blois, elle a aussi en plus du temps passé, déboursé 1196 € en achats de matériaux bruts. Il est aussi important de rappeler que les bénévoles de Loir-et-Cher Nature s'investissent depuis des années auprès des enfants et des adultes pour faire connaître, aimer les diverses espèces d'hirondelles et perpétuer le suivi de ces populations.

LCN se donne un mal fou pour redonner à l'hirondelle de fenêtre des chances de survivre à son extinction plus ou moins programmée, vu l'évolution des pratiques actuelles en matière d'aménagements urbains et ruraux. C'est avec l'énergie du désespoir qu'elle construit, invente, joue d'artifices pour inciter les oiseaux à occuper des sites artificiels pour enfin assister après 2, 3, 4 voire plus années d'attente, à l'envol de quelques oisillons. M BOUILLON a annihilé en quelques heures des années d'efforts physique, technique et financier de LCN pour sauver l'espèce.

En réalité, la non-prise en compte de façon objective et significative de nos travaux par le tribunal de Blois, constitue une non-reconnaissance des efforts que nous faisons pour que nos enfants, petits enfants continuent à guetter l'arrivée des hirondelles au printemps. Cela d'autant plus que cette même partie civile aurait pu, elle aussi, selon les circonstances, choisir de faire ou de ne pas faire exécuter strictement le jugement s'il avait été rendu à la hauteur de ce que nous attendions. Nous avons maints exemples où nous avons trouvé des compromis et des aménagements avec les condamnés.

La présidente du tribunal correctionnel de Blois en accordant 1 € symbolique de dommages et intérêts à l'association Loir-et-Cher Nature n'a pas considéré à sa juste valeur l'atteinte directe à la faune sauvage protégée commise par M BOUILLON pas plus que la quantité, la constance et la qualité du travail réalisé par LCN. Cela ne peut que décourager ceux qui œuvrent sans relâche à la protection de la biodiversité et qu'inciter les inconscients à poursuivre leurs agissements. Il constitue aussi une jurisprudence particulièrement négative pour la cause des hirondelles tellement menacées. Cette décision incompréhensible, nous autorise à demander à nouveau réparation des dommages causés et des préjudices subis devant la Cour d'Appel, tout en maintenant que le seul intérêt que nous avons dans cette affaire, est l'attachement à la préservation de la diversité biologique de notre patrimoine naturel.

C'est pourquoi pour la pose de filets, en pleine période de reproduction, sur 20 nids d'hirondelle de fenêtre ayant entraîné la destruction volontaire d'environ 80 jeunes qui piégés au nid, sont morts de faim et de soif faute d'approvisionnement par les adultes, nous confirmons notre demande initiale, c'est à dire l'attribution d'une somme de 50 € par nichée soit 1000 € qui permettraient une forme de réparation à notre préjudice tant moral que matériel et qui se trouve à la convergence entre l'intérêt général des citoyens au regard de la préservation la faune sauvage qui les entoure et qui participe à l'équilibre de leur vie de tous les jours et l'intérêt propre de Loir-et-Cher Nature dans sa lutte acharnée pour la préservation de l'hirondelle de fenêtre.



B. Remboursement des frais engagés par les parties civiles au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale en premier ressort et en appel :

	Heures bénévolat non valorisé	Dépenses réelles en €
Temps consultation dossier au parquet de Blois	3	0
Frais déplacements Vallières-les-Grandes→Blois (aller et retour) pour consultation dossier au parquet de Blois (64 km)		35,84
Temps rédaction plainte	3	0
Frais postaux envoi plainte en R + AR.		4,38
Temps rédaction conclusions pour l'audience du 16/06/2017	10	0
Frais d'envoi R+AR des conclusions LCN au TC Blois pour l'audience du 16/06/2017.		6,18
Frais de Photocopies des pièces jointes pour 1 ^{er} ressort et appel (50 pages x0, 50 €)		25
Temps passé en déplacements Vallières-les-Grandes→Montrichard pour photocopies et envois 1 ^{er} ressort et appel	4	0
Frais km déplacements Vallières-les-Grandes Blois audience 1 ^{er} ressort du 16/06/2017 (64 km)		35,84
Temps passé en déplacement, attente et présence audience Blois du 16/06/2017	6	0
Frais km 2 voyages Vallières les Grandes à Montrichard pour photocopies + dépôt R + AR 1 ^{er} ressort et appel (40 km)		22,40
Temps passé rédaction conclusions appel d'Orléans	35	0
Frais km audience en appel du 7 janvier 2020 (190 km)		106,40
Péage autoroute		16,60
Temps passé pour déplacement appel Orléans aller et retour	3	0
Temps passé attente et audience appel 7/01/2020	4	0
Temps passé en échanges internes par email entre les membres du CA de LCN et lors des réunions de CA et de bureau de LCN de 2017 à fin 2019 à propos de l'affaire BOUILLON	10	0
TOTAL	78 heures	252,64 €

Le travail réel accumulé sur ce dossier représente bien plus que les 78 heures déclarées non valorisées. Il représente à lui seul, notre attachement au vivant non domestiqué et notre méfiance vis-à-vis de l'homme qui bien que s'insurgeant par les mots, sur les effets néfastes de son comportement à l'égard la biodiversité, n'en continue pas moins dans les faits, à agir en totale irresponsabilité.

PAR CES MOTIFS

De condamner M. BOUILLON Gervais à :

- Réparer le préjudice moral et matériel subi par la partie civile en accordant la somme de 1000 € à LOIR-ET-CHER NATURE.
- Accorder à LOIR-ET-CHER NATURE 252,64 € au titre de l'article 475-1 du Code de Procédure pénale.

SOUS TOUTES RESERVES.

Pour LOIR-ET-CHER NATURE

François BOURDIN

Le 7 janvier 2020, F Bourdin mandaté par LCN seul et sans avocat, se retrouvait face à la Présidente de la Cour d'Appel au côté de Monsieur Bouillon également seul et sans avocat. Les échanges furent extrêmement paisibles et courtois. Nous avons eu en plus, la chance de bénéficier de la grève des avocats puisque sur les 17 dossiers prévus pour l'audience du jour, seulement deux allaient être évoqués, tout le restant étant renvoyé au 3 mars ; Ce qui fait qu'à 11 heures, nous quittions le Palais de Justice d'Orléans. Le délibéré sera rendu le 3 mars quelques jours avant l'Assemblée de LCN et vous en aurez donc la primeur ce jour-là.

François BOURDIN